

Le végétal en milieu urbain, un dispositif de requalification propice à la reproduction du lien social ?

Le cas du parc de la Brouette, à Lausanne

Jessalyne Schwarz

Sous la direction du Prof. Antonio Da Cunha
Sous l'expertise de Jean-Philippe Dind



Parc de la Brouette
Photo: J. Schwarz, 2011



REMERCIEMENTS À

Antonio Da Cunha, Jean-Philippe Dind,

Olivier Donzé, Pierre Sterchi, Philippe Petoud, aux usagers du parc de la Brouette,

Mes parents et mes amis.

RÉSUMÉ COURT

Occupant une place centrale et structurante dans la ville, les espaces publics se dessinent comme des territoires d'expérimentation pour une meilleure qualité de vie urbaine. Largement influencé par ses formes, ses fonctions, ses usages et ses ambiances, le fonctionnement de ces espaces repose sur un équilibre fragile, sur lequel il est intéressant de s'arrêter. Ce travail propose ainsi une réflexion quant aux effets du végétal sur les pratiques spatiales et dynamiques sociales, en milieu urbain.

RÉSUMÉ LONG

Face aux dynamiques urbaines contemporaines, la maîtrise de l'urbanisation constitue aujourd'hui un défi primordial pour atteindre une plus grande durabilité. Dans cette perspective, repenser la ville apparaît une nécessité. La valorisation de son image et de sa qualité d'accueil par la requalification des espaces publics s'affiche comme un objectif du développement urbain durable. Dans cette perspective, associé à de nombreuses qualités et à une forte demande de la population, le végétal se dessine comme un agrément favorable à la revalorisation de l'espace public urbain.

S'intéressant aux dimensions psychologiques et sociales dont l'espace public est vecteur, ce travail cherche à mettre en évidence la relation complexe qui unit l'homme à son environnement. Présenter des réponses urbanistiques adaptées nécessite de comprendre ces dynamiques et saisir les éléments favorables à la qualité urbaine et à l'amélioration du cadre de vie. Ciblée sur la dimension végétale de l'espace public, cette recherche vise à mettre en évidence les possibilités de cette dernière dans la reproduction d'une forme de lien social propice à une meilleure intégration sociale.

Réalisée sur un espace ayant fait l'objet d'une requalification par le végétal, l'étude de cas proposée dans le cadre de ce travail, cherche à tester les effets de cette composante sur les dynamiques sociales. Considéré comme un espace vert de proximité, le parc de la Brouette, à Lausanne se définit par un contexte et des dynamiques spécifiques qui ont fait l'objet d'une analyse qualitative ; amenant à certaines conclusions et propositions.

MOTS CLÉS

ESPACE PUBLIC/ PERCEPTION/ REQUALIFICATION / QUALITE URBAINE/ VEGETAL/ ESPACE VERT / LIEN SOCIAL

TABLE DES MATIERES

1 INTRODUCTION	3
2 LES ESPACES PUBLICS URBAINS	6
2.1 L'ESPACE PUBLIC COMME ESPACE POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE	7
2.2 L'ESPACE PUBLIC COMME ESPACE MATÉRIEL ET STRUCTURANT.....	7
2.3 L'ESPACE PUBLIC COMME SUPPORT DU « VIVRE ENSEMBLE ».....	8
2.4 L'ESPACE PUBLIC COMME ENTITÉ COMPLEXE.....	9
2.5 DYNAMIQUES DES ESPACES PUBLICS URBAINS	9
2.6 L'ESPACE PUBLIC, VECTEUR DE SOCIALISATION ET SOCIABILITÉ	12
2.6.1 URBANITÉ	13
2.6.2 LIEN SOCIAL	14
3 IMAGE, SIGNIFICATION ET APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC	17
3.1 DE LA PERCEPTION À LA REPRÉSENTATION.....	18
3.2 DE LA SIGNIFICATION À L'APPROPRIATION	19
3.3 RELATION ENTRE HOMME ET ENVIRONNEMENT	20
3.3.1 RÉALITÉ ENVIRONNEMENTALE	21
3.3.2 TEMPORALITÉ ET CONTEXTE SOCIOCULTUREL.....	24
3.3.3 CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES.....	25
4 REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS POUR UNE PLUS GRANDE UNITÉ SOCIALE	26
4.1 REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC POUR EN RENOUVELER SON IMAGE	26
4.2 L'ESPACE PUBLIC, COMME SUPPORT À LA QUALITÉ URBAINE.....	27
4.3 LA CONVIVIALITÉ, UN CRITÈRE DÉCISIF EN TERMES DE QUALITÉ URBAINE.....	33
5 LE VÉGÉTAL COMME AGRÉMENT DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN	36
5.1 VERS UNE TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS URBAINS	37

5.2	LES ESPACE VERTS DE PROXIMITÉ COMME VECTEUR ET ENJEU DE SOCIABILITÉ.....	41
5.3	LA NATURE EN VILLE COMME ENJEU CULTUREL	42
5.4	LE VÉGÉTAL EN MILIEU URBAIN, ENTRE REPRÉSENTATIONS ET IMAGINAIRE	43
5.5	LA NATURE EN VILLE COMME ENJEU ANTHROPOLOGIQUE.....	44
5.6	POUR PLUS DE NATURE EN VILLE	45
6	HYPOTHESES ET METHODOLOGIE	47
6.1	PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	50
6.2	VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU DU TERRITOIRE : OUTILS D'ANALYSE	51
7	ETUDE DE CAS : LE PARC DE LA BROUETTE, LAUSANNE	60
7.1	LA BROUETTE ET SON TISSU	60
7.1.1	ANALYSE TYPO-MORPHOLOGIQUE	61
7.1.2	ANALYSE SOCIO-FONCTIONNELLE	86
7.2	AU CŒUR DE LA BROUETTE.....	95
7.2.1	SUR LES TRACES DE LA BROUETTE	95
7.2.2	ANALYSE QUALITATIVE	99
7.3	BILAN ET PERSPECTIVES	117
7.4	RETOUR AUX HYPOTHÈSES ET SYNTHÈSE	118
7.5	QUELLES PERSPECTIVES POUR LE PARC DE LA BROUETTE, PROPOSITIONS?	121
7.6	LIMITES RENCONTRÉES	124
8	CONCLUSION.....	127
9	BIBLIOGRAPHIE.....	130
10	TABLE DES ILLUSTRATIONS	139
11	ANNEXES.....	142

1

INTRODUCTION

Face aux dynamiques urbaines contemporaines, la maîtrise de l'urbanisation et par conséquent de l'étalement urbain constitue aujourd'hui un défi primordial pour atteindre une plus grande durabilité.

Repenser la ville devient une évidence, une nécessité, une demande. Dans cette perspective, l'urbanisme durable tend à développer et à appliquer différents principes dont l'objectif est d'améliorer la qualité et l'attractivité urbaine. Renouveler l'image de la ville nécessite ainsi une approche transversale et globale, centrée sur les relations qui lient les formes urbaines à leurs fonctions, leurs usages et leurs significations.

Pour répondre à cette demande, les autorités cherchent aujourd'hui à la fois à créer une ville compacte et polycentrique, par une densification qualifiée et diversifiée des centres, et à offrir un espace de qualité en valorisant ces espaces publics.

Occupant une fonction centrale et structurante dans la ville, l'espace public devient un enjeu majeur lors de remaniements urbains, d'autant plus que celui-ci s'inscrit essentiellement sur des fonciers maîtrisés par les collectivités publiques. L'espace public joue aujourd'hui un « *rôle de médiateur des objectifs environnementaux, sociaux et économiques* » (Dind, 2007 : 3), propice à l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Support de pratiques sociales, l'espace public se dessine comme le reflet des tendances sociétales actuelles dont l'individualisation, la commercialisation et l'hypermobilité (Dind,

2007 : 3) en sont les exemples les plus marquants. En cela, ce dernier a connu une évolution qui ne lui est pas forcément favorable, bien que restant un lieu d'altérité potentiellement propice à la reproduction du lien social et à la pratique d'une plus grande urbanité. Or c'est justement sur ces dimensions que porte ce travail, sachant que je chercherai dans un premier temps à déterminer quelles sont les dispositifs propices à l'intensification de l'usage de l'espace public, dans l'optique d'une plus grande durabilité sociale.

Construit sur une approche théorique, le premier volet de ce travail consiste à rassembler les connaissances nécessaires à la compréhension de l'espace public.

En effet, travailler sur cette composante urbaine, c'est d'abord la comprendre, comprendre ses enjeux, ses dynamiques d'un point de vue principalement social, mais aussi saisir les relations réciproques entre formes spatiales, fonctions et usages.

Pendant ne pouvant se réduire à une forme, une fonction ou un usage, l'espace public se définit par une série de critères sensibles et complexes qui lui confère une ambiance, une signification. Comprendre ce dernier, c'est considérer la relation qui lie le citoyen à son environnement, c'est également s'intéresser à la perception qu'il en a pour mieux cerner les dynamiques sociales qui s'y déroulent et programmer une opération d'intensification urbaine.

Suite aux éléments proposés sur l'espace public et ses représentations, il devient intéressant de s'arrêter ici, sur les intensifications possibles de son usage. La requalification urbaine offre à l'espace public un nouveau sens et un renouveau en termes de perception, se dessinant comme une mesure favorable à la viabilité et au caractère plaisant de l'espace public. Evoquer des pistes de ce qu'est la qualité urbaine semble ici indispensable.

Compte tenu de la diversité des mesures de requalification urbaine, un choix a été opéré dans ce travail afin de préciser la question de départ.

En raison des nombreuses qualités accordées au végétal en milieu urbain en particulier, sur le bien-être du citoyen, je m'arrêterai ici, sur ce dispositif. M'intéressant plus particulièrement aux espaces verts de proximité, je chercherai ainsi à évaluer de quelle manière la présence végétale au sein de l'espace public peut participer aux dynamiques de sociabilité urbaine.

Afin de compléter cette première approche, un second volet dédié à une étude de cas, a été réalisé pour évaluer empiriquement et de manière exploratoire en quoi la qualité spatiale, et plus particulièrement la structure végétale, d'un espace vert de proximité peut accroître une

forme de lien social collectif et individuel, à l'échelle d'un périmètre limité. En cela, ayant fait l'objet d'une requalification, le parc de la Brouette, à Lausanne, sera traité dans cette partie.

Une fois, le cadre méthodologique et les hypothèses de travail posés comme fil conducteur, un diagnostic est réalisé à deux échelles d'analyses complémentaires, pour saisir la complexité et les enjeux auxquels est soumis ce parc.

Le premier niveau d'analyse tend à mettre en lumière l'environnement typo-morphologique et le contexte socio-fonctionnel dans lesquels s'insère le parc de la Brouette. Essentielle à la compréhension des dynamiques internes au parc, cette approche intermédiaire tend à définir le rôle et les connexions de celui-ci, dans un périmètre dont la limite représenterait potentiellement sa portée.

Le second niveau retenu porte sur une analyse de détail, afin de préciser plus spécifiquement quelles sont les qualités du Parc de la Brouette qui en feraient un lieu propice au développement d'une vie sociale de « quartier », tout en affirmant le rôle joué par le végétal. Pour répondre à cela, un diagnostic à l'échelle de cet espace sera réalisé afin de mieux cerner quelles sont ses dynamiques. Mise en œuvre, forme, fonction, usage et ambiance feront ainsi l'objet de cette démarche.

Suite aux constats tirés lors de cette analyse, différentes propositions favorables à la valorisation de l'image du parc de la Brouette, sont émises pour améliorer les potentialités de ce dernier, sa qualité et consécutivement sa capacité intégrative.

2

LES ESPACES PUBLICS URBAINS

Travailler sur cette entité urbaine, c'est d'abord la comprendre, comprendre ses enjeux, ses dynamiques, mais aussi saisir les relations réciproques entre formes spatiales, fonctions et usages.

L'espace public est une notion complexe sur laquelle il est intéressant de s'arrêter. Diverses interprétations lui sont associées. L'espace public est pensé, dans le cadre des sciences sociales, tant comme un espace politique (immatériel) qu'un espace matériel (Bassand et al., 2001). Il s'agira ici de définir ces différents espaces afin de préciser quelles seront les dimensions retenues pour la suite de cette recherche.

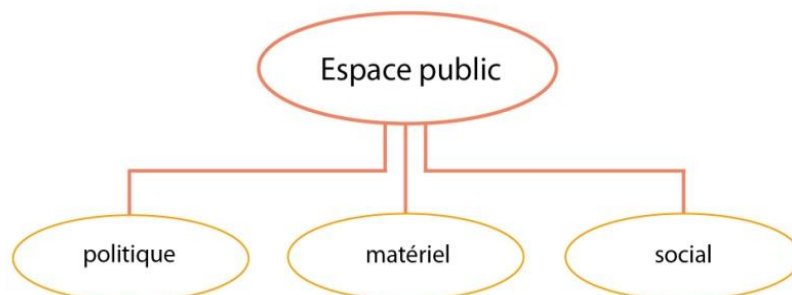


Figure 1. Les trois dimensions de l'espace public, Source : J. Schwarz 2011

2.1 L'ESPACE PUBLIC COMME ESPACE POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Interprété dans un premier temps, comme un espace politique, l'espace public « désigne [...] un espace de débat, de controverses ou de révélations et évoque le dispositif démocratique par excellence, la sphère de la publicité au sens de Kant et Habermas, régie par le plaisir « sociable » de parler ensemble, de converser librement et sans contrainte. » (Joseph, 1998) Aussi, cet espace favorise « la formation de l'opinion [...], ainsi que l'expression de nouveaux besoins émergeant de la société civile » (Dupeyrix, 2009 : 181). L'espace public se dresse en « espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel » (Mondada, 2003 : 333).

Dérivant d'un idéal-type mythologique : celui de l'agora grecque (Mondada, 2003 : 333), cette conception de l'espace public tend aujourd'hui à perdre de sa validité. Une forme de nostalgie apparaît ; les progrès technologiques réalisés sont responsables d'une dématérialisation généralisée. Ainsi, comme le souligne M. Clavel « la sphère de l'espace public, au sens d'Habermas, n'a plus grand-chose à voir avec les espaces publics de circulation du monde actuel » (Ghorra-Gobin, 2001 : 27). Cette forme d'espace se caractérise donc davantage par son caractère immatériel, que par son ancrage territorial.

2.2 L'ESPACE PUBLIC COMME ESPACE MATÉRIEL ET STRUCTURANT

Du point de vue spatial, les espaces publics sont des lieux matériels assimilés à des territoires concrets et délimités. Ces espaces « n'existent que dans leur relation avec le bâti qui les encadre et leur donne consistance et en permet la perception » (Allain, 2004 : 141). Principalement ouverts et vides de construction, les espaces publics peuvent se matérialiser sous des formes très variées. Tantôt voies de circulation, espace de rencontre ou espace de détente, l'espace public est une notion de laquelle découle différentes typologies spatiales. Cet espace « comporte aussi bien des espaces minéraux [...], que des espaces verts [...] ou des espaces plantés [...] » (Merlin et Choay, 2009 : 355). L'espace public se compose ainsi de trois grandes catégories d'espace dont les caractéristiques sont spécifiques : les rues, les places et les espaces verts.

L'espace public est donc déterminant dans le tissu urbain : il structure et assure les liaisons dans la ville, en garantissant une continuité. L'espace public symbolise le mode d'intégration des différents secteurs de la ville à la vie urbaine. Ses structures morphologiques constituent ainsi un support au système de déplacement et un contexte propice à de multiples interactions. (Da Cunha et Kaiser, 2009 : 42) Ajouté à cette fonction structurante, ce dernier répond à d'autres attentes, qu'elles soient hygiéniste, esthétique ou symbolique.

Une hiérarchisation des espaces publics apparaît au sein du tissu urbain. Certains jouent un rôle structurant à l'échelle du quartier, alors que d'autres ont une aire d'influence beaucoup plus large (agglomération, canton, etc.). « *Les espaces publics urbains se caractérisent (...) par une diversité d'usages, de formes et de fonctions* » (Zepf, 1999 : 43).

2.3 L'ESPACE PUBLIC COMME SUPPORT DU « VIVRE ENSEMBLE »

Accessible à tous, l'espace public est décrit par C. Ghorra-Gobin (2006 : 16), comme le territoire privilégié de l'apprentissage de l'altérité, de la mise en scène de la société civile dans sa diversité sociale et culturelle. L'espace public physique se dessine comme un support propice à la réalisation de multiples pratiques sociales. Dans cette perspective, « [...] *les espaces publics constituent un phénomène sociologique de rencontre, d'échange entre les différents acteurs urbains. [...] Ce type d'espace public constitue le miroir des comportements des citoyens contemporains en matière de sociabilité* » (Zepf, 2004 : 10) L'espace public matériel répond par ces caractéristiques à la quête du « vivre ensemble » et participe à la construction d'une identité collective (Ghorra-Gobin, 2006 : 16).

La complexité des sociétés urbaines, la diversité des cultures jouent ici, un rôle déterminant. « *Le concept d'espace public implique nécessairement la prise en compte [...] d'un système d'acteurs en interaction générant des processus sociaux tels que participation, insertion, intégration, qui ont pour résultat de produire de la sociabilité, un lien social, une structure de pouvoir* » (Bassand et al. 2001 : 23). Il est donc « *impossible de comprendre les espaces publics sans analyser l'interaction de ces dimensions matérielles et relationnelles* » (Bassand et al. 2001 : 23).

2.4 L'ESPACE PUBLIC COMME ENTITÉ COMPLEXE

En ce sens, l'espace public urbain ne peut concrètement être saisi, sans considérer les dimensions matérielles, sociales et politiques qui lui sont associées. Ces trois dimensions entretiennent des liens plus ou moins marqués et complémentaires qui participent au concept d'espace public.

2.5 DYNAMIQUES DES ESPACES PUBLICS URBAINS

En perpétuelle évolution, l'espace public doit être compris comme un système dynamique, influencé par de multiples variables. Cherchant au cours de ce travail, à évaluer de quelle manière la forme spatiale et certains types d'agréments peuvent influencer les pratiques socio-spatiales, je me concentrerai ici, à définir quels sont les relations entretenues entre la forme, la fonction et l'usage d'un espace public. Cette approche transversale est ainsi largement inspirée de l'étude réalisée par M. Zepf (1999 : 65-70).

Caractérisé par une grande diversité de configurations, l'espace public se dessine comme l'expression de la complexité urbaine. Aussi, avant de traiter des relations qui lient ces trois dimensions, il semble intéressant de revenir brièvement sur leur définition afin de saisir leur rôle.

Forme

La notion de forme recouvre ici, les paramètres spatiaux qui se présentent à plusieurs échelles territoriales, de la macro à la microforme. Cette dernière se caractérise par les éléments architecturaux qui la constituent et par sa structure, son organisation. Cette dimension matérielle établit un contexte et se dessine comme un support à la vie urbaine. La comprendre nécessite donc des changements d'échelle et la prise en considération des effets qu'elle génère auprès de l'utilisateur.

Fonction

La notion de fonction désigne l'ensemble des facteurs qui influencent la création et la représentation d'un espace urbain. La fonction d'un espace public émerge des processus de planification (intentions des autorités responsables) et des représentations conceptuelles de l'utilisateur qui tend à attribuer un certain rôle à l'espace. La fonction d'un espace public est à

l'origine d'un système de contraintes normatives, ayant pour objectif d'orienter l'action de l'usager. Cette dernière exerce une certaine forme de contrôle sur le citoyen, tout en lui accordant une marge de manœuvre propre à son interprétation.

Usage

Selon la définition proposée par M. Zepf (1999 : 66), la notion d'usage désigne l'ensemble des pratiques sociales se déroulant dans un espace donné. L'usage se traduit par une forme d'appropriation spatiale plus ou moins marquée et durable de la part d'individus ou de groupes, qui donne sens à l'espace public. En fonction du contexte ou des périodes d'utilisation, les attitudes et pratiques de ces derniers se modifient. Les pratiques urbaines conditionnent dans cette perspective, la perception qu'a le citoyen de l'espace urbain, sachant qu'elles participent à l'image véhiculée par l'espace public.

Intimement liées les unes aux autres, ces trois dimensions participent à la qualité du cadre de vie et au bon fonctionnement de l'espace public. Un équilibre est recherché afin d'apporter une relative stabilité au système. Formes et fonctions doivent répondre aux attentes et besoins des usagers, tout en offrant une certaine modularité.

La survenue d'un changement sur l'un ou l'autre de ces paramètres influence inmanquablement la configuration des deux autres. Ces trois variables entretiennent des relations réciproques, qui sont ainsi susceptibles de modifier leur nature.

Régies par la perception de l'usager, ces modulations sont d'ordre anthropocentrique. Comprendre la systémique qui unit forme, fonction et usage permet de mettre en évidence certaines dynamiques sous-jacentes à la conception d'espaces publics, à leurs appropriations et pratiques sociales. « *Une relation [existe] entre la structure et les éléments d'un espace urbain d'un côté et les pratiques sociales de l'autre* » (Zepf, 1999 : 72).

Selon M. Zepf, deux registres d'interdépendance interviennent, comme nous pouvons le voir sur le schéma ci-après :

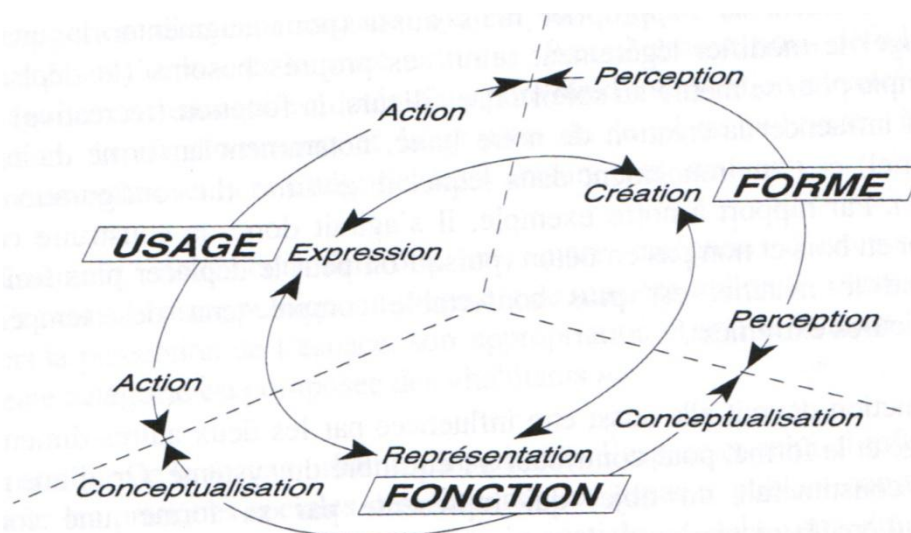


Figure 2. Modèle d'analyse de la dynamique de la place publique urbaine, Source : M. Zepf, 1999 :69

Chaque dimension est à la fois émettrice et réceptrice d'influence par rapport aux deux autres dimensions.

Influences centripètes des trois dimensions

- > Support à la vie urbaine, comme nous l'avons vu, la forme est associée à un grand nombre de représentations. La perception que développe l'individu face aux éléments matériels qui l'entourent, conditionne son appropriation et par conséquent son usage. Cette dimension matérielle influence également la fonction perçue par l'utilisateur, au travers de son interprétation.
- > Par les contraintes normatives qui lui sont associées, la fonction conditionne d'une certaine manière le comportement et les actions de l'individu. Cette dernière influence le rapport entretenu par l'utilisateur à l'espace qu'il fréquente, sachant qu'elle (la fonction) s'exprime au travers des aménagements matériels de l'espace public. la fonction est à la fois conceptualisation matérielle (forme) et mentale (usage). La fonction repose donc sur des procédés interprétatifs.
- > Fréquenter un espace public implique de la part de l'utilisateur, une action plus ou moins souhaitable sur la forme et la fonction de ce dernier. L'usage peut ainsi modifier durablement la forme en y laissant des marques (dégradation par ex.). Selon les pratiques exercées, la fonction de l'espace public peut être progressivement détournée, ayant pour conséquence l'éviction d'autres usagers.

Influences centrifuges de trois dimensions

Lors du bon fonctionnement d'un espace public,

- > Intimement liée, dans un premier temps, à la fonction et à la configuration spatiale de l'espace, la forme résulte également, de son appropriation par l'utilisateur qui doit pouvoir la moduler suivant ses besoins.
- > La fonction émerge de la forme et des pratiques des usagers, sachant que ces dernières sont une représentation de la fonction.
- > A la fois, expression de la forme et de la fonction, l'usage résulte dans ces conditions, de la lisibilité et de la fonctionnalité d'un espace.

Fortement corrélées les unes aux autres, ces trois dimensions forment un système dont l'équilibre est difficile à trouver. Des dysfonctionnements plus ou moins marquants peuvent intervenir à l'image d'un manque de « congruence » de l'espace, à l'image du décalage existant entre espace conçu et espace vécu (Dind, 2008 :7). Différents éléments peuvent être ainsi à l'origine de telles situations : manque de lisibilité, de fonctionnalité ou manque de civilité en sont quelques exemples.

2.6 L'ESPACE PUBLIC, VECTEUR DE SOCIALISATION ET SOCIABILITÉ

Abordés à maintes reprises dans la littérature, les enjeux inhérents aux espaces publics diffèrent passablement selon le point de vue mobilisé. Un espace public est d'abord conception et réalisation pour finalement être espace de vie. Les enjeux inhérents à la conception diffèrent ainsi de ceux associés aux pratiques sociales.

Un choix a par conséquent été opéré dans cette rubrique, en faveur d'une approche sociale, sachant que ce travail sera orienté dans cette direction. Deux enjeux fortement interdépendants, mais spécifiques à la vocation d'un espace public urbain d'être un support de vie, ont été retenus : l'urbanité et le lien social. Alors que les dimensions formelles et fonctionnelles seront abordées dans le chapitre dédié à la requalification urbaine.

2.6.1 URBANITÉ

« Les espaces publics concrets mettent donc en scène des individus qui s'ils semblent isolés les uns des autres, n'en déploient pas moins, dans la plupart des situations, une multitude de compétences qui leur permettent de gérer au mieux les situations de coprésence avec les inconnus, qu'il s'agisse de se mouvoir sans heurt parmi les autres, de préserver ses droits ou de respecter ceux des autres » (Cusset, 2007 : 109).

L'urbanité est une notion complexe donnant lieu à de multiples interprétations et définitions. Dans le cadre de ce travail, la définition mobilisée est celle faisant écho à la notion de civilité et citoyenneté.

« [...] L'urbanité est définie [ici] comme un ensemble de modalités du vivre ensemble [et de savoir vivre] qui régulent les rapports du sujet à son environnement physique et aux autres qui l'occupent » (Félonneau, 2003 : 165). Selon Bourdin (1986 :248), l'urbanité se caractérise par un ensemble de procédés de gestion de la relation destiné à maîtriser les tensions qui pourraient naître de l'hétérogénéité. « En d'autres termes, elle permet d'éviter l'affrontement ou le malaise dans des situations inconnues ou au code incertain » (Bourdin, 1986: 247).

L'urbanité participe ainsi aux processus de socialisation du citoyen. La confrontation avec d'autres lui apprend à se mêler à eux, à trouver parmi eux une place, et à jouer de ces situations, à y évoluer. Processus d'expérimentation continu, cette forme de socialisation permet à l'individu de se construire une identité sociale. (Mesure et al., 2006 : 1074). L'urbanité au sens de la citoyenneté, participerait à la réduction de l'« exclusion sociale » au profit d'une certaine forme de cohésion sociale (Bouget et Kasenty, 2005).

L'urbanité se dessine ainsi comme une condition sine qua non au lien social, quand bien même l'urbanité émerge également de l'intensité de la vie sociale et de la diversité des insertions sociales¹. Urbanité et lien social sont par conséquent deux notions intimement liées.

Compte tenu de ses spécificités, l'espace public apparaît ici, comme un support privilégié à l'exercice de l'urbanité. Sa configuration spatiale conditionne les qualités dont l'individu doit faire preuve. Dans cette perspective, l'espace public définit un contexte plus ou moins propice à l'exercice de l'urbanité.

¹ Quartier, voisinage, loisirs, etc.

J. Donzelot et A. Wyvekens (2006 : 41) attribue à l'espace public une « *vocation à séparer, à instaurer le respect des gens entre eux, à les amener à se tenir à distance « respectable » les uns des autres* ». Bourdin (1986 : 251) précise ainsi, que« [...] *la diversité et la complexité des interactions sociales sont plus facilement acceptables lorsqu'elles apparaissent dans un contexte où la prise de distance par rapport à la situation et à la communication permettent d'assurer la protection réciproque des participants* ». L'urbanité repose donc sur le principe de « *politesse des lieux publics (...) [qui] vise au maintien de la distance interpersonnelle et se fonde sur l'écart et la réserve* » (Picard, 1998 : 42)

Face à l'altérité, des régulations comportementales sont nécessaires pour assurer la coexistence d'un grand nombre de citoyens sur un espace circonscrit et par conséquent, garantir le bon fonctionnement de l'espace public. Ces codes de savoir-vivre portent autant sur les représentations de soi (E. Goffman) que sur les normes inhérentes aux relations sociales.

En ce sens, « [...] *l'espace public fixe une certaine normalité des comportements qui repose moins sur l'adhésion à des valeurs qu'au respect des apparences, à une harmonie des faces ou présentation de soi, qui dépasse l'hétérogénéité des acteurs* » (Chadoin, 2005 : 52). Clavel mentionne l'importance de la capacité à se présenter et à participer à la scène du public, sachant que ce sont des éléments essentiels de l'urbanité. (Ghorra-Gobin, 2001 : 26) « *Prise dans une acceptation large, l'urbanité ne se réduit donc pas aux conditions et aux règles de la coexistence des citoyens mais elle se manifeste aussi dans des comportements d'affirmation et des utilisations de la ville comme lieu d'exposition collective* » (Chadoin, 2005 : 48).

Cet exercice relève ainsi, selon Clavel (2002 :83-84), autant de la qualité des espaces construits que des comportements individuels.

2.6.2 LIEN SOCIAL

Constitutif de la société, le lien social résulte de « *diverses interactions qui établissent entre les individus des formes déterminées de relation* » (Grafmeyer, 1994 : 89). Ces différentes formes concrètes de sociabilité renvoient toutes, selon Simmel, au principe de l'action réciproque (Joseph, 2003 : 20).

« *Des plus éphémères aux plus instituées, des plus fugitives au plus durables, ces actions réciproques sont porteuses d'influences mutuelles entre les être sociaux* » (Grafmeyer, 1994 : 89). Bien que n'impliquant pas une symétrie des interactants dans leur pouvoir d'interagir, ces relations supposent, comme leurs nom l'indique, une réciprocité des acteurs supposant

simultanément un rôle actif et passif (Joseph, 2003 : 22). « *A la faveur de ces interactions se construisent, se confortent, se défont et se reconfigurent des manières d'être ensemble, des modes de coexistence, mais aussi des systèmes d'attitudes qui peuvent évoluer au fil des expériences individuelles* » (Grafmeyer, 1994 : 89).

Selon la configuration des espaces vécus, les expressions du lien social varient, présentant des intensités et des fréquences diverses. L'étendue, la localisation et les aménagements des espaces publics définissent ainsi un éventail d'enjeux, sachant que par exemple, les espaces d'attente et de détente sont plus opportuns à l'échange que les lieux passants. Fréquenter des espaces de proximité induit un certain degré de reconnaissance à l'origine d'un lien plus ou moins familier (liens de voisinage, de quartier). A l'inverse, une forme d'anonymat et des liens sociaux plus distants émergent dans les espaces centraux² et plus vastes, en raison du nombre de personnes plus élevé côtoyé par le sujet.

Ainsi, « *cette structure propre de la ville qui est faite de « densité » et de « différences » implique [donc] une forme particulière pour l'esprit du citoyen et ses relations sociales* », sachant que celles-ci sont dans la plupart des cas, anonymes, superficielles, utilitaires et rationnelles (Chadoin, 2005 : 46). Parks souligne par conséquent, le fait que « *si en société, nous vivons ensemble, nous vivons aussi à l'écart les uns des autres (...)* » (Cusset, 2007 : 101).

« *Le lien social peut [ainsi] se tisser à plusieurs échelles ou encore se construire à la manière d'un réseau. Cette dernière forme de plus en plus fréquente, implique d'ailleurs que la proximité ne va pas forcément de pair avec un lien fort* » (Bassand et al. 2001 :27). Dans cette perspective, une différenciation s'opère entre liens forts et liens faibles, une gradation des relations se dessine. Le type de relation étudié, au travers des espaces publics, portera davantage, sur ce qu'a appelé Granovetter, les liens faibles.

Alors que les liens forts découlent davantage de la sphère privée, « *la notion de liens faibles [se] réfère aux connaissances en dehors du cercle immédiat des proches. Dans ce cas, les rapports sont plus superficiels, plus instrumentaux et souvent transitoires. (...) Les liens faibles ont la capacité de fournir à l'individu des sources d'information ou de ressources différentes de celles qui sont disponibles dans le circuit des liens forts* », à condition qu'ils s'insèrent dans un autre réseau. (Rose, Séguin, 2007 : 221-222).

« (...) *Ces interactions [les interactions dans l'espace public] sont régulées par un ensemble de rites sociaux très subtils, qui sont autant de signes de l'existence d'un lien qui relie chacun à*

² Espaces publics situés au centre-ville, définis par une fréquentation élevée

tous » (Cusset, 2007 : 98). Sociabilité et urbanité sont par conséquent deux notions indissociables en termes d'interactions, sachant que tout échange nécessite un certain savoir-vivre. G. Simmel invoque le principe de réserve pour traduire la capacité de l'individu à interagir en milieu urbain. Principe par lequel le sujet fait provisoirement abstraction de son univers de référence (Joseph, 2003 : p.21). Alors que E. Goffmann s'est quant à lui intéressé aux routines, qui construites sur des modèles d'adaptation aux règles³ de la vie sociale, permettent la cohabitation harmonieuse de chacun avec tous (Cusset, 2007 : 102).

En sociologie, le lien social participe à l'intégration systémique des différents acteurs en présence, en mettant l'accent sur leurs capacités de régulation et leurs fonctions d'adaptation face aux situations du quotidien.

Dans cette perspective, l'espace public se dessine comme un support propice au déroulement d'activités intégratives. D'autant plus, qu'offrant des aménités plus ou moins grandes, ce dernier peut participer à la création d'une identité collective favorable à l'insertion.

³ Quant à la manière de se mouvoir, d'échanger, etc.

3

IMAGE, SIGNIFICATION ET APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC

Appréhender la manière dont les dimensions formelles et fonctionnelles peuvent influencer le comportement des usagers, implique l'analyse des relations qu'entretient l'acteur avec son environnement. Dans cette perspective, ce chapitre propose une approche sensible de l'espace public, considérant les perceptions et représentations que développe l'individu face à son territoire et le sens qui lui est attribué.

Sociologie urbaine, géographie de la perception, phénoménologie et psychologie environnementale sont autant de disciplines qui nous permettent d'intérioriser les expériences urbaines de l'individu et de comprendre avec une plus grande justesse, les liens qui l'unissent à son milieu.

Ce chapitre réunit ces différents courants de pensées afin de privilégier une vision transversale des dynamiques d'appropriation et d'usage de l'espace public. S'arrêter sur les notions de perception et de représentation semble ici central, sachant que celles-ci influencent fondamentalement l'attitude du sujet.

Cette réflexion s'articulera ainsi autour de trois volets : respectivement dédiés aux processus perceptifs et représentatifs, aux significations et appropriation et aux facteurs influents ces dynamiques socio-spatiales. Ce chapitre vise ainsi au travers d'éléments théoriques, à comprendre dans un premier temps comment l'individu construit ses représentations spatiales et images mentales. A définir de quelle manière les significations attribuées à l'espace peuvent

conditionner les pratiques d'appropriation et d'usage du sujet. Pour terminer, la relation homme-environnement sera abordée au travers des facteurs qui la conditionnent.

3.1 DE LA PERCEPTION À LA REPRÉSENTATION

S'intéressant à l'étude micro-géographique des comportements individuels, la géographie de la perception met en lumière un aspect important de la relation existante entre l'homme et son territoire (Da Cunha, 2006 : 181-182). L'objet de ce courant de pensée porte sur la manière dont les individus perçoivent et conçoivent l'espace qu'ils pratiquent.

La perception est ainsi définie par G. Di Méo (2003 : 701) comme une « *activité à la fois sensorielle et cognitive par laquelle l'individu constitue sa représentation intérieure (son image mentale) du monde de son expérience* ».

La perception est, dans ce cas, à l'origine d'un processus conceptuel qui vise à simplifier l'information reçue, par la schématisation de la réalité. « *Le processus de perception est ainsi un agent médiateur entre l'homme et l'environnement* » (Fischer, 1981 : 76).

Les connaissances spatiales de l'acteur reposent sur trois opérations : la perception, la cognition et la représentation.

« *Mécanisme d'origine psychologique par lequel l'individu reçoit des informations provenant principalement de la réalité extérieure* » (Da Cunha, 2006 : 164), la perception est sujette à une interprétation du sujet. La reconstruction de la réalité repose comme le mentionne A. Da Cunha (2006 : 165) sur des stimulations sensorielles (issues du milieu physique) et des informations de nature conceptuelle, issues des processus de socialisation de l'individu. Par ses expériences quotidiennes, l'individu développe des aptitudes cognitives qui lui permettent de rendre intelligible l'environnement dans lequel il évolue et ainsi lui attribuer une image mentale. Image qui est également conditionnée par des valeurs et des normes propres au contexte social et culturel dans lequel vit l'homme, comme nous le verrons par la suite.

La représentation spatiale est ainsi identifiée comme un processus d'élaboration mentale qui transforme la réalité perçue en image du réel, tout en lui accordant une signification particulière (Da Cunha, 2006 : 165). En raison de la complexité de son milieu, l'individu opère des choix pour ne garder que les informations nécessaires à la réalisation de son action. Une

simplification et une codification de l'espace s'opèrent afin d'ordonner d'une part l'espace et d'assurer d'autre part, un langage commun pour se référer à la réalité.

L'image construite est par conséquent subjective et partielle, sachant que « *le plus souvent notre perception de la ville n'est pas soutenue, mais plutôt partielle, fragmentaire, mêlée d'autre préoccupation* » (Lynch, 1977 : 2). Dans cette perspective, un nombre incalculable de représentations existe, ayant pour effet d'importantes différences comportementales. Dans un contexte donné, des images collectives, correspondant chacune à un groupe nombreux de citoyens, peuvent cependant émerger (Lynch, 1977).

3.2 DE LA SIGNIFICATION À L'APPROPRIATION

Appréhender la signification d'un lieu semble également indispensable pour saisir la manière dont l'individu s'approprie et fait usage de l'espace. Largement inspirée de la phénoménologie, la géographie humaniste vise ainsi à comprendre la manière dont l'individu s'identifie et s'approprie les lieux dans lesquels il vit, en leur attribuant un sens (Da Cunha, 2006 : 186).

Privilégiant l'expérience sensible de l'individu face à son environnement, ce courant de pensée se concentre sur l'idée d'espace vécu. Les valeurs sociales, affectives et émotionnelles associées à l'environnement, unissent par des liens immatériels, l'homme à ce dernier (Paulet, 2009 :205). Faisant de l'espace un lieu (espace reconnaissable et familier), ces valeurs psychologiques contribuent ainsi pleinement à la construction de l'image mentale du sujet, sachant qu'elles participent à l'interprétation et la signification des caractéristiques matérielles.

En ce sens, ce deuxième niveau de perception constitue un système relationnel impliquant le monde vécu, les sens et la conscience de l'acteur. « *L'être humain qui perçoit subit les déterminations multiples provenant de son affect, de ses attentes, des valeurs culturelles et des positions qui le caractérisent en tant qu'individu situé dans le temps et dans l'espace d'une société* » (Di Méo, 2003 : 701).

La production de signification résulte des représentations environnementales de l'individu. L'acteur évalue l'espace dans lequel il se trouve, au regard de ses propres attentes fonctionnelles et affectives. Il attribue au lieu une appréciation positive ou négative en fonction des valeurs (esthétique, fonctionnelle, etc.) qu'il lui associe (Fischer, 1981). Par cette idée de projection, l'individu donne un sens au lieu. « *Une « bonne image de son*

environnement » engendre un sentiment de « satisfaction émotive », donne un cadre propice à la communication, à l'interprétation conceptuelle et à l'interaction, stimule chez les individus une attitude active dans la perception et dans la construction de cette image » (Raulin, 2007 :164).

Selon la représentation de son espace vécu et les pratiques sociales qu'il y exerce, l'individu développe un sentiment d'appartenance plus ou moins fort, à l'origine de son ancrage social et affectif, et de sa construction identitaire. L'individu s'identifie et s'approprie les lieux qu'il fréquente, par la familiarité qu'il acquière avec ces derniers. La relation de l'homme à l'espace ne peut être considérée comme une conduite passive (Fischer, 1981 :86 ; Stébé et Marchal, 2010 : 94), sachant que « *l'expression « appropriation de l'espace » désigne les conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et symbolique de leur environnement spatial » (Merlin et Choay, 2009 : 58). L'appropriation rend ainsi compte de l'insertion spatiale de l'homme (Fischer 1981 : 86 ; Stébé et Marchal, 2010 : 94).*

« Pour réaliser cette appropriation, l'individu met en œuvre une série d'artifices que l'on peut qualifier de processus de nidification⁴ » (Fischer, 1981 :90) qui lui assurent la sauvegarde d'un espace personnel. D'ordre mental ou matériel, ces pratiques constituent des éléments d'affirmation de soi, par lesquelles l'individu « s'engage » dans l'univers social où il s'insère (Fischer, 1981 :94).

Participant au sentiment de sécurité, l'appropriation spatiale (Fischer, 1981 : 89) accorde au sujet une certaine aisance comportementale, qui lui facilitera son insertion.

3.3 RELATION ENTRE HOMME ET ENVIRONNEMENT

Saisir la relation qui unit l'homme à son environnement suppose l'analyse des processus interactifs existant entre ces deux entités. Envisagée selon deux pôles dialectiques, occupés respectivement par l'homme et l'environnement, ce système est influencé par différentes variables, sur lesquels il est intéressant de revenir maintenant.

Le sujet de ce dernier volet porte ainsi sur trois types de facteurs déterminants dans le déroulement de ces actions : la réalité environnementale, les caractéristiques individuelles du

⁴ « *la nidification est un processus d'aménagement spatial qui donne lieu à des « formes d'installation » multiples destinées à créer un « chez soi » » (Fischer, 1981 :90)*

sujet, le contexte socioculturel et temporel. L'intérêt sera ici de montrer de quelle façon ceux-ci influencent ce système complexe.

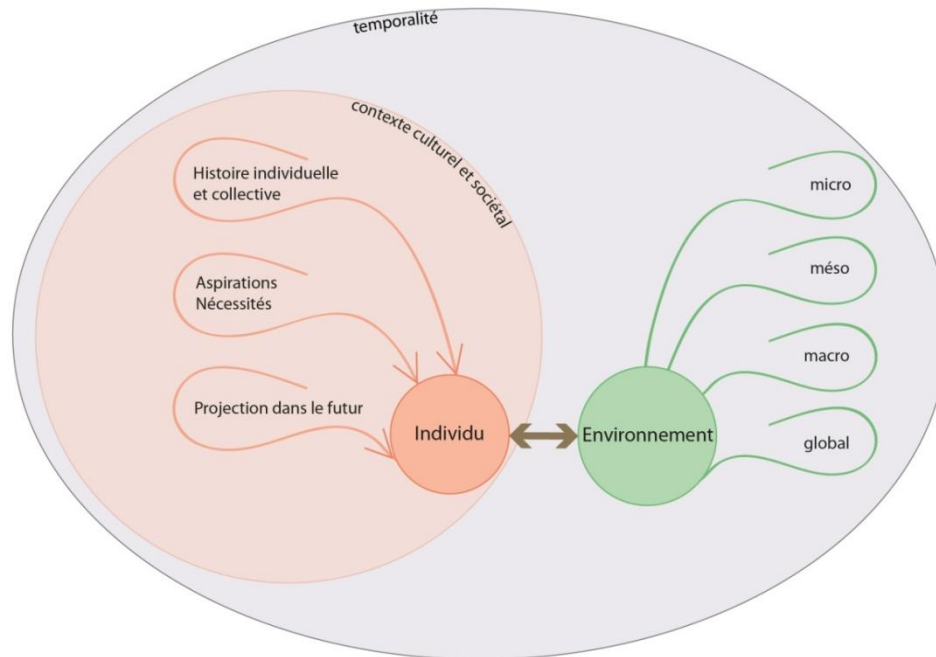


Figure 3. Contexte des relations homme-environnement, Source : Moser, 2009 : 24 (modifié)

3.3.1 RÉALITÉ ENVIRONNEMENTALE

« L'environnement, avec l'ensemble des éléments naturels ou artificiellement créés par l'homme, constitue le cadre de vie de l'individu » (Moser, 2003 : 11). A l'image des choix et préférences de l'homme, ce dernier est en continuelle évolution. L'environnement fait l'objet d'ajustements pour répondre au mieux, aux demandes sociales. Il se dessine donc comme le produit de l'homme. En ce sens, parler d'environnement, c'est s'inscrire dans une approche anthropocentrique, sachant que, selon Moser (2003 : 11) cette notion n'est pas objectivable sans la présence de l'homme.

Dimension physique

D'une part, produit de l'homme, l'environnement peut aussi rétroagir et modifier le comportement de l'individu, sachant qu'une forme construite donne des directions, des espacements qui régissent des actions. Laissant une certaine marge de manœuvre, la configuration physique d'un espace met à l'épreuve les compétences des acteurs, au travers des cheminements, des conduites, ou des interactions qu'ils réalisent (Chelkoff et Thibaud, 1993 : 7).

« A l'intérieur de chaque lieu, les informations apportées par la nature et la répartition des objets interviennent dans l'usage des espaces et leur confèrent un sens. Certains lieux ont de ce point de vue une signification suffisamment explicite et prégnante pour induire un type de comportement » (Fischer, 1981 :95).

L'aménagement de l'espace public et son organisation conditionne aussi bien les perceptions et significations spatiales que les actions individuelles. « L'espace est donc organisateur de l'interaction sociale dans la mesure où celle-ci est toujours médiatisée par des dispositifs d'aménagement du milieu matériel » (Fischer, 1981 : 32).

Ainsi, au travers de ses travaux, K. Lynch a tenté « de discerner des agencements spatiaux et des figures architecturales emblématiques susceptibles d'être perçus, reconnus et utilisés par les citoyens dans la pratiques quotidiennes de leur environnement » (Merlin et Choay, 2009 : 458).

L'imagibilité de la ville apparaît être ici, un concept clé, sachant qu'il rend compte selon K. Lynch (1977 : 53), de la qualité grâce à laquelle, un objet physique, a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur. K. Lynch se concentre dans son analyse, sur l'impact des formes physiques lors de la conception d'image mentale, de carte mentale.

Cinq types d'éléments participent, selon lui, à la qualité visuelle d'un objet physique et à sa lisibilité : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repère (Lynch, 1977 : 54). La clarté et l'agencement de ces différents composants participent à la définition d'une trame de référence, organisant les activités, les croyances ou les connaissances de l'individu. « Une image claire de l'environnement sert ainsi de base au développement individuel », et permet au sujet d'« établir des relations harmonieuses avec le monde extérieur » (Lynch, 1977 : 5).

Imbrication des espaces vécus

Etroitement liés au contexte physique comme nous venons de le voir, les perceptions, attitudes et comportements de l'individu diffèrent selon le degré de familiarité de l'environnement qu'il fréquente. Ainsi, selon G.-N. Fischer (1981 : 86), « l'individu (...) restructure l'espace en coquilles personnelles qui manifestent sa relation privilégiée au lieu dans lequel il se trouve, même provisoirement ».

Afin de spécifier les rapports homme-environnement et les relations à autrui, plusieurs niveaux d'analyse socio-spatiaux se dessinent en phénoménologie et psychologie environnementale, allant de l'espace privatif (habitat, lieu de travail) à l'environnement global (échelle planétaire). Construit sur une vision égocentrique, ce modèle couvre des réalités très diverses regroupant des situations connues, familières d'une part, et l'univers de l'inconnu et de l'étranger, d'autre part. Cette approche met ainsi en exergue les possibilités d'enracinement du sujet et les modalités de maîtrise ou de contrôle de l'espace par l'individu en fonction du type et de l'étendue de l'espace dans lequel il s'insère.

Chaque environnement concentrique présente des caractéristiques physiques et sociales distinctes qui sont vecteurs de diverses significations. En raison de son hypermobilité et de l'accès facilité à l'information, ce dernier évolue simultanément à plusieurs niveaux, bien que les capacités d'appropriation soient moins grandes dans les niveaux éloignés. Dans cette perspective, l'imbrication spatiale de ces environnements permet une vision complémentaire propice à la compréhension des pratiques individuelles⁵ et par conséquent à l'analyse d'une réalité complexe.

- > Le micro-environnement correspond à la sphère privée de l'individu et est incarné par l'habitat et l'espace de travail. Ces deux espaces jouent un rôle déterminant pour l'homme. Ce territoire dit primaire fait l'objet d'une forte appropriation et remplit une fonction identitaire marquée. L'individu exerce sur ces derniers un contrôle absolu et ressent un attachement.
- > Le méso-environnement englobe les espaces partagés de proximité. « *Les espaces partagés sont des espaces publics ou semi-publics, c'est-à-dire des lieux partagés par des individus entre lesquels certains liens de proximité peuvent exister en raison de la fréquentation conjointe de ces lieux* » (Moser, 2009 : 92). Dans ce contexte, l'individu est confronté à des étrangers familiers. Le partage de ces espaces et le contrôle social qui caractérisent ce niveau pour y assurer une certaine sécurité sont des problématiques clés pour la suite de ce travail.
- > Le macro-environnement correspond à des espaces de plus grande étendue ou du moins jouant un rôle à plus petite échelle. Ces espaces sont dénommés par Moser (2009 : 9) comme des environnements collectifs publics, supports d'images multiples. De manière générale, ces derniers se matérialisent par l'urbain. De ce

⁵ Si ce dernier développe une conscience à l'échelle global son comportement à l'échelle locale ne sera pas la même

niveau socio-spatial découle différents questionnements inhérents aux sentiments d'appartenance, d'appropriation et de citoyenneté.

- > L'environnement global est mobilisé lors de la prise en considération des problèmes environnementaux. Ce niveau socio-spatial est difficilement perçu dans son entier par l'individu, sachant qu'il est envisagé à l'échelle planétaire.

3.3.2 TEMPORALITÉ ET CONTEXTE SOCIOCULTUREL

Le comportement de l'individu résulte donc de l'association de différents facteurs exogènes et endogènes. « *En d'autres termes, la relation de l'individu avec l'environnement ne peut se comprendre que si l'on tient compte à la fois des contextes culturels et sociaux dans lesquels cette relation s'actualise, l'histoire aussi bien collective qu'individuelle qui conditionnent les perceptions et comportements ainsi que les besoins et aspirations particulières* » (Moser, 2009 : 24).

Dimension temporelle

Accepter la dimension dynamique associée à la relation qu'entretient l'homme avec son environnement, c'est considérer les effets de la temporalité sur ces deux entités.

Au cours de sa vie et de ses expériences, l'homme change de perceptions, de représentation et développe différents types de relation à l'espace (Piveteau, 1982 : 59). L'apprentissage de l'espace, comme le mentionne G.-N. Fischer (1981 : 71), n'est pas séparable de la dimension temporelle, sachant que c'est au cours de son histoire que chacun découvre l'espace et s'en crée une image. La relation spatiales que développe l'enfant ne sera par conséquent pas la même que celle d'un adolescent ou d'un adulte.

La perception spatiale est également influencée par une autre forme de temporalité liée cette fois-ci aux rythmes journaliers, saisonniers et météorologiques.

Dimension socioculturelle

Chargé culturellement, l'espace varie selon les sociétés, les systèmes de valeurs et de socialisation (Fischer, 1981 : 20). En fonction de ce contexte, les exigences de qualité de vie et les besoins d'espace varient.

Inscrit dans un contexte social et culturel précis, l'individu intériorise les informations et les codes propres à son milieu. Ces valeurs et normes conditionnent la manière dont l'homme appréhende son environnement. En conséquence, ce dernier adapte sa manière d'être, de voir et d'agir. L'individu s'imprègne de la société dans laquelle il vit. Ces variables sociales et culturelles doivent être assimilées par l'acteur pour les rendre siennes. Le milieu dans lequel il évolue, influence ainsi directement ses caractéristiques endogènes, dirigeant ses perceptions, ses représentations et fixant un cadre aux comportements individuels.

3.3.3 CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

Pour évaluer les différents éléments perçus par l'individu et sa relation avec les lieux, il est important de prendre en compte sa situation personnelle. Différents paramètres interviennent ainsi dans son appréhension spatiale (Zepf, 1999 : 81). Le genre, l'âge, l'état psychocorporel, le statut social et professionnel, le souvenir, les habitudes, les intérêts, les attentes, les besoins et les intentions sont autant de facteurs à l'origine de préconceptions spatiales.

« Les transactions entre le sujet et l'environnement intègrent aussi bien l'expérience de l'individu que ses projets, ses représentations et ses actions, et s'inscrivent donc dans la temporalité » (Moser, 2009 : 22). Ainsi, intimement liées à l'existence de l'individu, ces évaluations ne peuvent être généralisées, bien que certains points communs soient parfois observables.

4

REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS POUR UNE PLUS GRANDE UNITÉ SOCIALE

Suite aux réflexions proposées sur l'espace public et sur ses représentations, il devient judicieux de déterminer, dans ce troisième chapitre, quelles sont les opérations propices à l'intensification de son usage. Visant à renouveler l'image associée à une entité spatiale, la requalification urbaine se profile comme un instrument indispensable aux changements. La question de qualité urbaine sera également abordée ici, afin de mieux cerner les variables participant à la viabilité et au caractère plaisant de l'espace public.

4.1 REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC POUR EN RENOUVELER SON IMAGE

La requalification urbaine constitue un défi de taille pour la ville contemporaine. Permettant de rehausser la qualité d'un territoire, voire dans certains cas, de lui attribuer une nouvelle qualité, ce concept vise à renouveler l'image d'un espace donné. En d'autres termes, la requalification d'un espace regroupe l'ensemble des processus d'interventions spatiales dont l'objectif est de transformer le regard. « *Intensifier la ville, ce sera, par des moyens sensibles, intensifier le rapport à la ville, en offrir une meilleure acuité perceptive, renforcer le sentiment d'urbanité ou encore renforcer l'identité du territoire considéré* » (Amphoux, 1999 : 9). Agir sur

l'espace public c'est aujourd'hui valoriser ses opportunités en le rendant attrayant et convivial pour le citoyen. C'est l'embellir, lui offrir une continuité, une lisibilité accrues et garantir aux citoyens un accès équitable. Requalifier l'espace urbain c'est ainsi, participer à la qualité du cadre de vie urbain.

Cette volonté s'inscrit dans une démarche encourageant une plus forte intensité urbaine et par conséquent un renforcement des rapports entretenus entre l'homme et son environnement. Ce type d'action traduit la volonté des responsables de faire émerger de nouvelles pratiques socio-spatiales.

Dans cette perspective, la requalification d'un espace public nécessite immanquablement la réalisation de compromis entre la vision technique des autorités responsables et la sensibilité des usagers. L'objectif de toute intervention serait donc de concilier l'espace perçu par des professionnels avec l'espace vécu et ce, malgré la complexité engendrée. En ce sens, l'un des défis des concepteurs est de planifier « *des environnements qui répondent à une série complexe d'exigences, ce qui implique de s'engager dans une approche holistique d'un ensemble non linéaire de condition* » (Uzzell et Romice, 2003 : 50)

Intervenant sur la structure urbaine, les aménagements, les ambiances ainsi que les pratiques socio-spatiales, le champ d'action des mesures de requalification traduit leur complexité. Bien que pouvant contraindre des usages et faciliter des pratiques, comme le soulignent Toussaint et Zimmermann (2001 : 46), l'espace public ne peut, cependant ni empêcher, ni produire des faits sociaux. « *Le travail de programmation ne peut infléchir ou modeler les comportements et pratiques qui en résultent* ».

4.2 L'ESPACE PUBLIC, COMME SUPPORT À LA QUALITÉ URBAINE

Ayant défini le concept de requalification, il devient opportun de discuter ici, de la question de la qualité urbaine. Nécessaire à la définition des différentes variables sur lesquelles il est possible d'intervenir, la définition de cette notion permet d'envisager des principes d'intervention propices aux changements.

La définition retenue ici pour la qualité urbaine, est celle proposée par J.-P. Dind (2009 :1), qui envisage la qualité urbaine comme la « *capacité objective et subjective des environnements*

urbains, de répondre aux demandes variées des différents usagers » et de permettre une pluralité d'usages au sein d'un même espace. La qualité d'un espace public est ainsi fortement corrélée à la diversité d'opportunités et d'aménités qu'il propose. S'approprier et s'identifier à un espace sont par conséquent, les finalités recherchées lorsque l'on parle de qualité urbaine.

Comme le stipule cette définition, la qualité urbaine repose sur un lot de critères objectifs⁶, et subjectifs, à l'origine de sa complexité. Globalement, quatre facteurs participent à la détermination de ce concept : le contexte urbain, la temporalité, l'échelle et les représentations.

Contexte urbain

Les caractéristiques et spécificités urbaines influencent largement les éléments vecteurs de qualité. En raison de sa complexité, le contexte fait des opérations urbaines, des démarches singulières ne pouvant être généralisées, sachant que les besoins changent en fonction du contexte. En ce sens, les caractéristiques sociales jouent un rôle déterminant, conditionnant les attentes de la population.

Temporalité

La dimension temporelle affecte l'appréciation de la qualité urbaine. Les critères de qualité n'ont pas toujours été les mêmes, selon les époques et les tendances urbanistiques, oscillant entre esthétiques et fonctionnalisme (IAU, 2008).

En outre, des temporalités plus courtes, agissent également sur la perception de cette dimension, les rythmes saisonniers et journaliers (diurne-nocturne) participent ainsi, fortement à l'image de l'environnement que l'individu construit et par conséquent à la définition des éléments favorables à une plus grande qualité urbaine.

Echelle

L'évaluation de la qualité urbaine se fait à différentes échelles, celle du lieu, du territoire et du réseau. Ces trois niveaux d'analyse, ne peuvent être envisagés de manière isolée. Les lieux publics ne peuvent être pensés comme des entités spatiales distinctes, sachant qu'ils participent à la continuité du tissu urbain. Cette imbrication peut être source de tensions et de

⁶ Coût du foncier, profil socioprofessionnel des usagers et habitants, etc.

conflits, sachant que les différents enjeux et critères ne coïncident pas obligatoirement entre les échelles.

Représentation

Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, l'appréciation de l'espace public fait l'objet d'une multitude d'interprétations en relation avec les représentations et expériences de l'individu. Multiples significations lui sont par conséquent associées. Malgré la diversité de ces représentations, des registres de signification partagés existent, dont l'origine serait liée à un ensemble de besoins fondamentaux communs, qui filtreraient notre regard sur les espaces de vie (Dind, 2009 : 3) Ces registres de signification sont associés à des modèles émanant d'un imaginaire collectif, qu'il est utile de connaître pour concevoir une ville agréable à habiter et à contempler. Opportunité, convivialité, accessibilité et cohérence en sont des exemples.

Dans cette perspective, « *la qualité de l'espace public ne s'exprime pas selon des normes et des mesures, mais par rapport à des atouts et des potentialités ou des faiblesses dont l'appréciation fait d'abord appel à notre sensibilité* » (Certu, 2007 : 14). L'espace urbain devient porteur d'opportunités et de contraintes.

Intensifier l'espace public

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, penser la qualité urbaine, c'est chercher à faire dialoguer deux réalités. La réalité de la perception et des représentations et la configuration des formes urbaines. Agir sur « *la qualité urbaine consisterait en une juste modulation des intensités* » (Dind, 2009 : 4), obligeant par conséquent une réflexion sur les attributs conférant à l'espace urbain une valeur et une capacité à signifier (Da Cunha et Kaiser, 2009). Intensifier, c'est ici jouer sur l'offre globale d'aménités (urbaines et environnementales) et favoriser une plus ou moins forte intensité des pratiques, des interactions sociales ou des sollicitations sensorielles. (Dind, 2009 : 2)

La qualité d'un lieu peut être appréhendée de manière synthétique, en fonction de quatre critères : la forme, la fonction, l'usage et l'ambiance. L'association de ces quatre composants participe à la signification et à l'image du site que se fait l'individu et définit implicitement les pratiques et comportements sociaux s'y déroulant. Concevoir aujourd'hui un espace de qualité, c'est penser son ambiance, sa perception, appréhender une série de critères sensibles longtemps sous-estimés ou oubliés.

Intimement liées les uns aux autres, ces variables, bien qu'attachées à des domaines distincts contribuent chacune à l'intensité de l'espace public et à la qualité du cadre de vie urbain.

La qualité formelle détermine la lisibilité de l'espace et contribue à l'intensité interactionnelle de l'individu avec son environnement. Une adéquation entre forme urbaine et besoins est indispensable. Support à la fois esthétique et opérationnelle, cette dimension se concentre sur l'organisation et l'ergonomie des aménagements. Les critères participant à cette qualité font ainsi appel aux travaux de K. Lynch, bien qu'habituellement utilisés à plus petite échelle.

La qualité fonctionnelle rend compte des opportunités d'un espace donné et participe à son attrait. Support de fonctions diverses, le lieu devient source de « motivations » pour l'acteur. Ces fonctions supposent un certain nombre de contraintes normatives implicites afin d'orienter les comportements. Pour accroître la qualité, une diversité des pratiques (multimodalité) doit cependant être encouragée, ainsi qu'une certaine polyvalence.

L'usage désigne l'ensemble des pratiques sociales d'un espace donné. La qualité d'usage résulte ainsi des modalités formelles ou tacites nécessaires à l'appropriation et à la coprésence de différents acteurs. La qualité d'usage se caractérise par de nombreuses régulations dont l'accessibilité est l'un des principaux enjeux.

La qualité d'ambiance est une dimension sensible qui fait appel à la notion d'atmosphère. Bien qu'en constante évolution, l'ambiance confère une identité au lieu. L'impression qui se dégage d'un espace implique l'appréciation subjective d'un ensemble de paramètres par l'individu. La qualité de l'ambiance se caractérise par la perception positive de l'espace urbain.

Afin de cerner plus précisément ces différentes dimensions, voici un tableau explicitant les diverses mesures favorables à une meilleure qualité urbaine. Les listes proposées ne sont pas exhaustives, mais permettront de structurer la partie empirique de cette recherche.

QUALITÉ FORMELLE	<ul style="list-style-type: none"> > Diversité des formes > Qualité esthétique > Cohérence d'ensemble > Lisibilité > rapport entre surfaces bâties et non bâties > Ergonomie des équipements > perméabilité visuelle > accessibilité géographique
QUALITÉ FONCTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> > Mixité des fonctions > Fonctions adaptée aux besoins > cadre normatif > flexibilité
QUALITÉ D'USAGE	<ul style="list-style-type: none"> > valeur d'usage > Intensité d'usage > Contrôle social > Hospitalité > Confort > Possibilité offerte par mauvais temps > visibilité
QUALITÉ D'AMBIANCE	<ul style="list-style-type: none"> > Diversité des ambiances > convivialité > Sécurité > Éclairage > Qualité environnementale (air, son) > Ensoleillement > Exposition aux vents > propreté > Présence de végétation

Figure 4. Quatre critères spécifiques à la qualité d'un lieu, Source : F. Rey, 2011 : 33 (modifié)

La qualité d'un lieu résulte ainsi d'un ensemble de variables qui lui sont spécifiques (forme, fonction, usage et ambiance) et de facteurs exogènes en lien avec l'environnement dans lequel il s'insère. Comprendre les relations qui unissent le lieu au territoire semble indispensable dans l'appréciation des pratiques sociales qui s'y déroulent. « *Une intégration urbaine de qualité rend possible l'expression de la spécificité du lieu tout en respectant la continuité et en générant des complémentarités avec le contexte* » (Dind, 2009 :3).

Une nouvelle rubrique vient donc compléter la grille de lecture de la qualité urbaine : la qualité d'intégration.

<p>QUALITÉ D'INTÉGRATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Insertion dans le tissu urbain > Relation avec l'environnement direct > Qualité paysagère > Continuité > Complémentarité spatiale > Connexions et accessibilités > Lisibilité > Fonction spatiale > Identité
------------------------------	---

Figure 5. La qualité d'intégration d'un lieu, Source : J. Schwarz, 2011

Pour conclure, à titre indicatif, cinq principes peuvent être énoncés, en lien direct avec les critères présentés précédemment. A noter que trois de ces principes sont tirés de l'article rédigé par Da Cunha et Kaiser (2009).

Principe 1 : Offrir un environnement de qualité, tout à la fois visible et lisible, diversifié et cohérent, au service d'une mixité fonctionnelle, d'usage et d'ambiance, propice à son intégration au tissu urbain.

Principe 2 : Encourager la mixité fonctionnelle au sein de l'espace public pour répondre aux diverses attentes des usagers, tout en veillant à garantir un équilibre entre l'intérêt général et les multiples demandes des usagers.

Principe 3 : « Donner la priorité aux aménagements permettant un accès équitable à l'offre d'aménités urbaines, renforçant les valeurs de justice urbaine et de polyvalence des usages. » (2009 : 45)

Principe 4 : « Favoriser la création d'espaces d'urbanité accueillant une diversité d'ambiance. Les ambiances urbaines sont des structures actives. L'intensité sensorielle d'un lieu engage la possibilité d'un usage pluriel (flânerie, rencontre, etc.). L'intensification est ici « mesurée » par un volume d'événements, d'activités et d'interactions sociales et environnementales chargées de sens. » (2009 : 46)

Principe 5 « Assurer la lisibilité, la continuité et la diversité de l'offre d'aménités urbaines (services, équipements, commerces, espaces verts, lieux de loisirs et de détente, etc.), articuler les trames et leurs niveaux géographiques d'organisation (îlot, quartier, etc.) » (2009 : 44)

4.3 LA CONVIVIALITÉ, UN CRITÈRE DÉCISIF EN TERMES DE QUALITÉ URBAINE

Ainsi, dans la perspective d'une plus grande durabilité sociale, je chercherai maintenant à déterminer concrètement : quels sont les dispositifs envisageables afin d'accroître la convivialité d'un espace public et par corollaire d'intensifier son usage.

Considérée comme un facteur déterminant de la qualité d'un espace public, la convivialité est influencée selon J.P. Dind (2009b :4-5) par trois registres de configuration attribuée aux caractéristiques techniques (ergonomie des aménagements), sociales (hospitalité) et sensorielles (ambiance).

Tantôt appliquées aux « *valeurs symboliques, esthétiques [et] fonctionnelles* » (Guinand, 2007 :1), les interventions urbaines envisagées doivent par conséquent intégrer les besoins techniques, sociaux et identitaires de l'individu (Dind, 2009).

Afin d'intensifier l'usage de l'espace public, plusieurs types d'intervention peuvent donc être imaginés. Sous l'impulsion des autorités responsables, des installations et des infrastructures assujetties à des fonctions et des temporalités variables peuvent voir le jour, offrant à l'espace public un nouveau sens et un renouveau en termes de perception.

Configuration technique

Faisant écho à la notion d'ergonomie, la qualité technique des aménagements de l'espace public participe aux mesures propices au design urbain. Se référant à la définition proposée par A. Wisner et reprise par M. Naël (2011), l'ergonomie des aménagements urbains, consisterait en la conception de dispositifs « *utilisables par le plus grand nombre avec le maximum de confort, de sécurité, [et] d'efficacité.* ». Dans cette perspective, la qualité technique des aménagements se mesure moins à leur aspect esthétique qu'à leur fonctionnalité.

La mise en œuvre de ce principe demande d'une part, à repenser le mobilier urbain, en privilégiant des équipements adaptés aux besoins et caractéristiques des potentiels utilisateurs (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes à mobilité restreinte, etc. Dans cette perspective, comme le souligne B. Voisin (2001 :152), projeter de nouveaux aménagements nécessite de considérer à la fois, la réalité des lieux, le vécu et les besoins des habitants.

Pour un banc : la hauteur d'assise, la présence d'un dossier, d'accoudoirs ou encore le choix des matériaux (Moro et Haeny, 2007) sont autant de facteurs déterminants pour son ergonomie. D'autres mesures inhérentes aux revêtements de sols ou aux délimitations de zones peuvent également participer à l'ergonomie d'un espace public.

Configuration sociale

Evoquée par J.P. Dind (2009 :4), la configuration sociale est intimement liée au concept d'hospitalité, lequel propose une série de conditions indispensables au bon fonctionnement et à l'intensité d'un espace public.

L'hospitalité d'un lieu public tend à trouver un équilibre entre les intérêts multiples des individus en présence, en préservant leur quiétude et leur anonymat. Ayant pour objectif de « *gérer au mieux les relations entre les différents usages de l'espace public, c'est-à-dire à limiter autant que possible les conflits* » (Delbaere, 2010 : 44), l'art de l'aménagement intervient ici, comme un instrument régulateur opportun. Définir des zones distinctes en fonction de leur usage potentiel (zone de repos, zone de jeux, de loisirs, etc.), tout en pensant aux transitions peut ainsi participer à l'entente des usagers. C. Raffestin (1997, 174-175) précise aussi que l'hospitalité générale de la ville passe par l'urbanisme, par l'aménagement général des paysages urbains et par l'organisation des lieux publics. La clarté sémiotique de l'espace public accorde au citoyen une certaine aisance, qui lui permet de se sentir « bien accueilli ». Dans cette perspective le concept de lisibilité proposé par K. Lynch revêt ici une importance déterminante. « *Les aménagements doivent donc contribuer à requalifier et à différencier les lieux, à faciliter les pratiques quotidiennes et à faire émerger des lieux partagés et ouverts sur le reste de la ville* » (Voisin, 2001 : 152).

Plus ou moins fortement, et durablement approprié, l'espace public est sujet à des règles d'accès et de contrôle. Selon J.P. Dind (2009a :3), « *tout lieu est ainsi défini par des ouvertures et des limites matérielles ou symboliques* » qui lui assurent son fonctionnement. De ce point de vue, agir sur l'accessibilité constitue, comme le souligne A. Gotman (1997 : 18), un préalable fonctionnel et politique à l'hospitalité. D'ordre fonctionnel, social ou spatial, ces régulations sont envisagées afin d'assurer une égalité d'accès entre les usagers, de prévenir les phénomènes d'usurpation (Dind, 2009b : 4) et consécutivement les formes d'appropriation excessive qui tendent vers une « privatisation » de l'espace.

« *Dans une ville les éléments qui bougent, en particulier les habitants et leurs activités, ont autant d'importance que les éléments matériels statiques* » (Lynch, 1977 : 2). L'espace public est ainsi défini par Vergnet-Covo (2009) comme « *un lieu urbain, dont les activités, les pratiques ou même la simple présence de personne font le caractère* » et déterminent le « *degré d'hospitalité* ». L'hospitalité urbaine résulte aussi de la confrontation à l'altérité (Raffestin, 1997 :175). Cette dernière s'affiche comme une condition sine qua non à la pratique de l'urbanité et du « vivre ensemble ».

La dimension sociale ne peut être contenue par l'urbanisme. Les interventions urbaines peuvent renforcer les possibles sans pour autant les contraindre. L'espace public est le support de situations que créeront les habitants et usagers (Voisin, 2001: 46). Agir sur les dynamiques sociales recourt à l'intervention de tiers (animateurs, éducateurs sociaux) dont le rôle est celui de médiateur.

Configuration sensorielle

« Finalement, la qualité est aussi liée à l'ambiance, à savoir aux configurations visuelles, sonores, tactiles, olfactives ou kinesthésiques qui rendent l'expérience sensorielle plus ou moins agréable et signent en partie l'identité du lieu » (Dind, 2009b : 5).

L'espace public peut ainsi être mis en scène par divers artifices constitutifs de son identité. L'art graphique, sculptural et sonore, la lumière, la végétation, l'eau sont autant d'éléments favorables à la réalisation d'un espace public de qualité. Intervenant sur l'ambiance d'un lieu, ces multiples agréments tendent à stimuler la sensibilité des usagers et à renouveler l'image qu'ils en ont.

Le développement et l'agencement de ces dispositifs participent au caractère convivial, propice à l'usage et par conséquent au bon fonctionnement de l'espace public.

Jouer sur les ambiances c'est réussir à trouver un équilibre, comme le mentionne justement J.P. Dind (2009b : 5) entre le naturel et le culturel, le végétal et le minéral, l'animation et le calme. Dans cette perspective, jouer avec l'éphémère peut apporter une dimension supplémentaire à l'espace. A l'origine d'un intérêt particulier, l'éphémère et l'événementiel peuvent participer à restaurer une sorte de convivialité et favoriser les interactions, grâce à de nouvelles dynamiques.

5

LE VÉGÉTAL COMME AGRÉMENT DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN

Bien qu'ayant toujours été présente en milieu urbain, la nature a longtemps été appréhendée dans une perspective dualiste, qui visait à opposer la notion de ville à celle de nature et ce, en raison des différences de valeur qu'on leur attribuait (Rémy, 2004). La progression du milieu minéral et artificiel a su « *repousser la nature adverse hors des murs de la cité tout en faisant place à la nature aimable* » (Certu, 2009 : 34). Dans cette perspective, un changement de paradigme s'opère, réduisant progressivement l'opposition qui liait ces deux notions, en faveur de leur complémentarité et du rôle indispensable joué par le végétal en milieu urbain.

Ainsi, dans un contexte en proie à un urbanisme plus durable, « *la place de la nature en ville doit être repensée au profit d'une nouvelle signature de l'urbain* » (Da Cunha, 2009 : 4). Promouvoir l'intégration du végétal en ville, se dessine ainsi comme une volonté politique de répondre aux préoccupations et défis du développement durable. Porteur de nombreuses qualités, le végétal s'impose aujourd'hui comme un dispositif incontournable dans les processus de productions urbaines. Occasionnant une valorisation d'ordre social, écologique⁷ et économique⁸, les réalisations végétales améliorent respectivement la qualité de vie, la

⁷ La nature en ville favorise une grande biodiversité, participe à la réduction de l'effet de l'îlot de chaleur urbain, réduit la pollution de l'air et de l'eau, permet une meilleure gestion du régime des eaux urbaines (perméabilité des sols)

⁸ La nature en milieu urbain participe d'une part à l'attractivité urbaine grâce à la valorisation de son image et contribue d'autre part, à la qualité de l'offre résidentielle, générant ainsi une plus-value aux logements.

qualité d'accueil et l'image de la ville, tout en agissant en faveur de l'écologie (Certu, 2011). Encourager la présence de végétation en milieu urbain, c'est agir en faveur d'une plus grande viabilité et habitabilité, puisqu'apportant attractivité et qualité au cadre de vie (Da Cunha, 2009 : 8).

Rythmant le paysage urbain, le végétal contribue à la qualité et à la vie du tissu urbain (rythme des saisons, changements de couleurs, mouvements) (Allain, 2005 : 165). Se dessinant clairement comme un élément structurant la composition urbaine (Néron, 2009 : 208), ce dernier participe entre autres, à sa diversité, sa reconnaissance et sa mise en scène.

En ce sens, « *les espaces verts dans leurs diversités et leurs particularités sont au même titre que les espaces bâtis, un élément fondateur de l'identité d'une ville* » (Certu, 2011 : 36).

Définis par une grande richesse formelle et fonctionnelle, à l'origine de leur unicité, les espaces verts se caractérisent par leur pluralité. Tout à la fois, évocatrice et imprécise, la notion d'espace vert s'apparente à un « *terme générique d'urbanisme désignant des formes d'occupation du sol qui s'accompagnent de présence végétale* » (Stefulesco, 1993 : 298).

Dans cette perspective, espaces verts et entités végétales englobent l'ensemble des expressions de la nature en milieu urbain. Bien que principalement associée à l'espace public, cette dernière est également, largement tributaire du domaine privé, caractérisé également par d'importantes surfaces végétalisées. Jardins, parcs, plantages, jardins familiaux, cimetières, arbres, bosquets, haies, talus, bordures de route, îlots, toitures et murs végétalisés, zones humides et agricoles, forêts, plans d'eau, places de sport et de loisirs, sont autant d'entités végétales présentes en milieu urbain.

Cherchant à déterminer de quelle manière le végétal peut incarner une structure propice à la reproduction du lien social et à l'exercice d'une plus grande urbanité, je m'autoriserai dans le cadre de ce travail, une redéfinition plus restrictive de la notion d'espace vert. En cela, seuls les espaces publics urbains plantés de végétaux et destinés à l'accueil et au séjour de personnes seront considérés. Parcs, jardins et promenade feront de manière simplifiée l'objet de ce volet.

5.1 VERS UNE TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS URBAINS

Bien que réduite, la notion d'espace vert présente encore une importante diversité, sachant que « *les espaces verts à proprement dits, peuvent prendre des formes différentes, occuper des*

superficies et des emplacements variables selon les besoins auxquels ils répondent, leur aire d'influence et la diversité du milieu urbain avoisinant » (Perrin, 2005 :360).

Conditionnés par de nombreux facteurs, ces espaces laissent apparaître une réalité complexe rendant très difficile l'élaboration d'une classification univoque. Ne pouvant considérer l'ensemble des caractéristiques des espaces verts, dans une même classification, diverses typologies sont envisagées, selon les critères de référence retenus. Critères qui peuvent être techniques, formels, fonctionnels, d'usage, de localisation ou d'échelle pour ne citer que ceux-ci.

M'intéressant aux dynamiques de sociabilité et de socialisation en milieu végétalisé, un choix a par conséquent été opéré. Un essai de classification des espaces verts a été réalisé, à titre exploratoire.

Dans cette perspective, parler de la forme végétale aurait été pertinent pour comprendre l'influence du végétal sur l'homme. Cependant les difficultés rencontrées, lors de la définition des différentes catégories m'y ont fait renoncer. En effet, deux types de typologie émanent potentiellement de la dimension formelle du végétal :

- > une vision technicienne, proposant un recensement de l'ensemble des formes végétales de l'espace public. Cette dernière présente dans ce cas, peu d'intérêt puisque principalement utile pour la gestion de l'entretien.
- > une approche subjective construite sur les ambiances et sensations qu'elle générerait auprès des usagers. Chaque espace se caractérise par des spécificités contextuelles qui les rendent uniques et donc difficiles, voire impossibles à classer.

En raison de cette inadéquation, cette typologie repose finalement sur deux critères : la fonction et la portée spatiale du parc, sachant que ces variables conditionnent potentiellement les pratiques interpersonnelles.

Ces deux variables seront ainsi développées afin de mieux comprendre la façon dont ces dernières peuvent influencer les dynamiques sociales des espaces verts.

Constitutif de la forme et des usages de l'espace vert, la fonction participe à créer un cadre normatif dont les pratiques peuvent présenter une grande diversité, selon les interprétations qui lui sont associées.

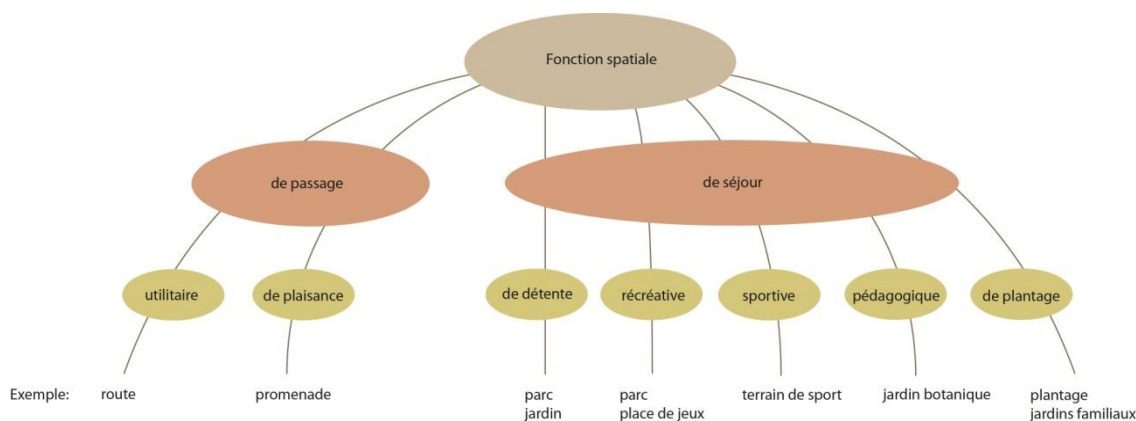


Figure 6. Fonctions associées aux espaces verts, Source : J. Schwarz, 2011

Evoquant respectivement le mouvement et l'arrêt, deux grandes catégories fonctionnelles permettent de différencier les zones spatiales. Complémentaires et non exclusives, ces deux fonctions doivent tendre vers un équilibre fragile pour assurer le bon fonctionnement de l'espace.

En raison de leur configuration d'accueil (aménagements) et de leurs aménités, la plupart des espaces verts agissent comme des attracteurs suffisants pour susciter, de manière plus ou moins durable, un ancrage de ses usagers. Cinq fonctions secondaires pourraient ainsi se distinguer⁹ : fonctions de détente, récréative, sportive, pédagogique et de plantage, donnant chacune un caractère au lieu et des opportunités de sociabilité et de socialisation. En outre, pouvant se cumuler à la vocation de détente, ces différentes fonctions prendraient une valeur additionnelle propice à de plus grandes mixité fonctionnelle et valeur d'usage, encourageant plus fortement la reproduction du lien social.

Variant également fortement selon le niveau auquel s'insère l'espace vert dans le tissu urbain, les formes de socialisation et de sociabilité dépendent par conséquent, sensiblement de la portée du parc. Résultant entre autres, de l'insertion spatiale et de la taille de l'espace vert, la portée métrique lui étant associée, pourrait constituer une valeur composite, propice à l'esquisse de tendances comportementales, sachant qu'à chaque niveau urbain, la relation au territoire et les formes d'appropriation impliquent des codes différents.

⁹ Ces cinq catégories ont été fixées sur la base de diverses lectures et en fonction du cas d'étude

Ainsi, en référence au travail réalisé par E. Boutefeu (2009 : 29), trois niveaux ont été retenus:

- > espace vert de proximité (parc intra-muros),
- > parc urbain
- > parc d'agglomération

Dans cette perspective, un tableau à double entrée pourrait résumer cet essai typologique, permettant de classer les différents espaces verts :

		Fonction spatiale						
		De passage		De séjour				
		Utilitaire	De plaisance	De détente	Récréative	Sportive	Pédagogique	De plantage
Aire d'influence	Espace vert de proximité							
	Parc urbain							
	Parc d'agglomération							

Figure 7. Proposition de grille typologique pour la classification des espaces verts, Source : J. Schwarz, 2011

Cependant, pouvant proposer différentes fonctions, les espaces verts seraient ici associés à un score propice à une forme de classification. Etabli sur le degré de mixité fonctionnelle que l'espace présente, ce dernier permettrait de différencier les espaces verts selon leur niveau d'insertion et les opportunités qu'ils offrent aux citoyens. Plus le nombre de fonctions serait élevé, plus le score augmenterait et les possibilités de sociabilités deviendraient grandes.

A l'image de la diversité et de la complexité qui caractérisent les différents espaces verts, cette typologie¹⁰, cherche à développer une certaine réflexion quant aux relations existantes ou potentielles, unissant insertion spatiale, fonctions et usages.

Ne pouvant étudier l'influence de l'ensemble de ces entités végétales, un choix a été réalisé sur la base des aires d'attractivité (portées) de ces dernières, sachant que l'ensemble de ces catégories se définissent *a priori* par des dynamiques spécifiques. Dans cette perspective, les espaces verts de proximité feront l'objet de la suite de ce travail.

¹⁰ Bien que sa validité soit limitée

5.2 LES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ COMME VECTEUR ET ENJEU DE SOCIABILITÉ

Participant à la diversité de l'offre et des opportunités d'un quartier, les espaces verts de proximité se dessinent comme des supports à différentes formes de sociabilité. Comprendre les dynamiques sociales inhérentes à ce type d'espace, c'est saisir les logiques antagonistes et caractéristiques de la notion de quartier, lui donnant une importance plus ou moins grande.

Porteur autrefois, de « *liens de sociabilité forts fondés sur la confiance et la reconnaissance mutuelle* » (Da Cunha, 2011 : 194), le quartier est actuellement en proie à un affaiblissement des liens sociaux de proximité géographique, en raison de l'évolution des modes de vie urbains. Présentant parfois une forme de désintérêt face aux différentes opportunités urbaines, le quartier ne constituerait, pour certains, qu'un univers social pour les groupes « captifs » ou à mobilité réduite : les jeunes enfants, les personnes handicapées ou âgées et une partie aussi des groupes « marginalisés » (Ascher, 1995).

Malgré l'affaiblissement du rôle du quartier comme lieu de socialisation et de sociabilité, son importance dans la composition et le fonctionnement de la ville n'est cependant pas à sous-estimer. « *Espace appropriable, il demeure un lieu où l'on se croise, où l'on se regarde, où l'on se parle parfois, et que nous pouvons apprécier, non seulement par les services de proximité qu'il nous offre, mais aussi parce qu'il nous rend à l'exigence et au plaisir de l'interférence respectueuse qui est au cœur même du mode urbain d'habiter* » (Da Cunha, 2011 : 194-195).

Dans cette perspective, le quartier semble encore participer potentiellement à la construction de liens sociaux. Liens individuels et collectifs peuvent respectivement émerger au travers des interactions entre individus et du sentiment d'appartenance commune à un même territoire (Morin et Rochefort, 1998 : 111). Ces différents liens consolideraient d'une part, la conscience d'être chez soi et en sécurité et représenterait d'autre part, un soutien à la fois pratique et social encourageant une forme d'insertion sociale. (Morin et Rochefort, 1998 :106).

Inscrit dans un contexte en apparence contradictoire – entre mobilité et enracinement – les espaces verts de proximité se dessinent comme des aménités favorables à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants. Répondant à « *une sensibilité croissante pour les valeurs de la quotidienneté, du « local » et du contact avec la nature* » (Moser, 2009 : 195, Roncayolo et Paquot, 1992), ces espaces de détente et de rencontre participent ainsi à l'image et à la vie du quartier. Apportant confort et convivialité, ces derniers augmentent d'une certaine manière

la satisfaction résidentielle, renforçant le sentiment d'appartenance des citoyens à leur territoire quotidien.

De plus, lieux d'altérité, multipliant les opportunités de rencontre, ces espaces permettraient de renforcer au-delà des liens sociaux collectifs, différentes formes de liens individuels (« liens forts » et « liens faibles »). « *Green spaces provide opportunities for contact at a modest level and a possibility for maintaining already established contacts* » (Kazmierczak et James, 2007: 356). La structure végétale se dessine ici, comme un support opportun au « vivre ensemble » (Da Cunha, 2009 : 8), remplissant de nombreuses fonctions de proximité (sociales, récréatives, pédagogique, etc.).

Offrant aux citoyens une forme d'équité et de justice environnementale¹¹, les espaces verts se caractérisent par leur accession libre et ouverte à tous. Assurant d'une certaine manière une forme d'intégration sociale, ces derniers sont envisagés comme un enjeu déterminant dans la réhabilitation écologique et sociale de l'habitat urbain dense afin de limiter les processus de ségrégation dans les aires de vie urbaine (Michelin, 2005 :64).

5.3 LA NATURE EN VILLE COMME ENJEU CULTUREL

Présentant une valeur esthétique et paysagère élevée, le végétal en milieu urbain se dessine comme un agrément vecteur de qualité, renforçant parfois l'histoire et la vocation d'un lieu (Bonard, 2007 : 4). La nature est envisagée comme un dispositif propice à l'embellissement de la ville et à sa mise en scène.

Considéré, ainsi comme une composante majeure de l'urbanisme, le végétal ne peut cependant s'insérer de n'importe quelle manière dans le tissu urbain, au risque de perturber l'identité de la ville, si sa présence est excessive (Stefulesco, 1993 : 12-13). Un juste équilibre doit être trouvé à l'échelle de la ville, entre minéral et végétal, afin de garantir un paysage urbain de qualité, proposant des échappées et ouvertures visuelles.

Les agencements entre durable (domaine construit) et éphémère (espace naturel) s'organisent ainsi de manières variables, selon l'effet recherché. Vecteur de contrastes, le végétal se définit par son caractère vivant et changeant. Ordonnement régulier ou aléatoire, fonction d'apparat, de recouvrement ou d'emprunt, la nature urbaine s'exprime de telle sorte à éveiller auprès du citoyen des sensations et perceptions variables.

¹¹ La répartition spatiale inégale des espaces verts peut cependant réduire l'équité et la justice environnementales

Certaines formes végétales contribuent à l'orientation et au repérage du citoyen. Au même titre que les infrastructures construites, le végétal participe au dessin de la trame urbaine, pouvant remplir une fonction structurante dans la construction mentale de l'environnement du citoyen. « *Pour être [ainsi] identifiable et aider à la lisibilité de la ville, les formes végétales doivent pouvoir être différenciables du paysage urbain d'ensemble, mémorisables et descriptibles* » (Stefulesco, 1993 : 86). Un arbre ou un ensemble végétal, remarquable par leur taille, leur architecture, leur floraison ou leur feuillaison apparaissent comme des points de repère intéressants dans un contexte urbanisé (Stefulesco, 1993 : 86).

A des échelles différentes, la nature peut améliorer un certain nombre de connexions au sein du tissu urbain, soignant tout à la fois, les transitions entre bâti et non-bâti et l'esthétique de tracés. Pouvant ainsi assurer une continuité dans la ville, le végétal permet également de fixer des limites claires, marquant une forme de rupture (haie, ceinture verte, etc.). Dans cette perspective, agencement et forme végétale marquent le territoire.

5.4 LE VÉGÉTAL EN MILIEU URBAIN, ENTRE REPRÉSENTATIONS ET IMAGINAIRE

Considérer les perceptions et représentations que développent l'individu face à la nature semble indispensable, s'il l'on veut comprendre la relation qui les unit. Porteur de sens, le végétal véhicule des images et valeurs, auxquels ces derniers sont plus ou moins sensibles. Valeurs sociale, culturelle, psychosensorielle et symbolique en sont quelques exemples (Certu, 2011 : 36, 38).

Dans cette perspective, la nature en milieu urbain est associée à des pratiques et à des représentations nuancées, selon le rapport qu'entretient l'individu à la ville, bien que toujours positives. A titre d'illustration, trois catégories ont ainsi été proposées, selon le lien tissé entre ces deux variables (Michelin, 2005 : 60).

- > les citoyens : considèrent la ville comme un espace fonctionnel, offrant des aménités.
La nature est hors la ville ;
- > les citoyens : imaginent la ville comme une ressource sociale, vecteur d'échange. Le végétal et la nature en ville se dessinent comme un dispositif propice aux échanges sociaux ;

- > les habitants : vivent la ville comme un espace sensible dont l'environnement et le végétal joue un rôle déterminant.

En ce sens, la qualité de cette typologie repose sur la réflexion qu'elle suscite, faisant apparaître la complexité du lien existant entre homme et nature. A la fois citoyen, habitant et résident, l'individu est mu par des sensibilités et émotions changeantes, en fonction de sa position et de ses intentions.

Malgré ces variations, la nature nourrit auprès du citoyen un imaginaire idéalisé, éveillant selon J.-B. Perrin, des sentiments de liberté, de grandeur et de lumière (Merlin et Choay, 2005 : 361). Cette dernière est ainsi associée à une forte signification symbolique pouvant également faire penser au « sauvage » et à une source d'opportunités (Moser, 2009 : 196).

Dans cette perspective, selon E. Boutefeu (2010 : 16), l'espace vert incarne le petit coin de nature en ville, jouissant en termes de représentation, d'une position extra-territoriale : qui lui vaudrait une situation « hors la ville », bien que pris dans le tissu urbain.

5.5 LA NATURE EN VILLE COMME ENJEU ANTHROPOLOGIQUE

Reconnue par de nombreuses études, comme ayant divers effets positifs sur le bien-être du citoyen, la nature en milieu urbain se dessine comme un besoin fondamental au développement individuel et à l'équilibre humain (Bonnes et al. 1999 : 177).

Le végétal se caractérise par une dualité permettant à l'homme d'explorer un panel de sentiments, l'amenant à sa propre rencontre. « *La nature, nous dit Goethe, agit sur l'âme, elle peut y éveiller des émotions, des idées qui nous reposent ou nous agitent et provoquent la tristesse, la gaieté* » (Certu, 2011 : 38). En cela, la nature est porteuse de sens et de symboles. A la fois, source de plaisir et de fantasmes, la nature peut également procurer des sentiments de peur ou de répulsion (Certu, 2011 : 38), lui valant des sensations contrastées.

Proposant à la fois des sites de rencontres et des possibilités d'isolement, les espaces verts apparaissent comme des lieux d'expérimentation, encourageant le développement de l'homme. Exercice de socialisation et de sociabilité (principalement pour les enfants) d'une part, et démarches plus introspectives d'autre part, peuvent se dérouler.

Par sa diversité, le végétal en milieu urbain permet de satisfaire certaines exigences subjectives d'ordre psychologique, renvoyant au rôle de la nature dans l'épanouissement de l'individu (Sèze, 1994, Moser, 2009 : 196). Vecteur d'expériences sensorielles et source d'inspiration, la nature stimule la curiosité et participe activement à l'enrichissement personnel (Certu, 2011 : 38).

Indispensables à un équilibre psychique, les parcs et jardins ont un rôle primordial : ce sont des lieux de détente, de repos et de plaisir (Certu, 2009 : 145). Offrant un sentiment de calme et de sécurité dans un milieu plus ou moins agité, les espaces verts participent à la réduction du stress urbain et à l'apaisement des frictions interpersonnelles dues aux multiples sollicitations urbaines (Boutefeu, 2009 : 32). *« Cela confirme, si besoin était, que les espaces verts et les environnements naturels procurent non seulement un plaisir esthétique, mais qu'ils ont aussi une fonction de ressourcement et des effets positifs sur la santé, maintes fois démontrés »* (Kellert, 1997 in Moser, 2009 : 197).

Agissant sur le bien-être psychique et physique de l'individu, les espaces verts constituent un dispositif favorable à une meilleure santé publique, sachant que le citoyen les fréquente également volontiers pour y réaliser un exercice physique (promenade, jeu, sport, etc.).

5.6 POUR PLUS DE NATURE EN VILLE

Par les qualités et vertus qui lui sont conférées, la présence de nature en ville apparaît comme un véritable besoin, à tel point que celui-ci se transforme en une demande répétée de la part de la population. Cette quête de nature en ville demeure très prégnante, se manifestant constamment dans les enquêtes d'opinion¹² (Certu, 2009 : 22). Dans cette perspective, *« les citoyens ne semblent jamais rassasiés de verdure »* (Boutefeu 2009 : 23).

L'assouvissement de ce besoin s'exprime ainsi par un rapprochement constant à la nature. Par la fréquentation et l'usage d'espaces verts, lors de leur moment de détente et de loisirs, ou par l'expression de leur désir d'habiter un pavillon agrémenté de végétal, voire même de posséder une maison de campagne (Moser, 2009 : 197), nombre de citoyens témoignent de son importance. De plus, la participation à la naturation esthétique de la ville par ces derniers, n'est pas à sous-estimer (fleurissement de balcon, de fenêtre, etc.).

¹² A l'image de l'enquête réalisée en janvier 2008, par l'institut de sondage Ipsos pour le compte de l'union nationale des entrepreneurs du paysage (Unep) (France)

En outre, l'on pourrait se demander si ce besoin de nature en ville ne serait pas lié à la perte, à l'absence ou à la privatisation d'une certaine forme de nature « authentique », vivante, libre et indépendante de l'homme (Certu, 2009 : 35).

6

HYPOTHESES ET METHODOLOGIE

Afin de définir de quelle manière le végétal en milieu urbain, peut participer au maintien d'un lien social de proximité, je m'arrêterai, dans cette partie empirique, sur le cas du parc de la Brouette, situé dans le secteur Ouest du centre-ville de Lausanne, dans le quartier Maupas, Valency¹³.

Ayant défini dans la partie théorique de ce travail, les qualités dont le végétal était porteur, il est maintenant intéressant de les vérifier grâce à l'étude de cet espace. Deux échelles d'analyse seront ici mobilisées, pour entrevoir en quoi le parc de la Brouette et par conséquent, sa structure végétale pourrait constituer un support opportun à certaines dynamiques sociales.

Pour cela, considérer le contexte urbain dans lequel s'insère cet espace vert de proximité est essentiel pour comprendre son fonctionnement. Le premier niveau d'analyse tend ainsi à mettre en lumière l'environnement typo-morphologique et le contexte socio-fonctionnel de ce dernier.

Comprendre les relations qui unissent les éléments du système morphologique apparaît comme l'un des enjeux de cette partie. Trois axes de réflexion guideront cette approche typo-morphologique. Le site, la structure et l'organisation du tissu urbain participeront à cette analyse.

¹³ Selon la délimitation proposée par la ville de Lausanne dans le cadre de la stratégie Quartier 21

M'intéressant cependant plus précisément, à l'interaction homme-environnement, d'autres dimensions plus sensibles, dont celle du paysage seront intégrées à cette étude. Chargé de significations et de valeurs par l'observateur, le paysage apparaît comme une construction mentale issue entre autres, de la perception inhérente à la composition urbaine et aux aménagements de l'espace public.

Une attention toute particulière sera par conséquent portée, à la structure de l'espace public, puisque support potentiel de pratiques sociales. Espaces de détente et de rencontre seront recensés dans le but de visualiser succinctement la répartition de ces derniers sur le territoire. Permettant de comprendre le « système d'offre » dans lequel prend place le parc de la Brouette et la diversité des espaces disponibles, cette étape met en évidence l'articulation de ces différentes formes et leur complémentarité.

Pour définir les enjeux sociaux de cette zone, une étude *socio-fonctionnelle* complétera cette méso-analyse, s'articulant autour de deux volets.

- > Dans un premier temps, le profil démographique et structurel des habitants de ce périmètre d'étude sera établi pour une meilleure compréhension du contexte dans lequel s'insère le parc ;
- > Dans un second temps, l'accent sera mis sur l'organisation territoriale des différentes activités afin de déterminer quels sont les polarités de ce périmètre et sa fonction urbaine.

Dans cette perspective, je chercherai à vérifier l'hypothèse selon laquelle :

Hypothèse 1 : A l'échelle du périmètre d'étude, le parc de la Brouette se dessine comme un espace attrayant et structurant, participant au paysage.

Après avoir saisi, les contextes typo-morphologiques et socio-fonctionnels dans lesquels s'inscrit le parc de la Brouette, une *micro-analyse* de cet espace sera effectuée.

Intégrant une approche sensible, divers critères seront abordés pour développer un aperçu de la réalité rencontrée dans cet espace.

Par cette analyse, je chercherai à répondre à une seconde hypothèse.

Hypothèse 2 : Créant une ambiance favorable au séjour des habitants du quartier, la présence végétale dans le parc de la brouette se dessine comme un agrément de requalification, encourageant la reproduction du lien social de proximité.

Fruit d'une requalification urbaine, le parc de la Brouette a connu des transformations conséquentes sur lesquelles il semble indispensable de revenir pour comprendre sa forme et son rôle actuels. D'abord, ancienne gare du LEB, puis aire de stationnement, cet espace public n'a été inauguré qu'à fin 2004, après de nombreuses complications et ajustements. Ce premier volet sera ainsi dédié à la dimension historique de ce lieu et à la mise en œuvre du projet de revalorisation.

Construite par la suite, autour des quatre dimensions fortement dépendantes et constitutives de la qualité urbaine : la forme, la fonction, l'usage et l'ambiance, cette approche se veut relativement transversale. Observation, documents cartographiques, entretiens semi-directifs et différenciateur sémantique ont été les principaux outils utilisés pour accéder à une meilleure appréhension de la réalité du parc de la Brouette.

Tout d'abord, décrire la *forme* de cet espace, c'est parler de sa structure générale et de ses aménagements. C'est s'intéresser à son organisation, sa lisibilité et sa visibilité. La prise en compte des volontés conceptuelles semble ici, tout aussi indispensable pour comprendre son organisation.

Exprimées principalement grâce à la forme et aux aménagements de l'espace, les *fonctions* feront l'objet de cette deuxième rubrique. Fonctions de passage et de séjour seront d'abord abordées, avant de mettre l'accent sur les possibilités de repos de récréation et de rencontre. Permettant ainsi d'évaluer la qualité spatiale et fonctionnelle de cet espace, une série de critères : lisibilité, flexibilité, diversité fonctionnelle et cohérence seront pris en considération.

Fortement conditionné par la forme, les fonctions spatiales et les ambiances du lieu, l'*usage* présente toutefois quelques libertés d'interprétation et de modulation de la part des sujets. Une approche plus sociologique sera réalisée ici, afin de mieux définir quels sont les usagers types de ce parc, de même que leurs pratiques spatiales et sociales.

Pour terminer, au vu de l'importance jouée par l'*ambiance* lors de l'appropriation d'un lieu, celle-ci sera envisagée au travers de différents éléments ponctuant le parc. Forme végétale, fresque urbaine, environnement sonore, éclairage et dégradations participeront entre autres, à la définition de la convivialité et de l'hospitalité de cet espace. Résultat d'une appréciation sensible et subjective, cette rubrique fait appel à la perception des usagers et peut faire l'objet de quelques variantes selon les individus. Cette analyse repose donc sur une forme de réalité, qui ne peut être considérée comme universelle.

Apportant d'une part des éléments de réponse à la question de recherche et permettant de vérifier les deux hypothèses posées, cette analyse aboutira finalement à différents constats auxquels des propositions se dessineront le cas échéant.

6.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Différentes raisons ont motivé mon choix du parc de la Brouette et son périmètre d'étude.

Ayant exposé dans la partie théorique, les qualités de l'urbanisme végétal et souligné son potentiel lors de requalification urbaine, il me semblait pertinent de sélectionner un espace public réaménagé et valorisé par ce dispositif. Situé d'abord sur l'ancien tracé du LEB puis sur un parking, le parc de la Brouette se profile ainsi comme la mise en œuvre de ce principe.

D'autre part, cherchant à évaluer de quelle manière la présence de nature pouvait être un dispositif propice au maintien des liens sociaux de proximité, ou de voisinage, cet étude a largement été conditionnée par l'espace vert retenu. Dans ce contexte, le parc de la Brouette présentait un intérêt en raison de sa taille relativement réduite (env. 2'400m²) et par conséquent de sa portée limitée.

Situé à l'entrée du quartier Maupas-Valency¹⁴, le parc de la Brouette se dessine, quoique proche du centre, comme un espace de quartier, dont l'aire d'attractivité serait celle d'une offre de proximité.

En raison d'une part des territoires associés aux découpages spatiaux existants (quartiers statistiques, quartiers 21) et de la situation du parc de la Brouette à proximité directe de certaines de ces limites d'autre part, la définition d'un nouveau périmètre d'analyse a été nécessaire, pour une plus grande pertinence.

¹⁴ Selon la délimitation proposée par la ville de Lausanne dans le cadre de la stratégie Quartier 21

Une aire circulaire de 500 mètres de rayon a par conséquent été tracée de manière déterministe, depuis le parc, ne prenant pas en considération les potentielles frictions présentent sur le territoire (topographie, tracés et accès).

Conditionné par une valeur empirique communément admise en milieu urbain, le rayon de ce périmètre correspond ainsi à la distance métrique pédestre maximale (seuil) qu'un piéton est prêt à parcourir pour accéder à un bien ou un service de proximité (300 à 500 mètres).



Figure 8. Périmètre d'étude, Source du fond de carte : Géoplanet, 2011

6.2 VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE : OUTILS D'ANALYSE

L'objet de cette recherche vise à mettre en évidence les relations existantes entre l'individu et son environnement. Sachant que « *chaque dimension n'existe qu'à travers l'homme qui crée, vit et perçoit* » (Zepf, 1999 : 80). L'approche choisie sera par conséquent d'ordre qualitatif.

Différents outils seront utilisés afin de répondre, dans un premier temps, aux hypothèses posées et d'esquisser plus généralement des pistes de réflexion quant à la question de recherche.

Analyse observatoire

Consciente que toute observation implique un regard et par conséquent une forme de subjectivité, une grille d'observation a été conçue afin de structurer et diriger le regard sur l'espace retenu. Cette grille a été construite autour de deux dimensions : l'environnement physique (aménagé) et des dynamiques sociales. Chacune de ces entrées a été précisée grâce

à l'élaboration de nouvelles clés de lecture, dont la légitimité se trouve dans la partie théorique de ce travail. Proposant une approche transversale, cette évaluation me permettra de pointer les forces et faiblesses de ces espaces en termes d'organisation spatiale et d'esquisser des liens entre l'aménagement de ces espaces et leurs usages.

> Environnement physique - forme et fonction

L'analyse de l'environnement physique fait ainsi écho à la partie dédiée aux enjeux de la conception spatiale et d'aménagement. Cette approche typo-morphologique vise à définir le niveau de cohérence du cadre architectural et sa qualité spatiale. De manière générale, l'articulation entre bâti et non bâti, ainsi que l'aménagement de l'espace de proximité semblent ici primordiaux, sachant que ceux-ci peuvent être compris comme des variables déterminantes en termes de fréquentation et d'usage.

L'articulation de l'espace de proximité avec son environnement bâti et non bâti sera définie en fonction de sa lisibilité, de sa visibilité et de son accessibilité.

La *lisibilité* consiste à définir la clarté des limites entre privé et public.

La *visibilité* permet d'évaluer l'ouverture visuelle qu'il y a sur l'espace et inversement, en mettant en évidence par exemple la présence d'angle mort, de recoins. La visibilité introduit ainsi les notions de contrôle social et de sécurité.

L'*accessibilité* a quant à elle, pour objectif d'évaluer la qualité d'accès à l'espace public et l'équité entre les usagers. Cette dimension tend à définir si l'espace est accessible à tous et par tous.

L'analyse proposée pour l'aménagement et les équipements de la zone d'étude est construite de manière relativement semblable à celle précédemment mentionnée. Cette micro-étude s'articule ainsi autour de quatre volets intimement liés les uns aux autres : la lisibilité, la visibilité, la flexibilité et la fonctionnalité.

A cette échelle la *lisibilité* « constitue une condition importante permettant à l'utilisateur de s'orienter dans un espace donné » (Zepf, 1999 : 76). La simplicité et la clarté des codes utilisés sont essentielles. C'est ainsi que la *visibilité* apparaît indissociable de cette notion, sachant que la démarcation des différentes affectations spatiales (zone de jeux, de repos, de ballade, etc.) guide l'acteur dans ces choix et influence implicitement son comportement.

L'espace ne doit cependant pas constituer un cadre trop rigide. Il doit offrir à ses usagers une certaine marge de manœuvre (flexibilité), un espace détourné de sa fonction première peut

s'avérer une richesse. La *flexibilité* spatiale mesure, dans cette perspective le niveau de « liberté » qu'ont les acteurs à interpréter l'espace et à en faire l'usage qu'ils souhaitent. La qualité d'un lieu se mesure ainsi dans sa capacité à répondre aux besoins de la ville et de ses usagers (*fonctionnalité*).

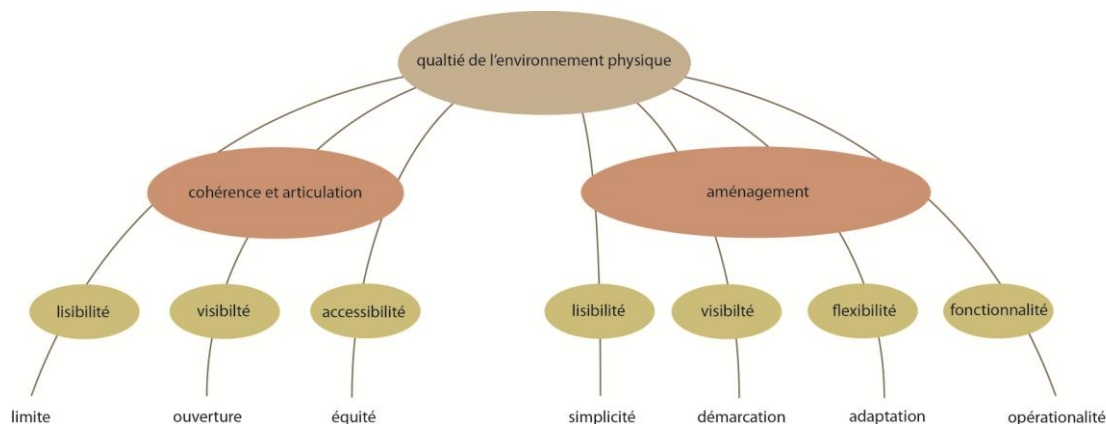


Figure 9. Grille de lecture pour l'environnement physique, Source : J. Schwarz, 2011

> Dynamiques sociales- usage

L'analyse de la dimension sociale s'articule autour de deux champs d'étude associés respectivement à la composition et aux pratiques sociales visibles dans l'espace public.

Dans cette perspective, la composition socio-spatiale rend compte de la fréquentation, de l'organisation sociale de l'espace public et des mixités. Alors que les pratiques sociales mettent en lumière les usages.

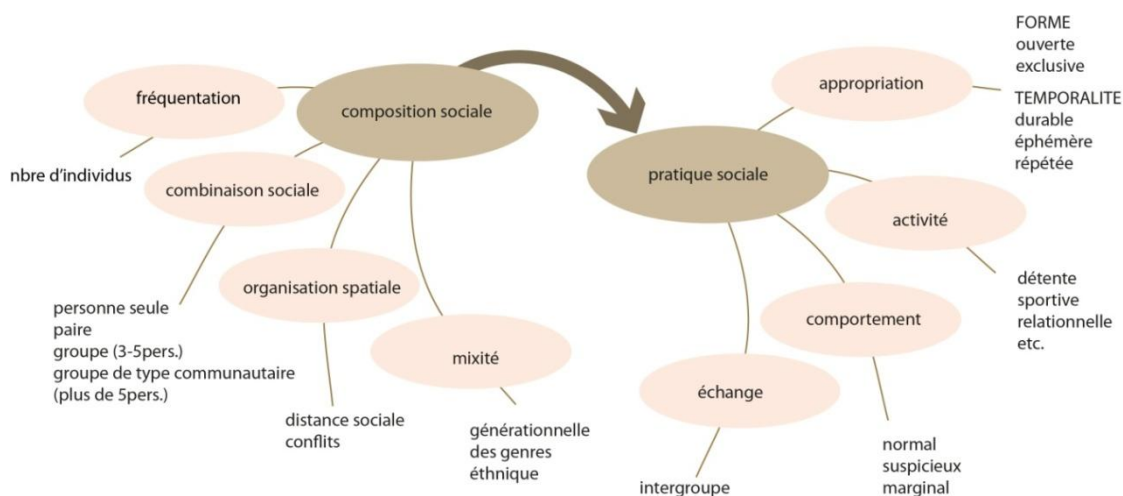


Figure 10. Grille de lecture pour les dynamiques sociales, Source : J. Schwarz, 2011

Afin de traduire au mieux cette réalité sociale, des observations sont réalisées de manière ponctuelle, à différents moments de la journée.

Cartes mentales

A titre indicatif, une dizaine de cartes mentales ont été réalisées pour appréhender avec une plus grande justesse le rôle joué par le parc de la Brouette dans son environnement urbain. Permettant de mettre en évidence les éléments structurants l'image que développe le sujet face à l'espace qu'il côtoie. Ces représentations révéleront des espaces variables dont les formes et significations différeront en fonction de la relation qui unit l'homme à son territoire.

Mettant en évidence la manière dont est perçue la forme urbaine, cet instrument souligne la dimension sélective dont fait preuve l'individu, à l'image de l'oubli cohérent pour ne conserver que les informations les plus pertinentes. Voies, limites, nœuds, points de repères et quartiers ressortiront ainsi de manière plus ou moins visibles sur les différentes cartes.

Comme nous l'avons vu au travers des travaux de K. Lynch et de I. Joseph, la relation au territoire est un facteur déterminant dans la représentation et la perception que développe l'individu au regard de son environnement. Le nombre de repères devient plus élevé lorsque l'individu est familier à son milieu. Aussi, il est intéressant de comparer les représentations spatiales du résidant et du passant, sachant que ces dernières ne feront pas automatiquement apparaître la même réalité spatiale.

Différenciateur sémantique

Cherchant à mettre en évidence les relations tissées entre l'individu et son environnement, une enquête auprès des usagers du parc de la Brouette a été menée (cf. annexe 1). Proposant une approche spatiale d'ordre sensible, cette démarche envisage l'espace comme un espace vécu. Dans cette perspective, les perceptions et les impressions sensorielles que développe l'acteur face à l'espace qu'il fréquente sont au cœur de cette analyse. Comprendre ces liens semble être une étape préalable à l'évaluation et à l'appréhension des pratiques sociales associée à un lieu.

Afin de faciliter la récolte d'informations, une grille sémantique a été élaborée (voir annexe), sachant que celle-ci se profile, dans ce cas là, comme un instrument propice à l'analyse des expériences vécues et des significations affectives associées à un espace.

Considérant le parc de la Brouette comme le stimulus inducteur de la grille sémantique, les usagers ont évalué ce dernier sur la base de trente critères, tous rattachés à l'une des quatre dimensions constitutives de la qualité urbaine : la forme (3-12), la fonction (13-15), l'usage (16-23) et l'ambiance (24-30).

Pour limiter les biais et simplifier l'appréciation de l'individu, chaque critère a été défini par une paire d'adjectifs antonymes désignant des qualités abstraites ou sensibles. Une échelle quantifiée par des adverbes de quantité sépare les deux termes, offrant au sujet, différentes possibilités de réponse. (Menahem, 1968 : 452). Le gradient proposé ici se compose ainsi de cinq intensités.

Afin d'esquisser une forme d'analyse sociologique, ce différenciateur sémantique a été couplé à un micro-questionnaire révélant les caractéristiques principales du répondant. Il s'agissait ici, de dresser un profil succinct comprenant des informations quant à leur genre, leur âge, leur profession, leur lieu de résidence et la fréquence à laquelle il venait dans ce parc.

Il reste important de souligner que cette enquête s'inscrit dans une démarche exploratoire, sachant que celle-ci n'a été réalisée qu'auprès de 25 usagers. Au vu d'une part, du nombre relativement faible, cette dernière ne peut être généralisée d'autant plus que les usagers de ce parc ne présentent qu'une faible mixité intergénérationnelle, par exemple. En ce sens, l'échantillonnage ne peut être considéré comme représentatif de la population résidente. Les résultats obtenus sont par conséquent, à relativiser et à interpréter avec nuance, bien que certaines tendances se démarquent. Mobilisé de la sorte, le différenciateur sémantique constitue cependant un instrument propice à l'appréciation qualitative de cet espace, puisque reposant sur les impressions visuelles, sonores, etc. des usagers.

Entretiens semi-directifs

L'entretien semi-directif a été retenu ici, pour aborder une série de thématiques nécessaires à la compréhension des dynamiques et enjeux du parc de la Brouette. Afin d'accéder aux informations souhaitées, des « guides d'entretien » (cf. annexe 2) ont été réalisés, pour faciliter le discours de l'expert, tout en lui offrant une certaine liberté. Permettant d'approfondir et de préciser certains aspects, cette pratique tend également à apporter des éléments de réponse aux hypothèses de travail (Harvatopoulos, Livian et. Sarnin, 1989 : 41-42).

Dans ce but, le choix des interlocuteurs apparaît primordial. Par le biais des différentes entrevues, Il s'agira de confronter la volonté des concepteurs à la réalité actuelle, en introduisant une dimension évolutive au propos.

Trois entretiens semi-directifs ont ainsi été réalisés, avec les acteurs suivants :

- > Olivier Donzé, chef de chantier et concepteur du parc de la Brouette, actuellement professeur à l'HEPIA, haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (cf. annexe 2A).

Objectif de l'entretien

Préciser les différents facteurs considérés lors de la conception de cet espace et saisir quelles étaient les idées fondatrices du projet « Suite et Fin », tout en les confrontant à ce qui a réellement été réalisé.

Structure du propos

Cette entrevue a ainsi été structurée autour de trois volets, dont le premier était dédié au projet « Suite et Fin » et à ses modalités de mise en œuvre, le deuxième à l'insertion et au rôle du parc de la Brouette dans son environnement et le troisième focalisé sur le parc (forme, fonctions et ambiances).

- > Pierre Sterchi, en charge du chantier du Parc de la Brouette, actuellement chef de projet de la section parcs et domaines de la ville de Lausanne (cf. annexe 2B).

Objectif de l'entretien

Revenir sur les différents aspects de la mise en œuvre du projet en mobilisant un nouveau point de vue afin de compléter les propos d'Olivier Donzé. Développer une vision plus large en revenant sur quelques aspects du plan directeur des espaces verts de la ville de Lausanne, afin de saisir le rôle du parc de la Brouette et son insertion au sein du tissu urbain.

Structure du propos

Deux axes de réflexion, dédiés respectivement au parc de la Brouette (mise en œuvre, insertion et qualité du parc) et aux typologies des espaces verts urbains, ont structuré cet entretien.

L'insertion du parc de la brouette dans son environnement et ses qualités ont été abordés, avant de terminer sur une discussion plus ouverte au sujet des typologies des espaces verts et la typologie retenue pour les espaces verts de la ville de Lausanne

- > Philippe Petoud, chef de chantier, responsable du secteur Valency, de la section parcs et domaines de la ville de Lausanne (cf. annexe 2C).

Objectif de l'entretien :

Saisir de manière plus précise une des réalités du parc de la Brouette au travers des dynamiques et pratiques sociales de ce lieu.

Structure du propos :

Cet entretien a été construit autour de deux axes : l'un portant sur les constats tirés par les équipes de jardiniers lors de leurs passages et l'autre, sur l'insertion de ce square au sein du quartier, sur ses aménagements végétaux et minéraux et sa fréquentation.

Grâce aux visions complémentaires offertes par ces trois entretiens, un aperçu de la complexité de cet espace vert peut se dessiner.

Analyse cartographique

Permettant principalement de préciser le contexte typo-morphologique dans lequel s'insère le parc de la Brouette, l'analyse d'extraits cartographiques donne des informations qui ne peuvent être saisies *in situ*. Différentes sources cartographiques sont utilisées à des fins distinctes : extrait topographique, vue aérienne, carte nationale, plan de ville et plan cadastral en sont quelques exemples.

- > Extrait topographique et vue aérienne :

L'analyse de ces derniers apporte des données précieuses lors de la définition du site dans lequel s'insère le parc. Ces deux supports permettent ainsi de visualiser le relief et la composition végétale du lieu.

- > Carte nationale et plan de ville :

Utiles lors de la détermination du maillage principal et de détail, ces deux documents permettent de déterminer l'organisation territoriale à petite et plus grande échelle. La carte nationale a ainsi été mobilisée lors de la définition du maillage principal alors que le maillage de détail à été réalisé sur la base du plan de ville.

> Plan cadastral :

Illustrant le parcellaire et les emprises bâties, ce plan sera utilisé sommairement afin de mieux comprendre la composition du tissu urbain.

> Autres documents cartographiques :

Recensement architectural, cadastre des bruits routiers journaliers sont également vecteur d'informations pour la meilleure compréhension de l'environnement dans lequel s'insère le parc de la Brouette.

L'ensemble de ces données ont été récoltées sur les sites des guichets cartographique du canton de Vaud et de la ville de Lausanne, ainsi que sur le serveur SIG de l'Université de Lausanne.

Analyse statistique

Construit autour d'un rayon de 500 mètres, le périmètre d'étude se compose de dix sous-secteurs, répartis dans quatre quartiers statistiques de la ville de Lausanne correspondant aux quartiers de Maupas/Valency, Sébeillon/Malley, Montriond/Cour et le centre.

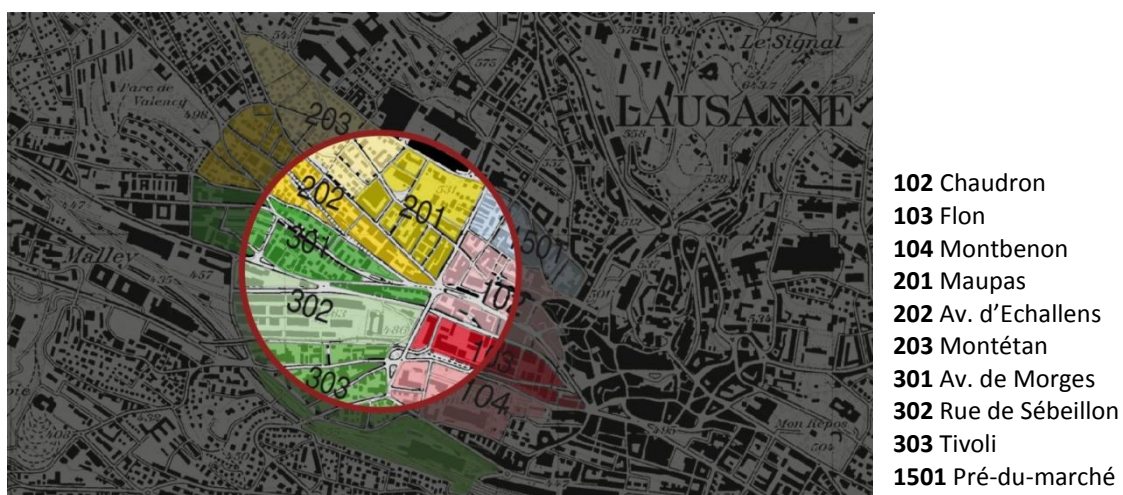


Figure 11. Découpage statistique du périmètre, les dix sous-secteurs, source : Géoplanet, 2011/ SCRIS, 2011

Deux axes de réflexion structureront globalement l'analyse statistique de ce périmètre afin de développer une vision succincte du milieu dans lequel s'insère le parc de la Brouette et d'esquisser le profil de ses usagers potentiels. Cette approche cherche à faire ressortir certaines tendances caractéristiques de ce territoire, en fonction des données disponibles pour la ville de Lausanne, au service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

Visant ainsi à replacer cet espace public dans son contexte, l'analyse de la structure et de la composition sociale sera tout d'abord développée. Différentes thématiques seront ici introduites grâce à une série d'indicateurs. Organisation et caractéristiques sociales, genre de vie, diversité culturelle et situation économique seront abordés.

Dans un premier temps, au cœur de l'approche analytique, les données statistiques sont également mobilisées pour compléter d'autres sources d'information. Lors de l'approche fonctionnelle, ces dernières viennent préciser la lecture du plan d'affectation, offrant des éléments complémentaires sur l'organisation territoriale du périmètre et le type d'activités économiques présentes.

De par la topographie du site et l'affectation des sous-secteurs, l'ensemble du territoire ne peut être considéré de la même manière. Ainsi, bien que l'analyse soit réalisée à l'échelle de l'ensemble de ce périmètre, l'accent sera plus particulièrement mis sur les sous-secteurs des avenues de Morges et d'Echallens. D'autant plus que certaines valeurs (sous-secteurs du Flon et de la rue de Sébeillon) seront à relativiser en raison de leur caractère non résidentiel.

7

ETUDE DE CAS : LE PARC DE LA BROUETTE, LAUSANNE

Afin d'explorer de quelle manière le végétal en milieu urbain peut participer au maintien de liens sociaux collectif et individuel au sein d'un périmètre délimité, deux échelles d'analyse seront ici mobilisées pour développer une réflexion quant à la fonction sociale d'une forme végétale spécifique : les espaces verts de proximité.

7.1 LA BROUETTE ET SON TISSU

Portant sur un périmètre circulaire de 500 mètre de rayon, le premier niveau d'analyse tend à mettre en lumière l'environnement typo-morphologique et le contexte socio-fonctionnel dans lesquels s'insère le parc de la Brouette. Essentielle à la compréhension des dynamiques internes au parc, cette approche intermédiaire tend à définir le rôle et les connexions de celui-ci, dans un périmètre dont la limite représenterait potentiellement sa portée. En ce sens, cette analyse cherchera à vérifier la première hypothèse posée :

Hypothèse 1 : A l'échelle du périmètre d'étude, le parc de la Brouette se dessine comme un espace attrayant et structurant, participant au paysage.

7.1.1 ANALYSE TYPO-MORPHOLOGIQUE

Comprendre les enjeux et dynamiques du parc de la Brouette nécessite la prise en considération de son environnement. Le contexte dans lequel il s'inscrit, anime chez l'utilisateur une farandole de sensations et de sentiments conscients ou non qui participent à son appréciation. Une ouverture paysagère, un bâti proximal harmonieux se dessinent comme des facteurs sensibles pouvant rendre un lieu attrayant et ce au-delà de sa propre configuration.

Dans cette perspective, saisir les enjeux de ce parc de quartier, nécessite dans un premier temps, une analyse de son site, de sa situation au sein du tissu urbain, mais aussi une approche plus sensible dont la notion paysagère est au cœur.

TOPOGRAPHIE ET VÉGÉTATION

A l'image de la ville de Lausanne, le périmètre d'étude retenu se caractérise par son relief très marqué. L'altitude la plus basse est de 450m (vallée du Flon) et la plus élevée est de 540m. Le site du parc de la Brouette s'élève à 490m.

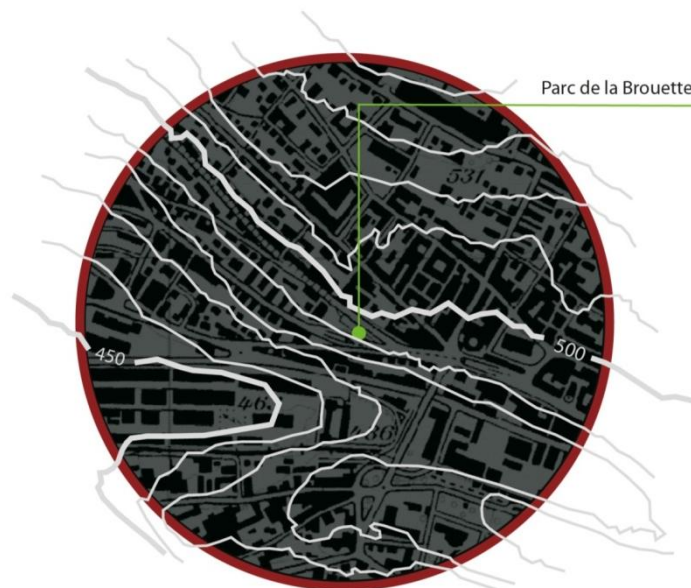


Figure 12. Topographie du périmètre d'étude, Source du fond de carte et des données topographique :Géoplanet, 2011

Situé sur le versant Sud, le parc de la Brouette jouit d'un ensoleillement optimal, grâce à sa position et au dégagement qu'il offre.

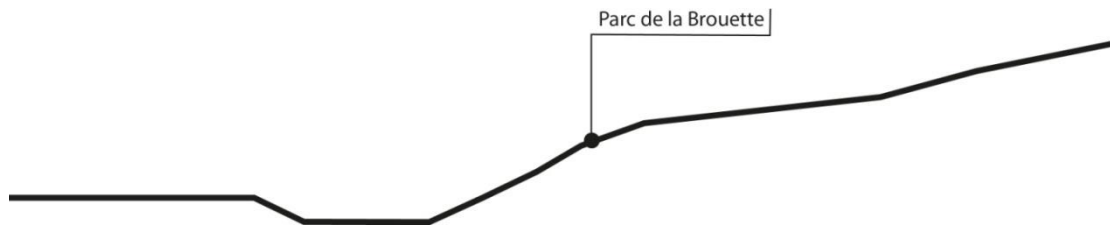


Figure 13. Coupe topographique schématique, Source : J. Schwarz, 2011

Cette typographie contraint fortement l'organisation spatiale de ce territoire en termes d'urbanisation et d'aménagement, limitant d'une certaine manière les échanges entre les différentes unités urbaines. Pont, escaliers, passerelles, ascenseurs sont autant d'infrastructures permettant de palier à ces différences de niveaux.



Figure 14. Exemples d'infrastructure s'inscrivant dans la topographie, source : J. Schwarz, 2011

La topographie marquée du site dans lequel s'insère le parc de la Brouette est à la fois, source de qualité et de contrainte pour ce dernier.

En se penchant plus particulièrement sur le parc de la Brouette et ses abords, trois plans « altimétriques » distincts se distinguent, respectant la logique topographique en terrasse de la ville de Lausanne :

- > un secteur inférieur organisé autour de l'avenue de Morges,
- > un secteur intermédiaire correspondant au niveau du parc de la Brouette et
- > un secteur supérieur dont l'avenue d'Echallens constitue l'échine.



Figure 15. Coupe transversale du parc de la Brouette, Source: Donzé, O., Heyraud, P. et Müller, 1999 (modifié)

Ces trois paliers sont physiquement séparés par deux murs de soutènement qui délimitent spatialement le parc de la Brouette. D'importants travaux de déblaiement ont été réalisés pour arriver à cette configuration, sachant que par le passé, ce périmètre se trouvait globalement au niveau de l'avenue d'Echallens.

Les caractéristiques topographiques de ce site sont également à l'origine d'importantes contraintes. Bien qu'atténuée par la plateforme du parc, une forme de rupture persiste entre ces différentes entités spatiales, limitant leur intégration. Ce relief génère un phénomène de friction, freinant dans une certaine mesure les échanges de flux entre les niveaux.

Cependant, la présence d'escaliers dans la section Ouest du Parc de la Brouette permet une réduction de cet effet, assurant une nouvelle connexion entre l'avenue de Morges et l'avenue d'Echallens.

Dans ce cas, variable indissociable du paysage urbain, le relief influence l'agencement et l'articulation des volumes, des « pleins » et des « vides ». Changeant selon la position de l'observateur, ce paysage apparaît comme un kaléidoscope de multiples réalités perçues.

Ainsi selon la position de l'observateur, le rôle du Parc de la Brouette dans le paysage varie sensiblement. En arrivant de Chaudron, ce dernier se dessine comme un espace végétal ouvert et visible, alors que depuis les deux axes sa présence est beaucoup plus discrète, donnant l'impression de fermeture. En raison des murs de soutènement le paysage apparaît fortement minéral.

La structure en terrasse caractéristique de ce parc offre une ouverture vers le Sud qui est appréciée par ses usagers, leur donnant une impression de dégagement, agréable en milieu urbain.

Atténuant la rupture de niveaux entre les avenues de Morges et d'Echallens, le parc de la Brouette améliore insensiblement la relation entre ces deux entités spatiales. Cette position intermédiaire est toutefois responsable de la faible visibilité du parc depuis ses abords.

A l'échelle du périmètre, l'inscription du végétal présente un taux de couverture relativement important, sachant que cette dernière occuperait selon l'estimation réalisée près de 30 %¹⁵ du territoire. La végétation participe ainsi de manière plus ou moins marquée à l'appréciation du paysage urbain.

La répartition de ces espaces verts entre domaine public et privé se fait de manière nuancée selon les zones du périmètre. Globalement, trois types de secteur se distinguent ici.

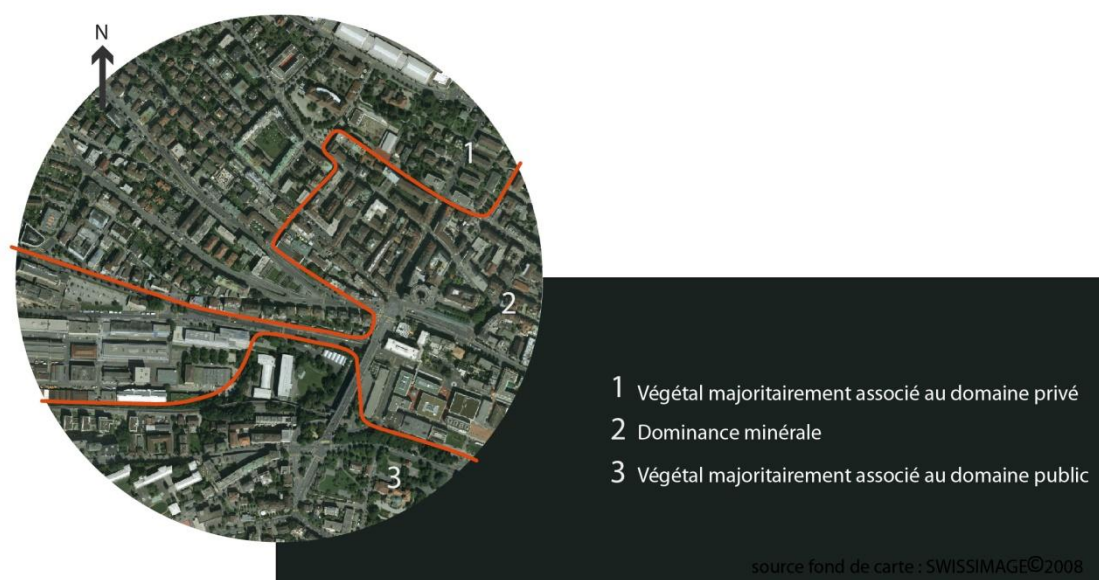


Figure 16. Répartition végétale, source fond de carte : Swissphoto AG, 2008

Zone 1 : En raison de la structure du tissu urbain, la végétation est principalement associée au domaine privé. Talus, jardins, agréments en pieds d'immeuble etc. la définissent, bien qu'également ponctuée par quelques espaces verts. Malgré l'apparente continuité de ces différentes entités, celles-ci se caractérisent par une faible connectivité, en raison de barrières et obstacles qui les séparent.

Zone 2 : ce secteur à dominance minérale se caractérise globalement par une végétalisation ponctuelle dans l'espace public, sachant qu'ilots densément bâtis (tissu urbain ancien), zones

¹⁵ La couverture végétale de ce périmètre s'élèverait selon estimation entre 20 et 25 hectares.

de type artisanal et industriel dans la vallée du Flon caractérisent ce tissu relativement peu propice à l'insertion végétale.

Zone 3 : dans ce secteur, le végétal occupe une proportion élevée du domaine public. Des espaces tels que l'esplanade de Montbenon et le parc de l'ERACOM s'y insèrent.

Dans son ensemble, ces différentes entités végétales présentent une forme de segmentation, à l'image des difficultés inhérentes à l'établissement d'un réseau vert efficace en milieu urbain.

Assurée par les domaines public et privé, la trame verte dans laquelle s'insère le parc de la Brouette présente des discontinuités, ne permettant pas de mettre en réseau les différents espaces verts.

DE LA TRAME VIAIRE À L'ÎLOT

Comprendre la manière dont s'insère le parc de la Brouette dans le territoire, c'est définir quelles sont ses connexions au tissu urbain. Largement assurées par la qualité du réseau viaire, l'organisation et la cohérence de la ville peut être évaluée grâce à l'analyse de son maillage.

Afin de visualiser le schéma d'organisation de ce périmètre deux échelles d'analyse seront mobilisées, au travers du maillage général et du maillage de détail. Chacun de ces niveaux apporte des informations complémentaires qu'il est intéressant de connaître pour appréhender la réalité du site.

Traversé de part en part, par des axes structurants qui garantissent les connexions intra et extra urbaines, ce périmètre absorbe la majorité des flux générés par les communes situées à l'Ouest de la ville.

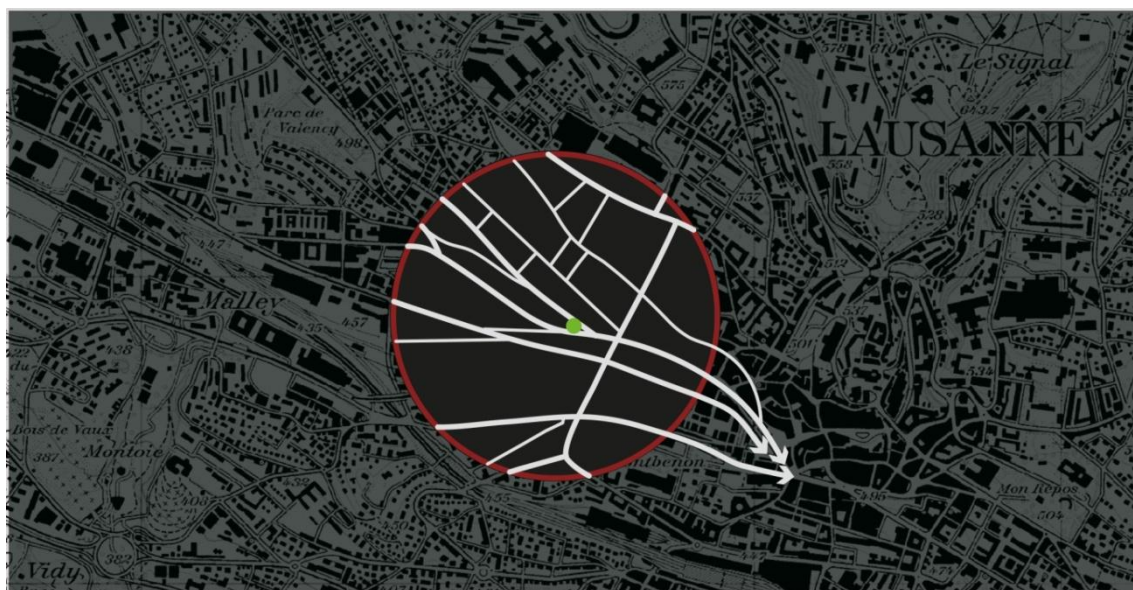


Figure 17. Maillage principal du périmètre d'étude, Source : J. Schwarz 2011, Source du fond de carte : Géoplanet, 2011

Le maillage de ce périmètre est ainsi défini par une structure Nord-Ouest / Sud-Est dont les axes principaux sont, les avenues des Bergières, d'Echallens, de Morges, de Tivoli et la rue de Genève. A la hauteur du parc de la Brouette, les avenues de Morges et d'Echallens se composent respectivement de cinq et quatre pistes avec trottoirs, dont l'une des voies est dédiée au bus (voie en site propre). Ce site se caractérise également par la présence des entrée et sortie du tunnel de Chauderon. En ce sens, les sections de route les plus larges mesurent entre 25 et 30 mètres



Figure 18. Trois des axes structurants Est-Ouest : Avenues des Bergières, d'Echallens et de Morges, Source : J. Schwarz, 2011

Héritage d'un passé plus ou moins lointain, l'orientation de ces axes structurants peut trouver son explication à une échelle plus large, sachant que ces derniers convergent vers un point focal dont le centre est la place Saint-François. Egalement contrainte par la topographie du

site, cette structure viaire est construite en respect du relief. Organisée principalement le long des courbes de niveaux, ce réseau est envisagé de manière à limiter les pentes trop marquées.

De ce maillage découle une forme de rupture spatiale entre les différentes mailles du système en raison d'une part, de la faiblesse des liaisons qui les unissent et d'autre part de la largeur et de la fréquentation de ces axes de circulation. Un seul axe (av. de Beaulieu et Pont Chauderon) assure par conséquent la connexion NNE-SSE dans ce périmètre, en raison du relief difficile.



Figure 19. L'unique axe structurant Nord-Sud : Avenue de Baulieu et Pont Chauderon, Source : J. Schwarz 2011

Largement connecté et accessible, puisque situé à l'intersection des deux voies de circulation, le parc de la Brouette peut cependant apparaître, de manière antagoniste, isolé des entités spatiales environnantes, par les flux automobiles qui l'entourent, et ce malgré la présence du tunnel de Chauderon.

A plus petite échelle, le maillage de détails se complexifie grandement. Globalement, trois types de structure sont visibles.



Figure 20. Maillage de détail du périmètre d'étude, Source : J. Schwarz 2011

- > Dans la partie Nord du périmètre, un maillage arborescent permet d'irriguer les mailles. Une hiérarchisation des voies s'opère et le nombre de tracés de liaison est supérieur aux autres zones, en raison du relief moins marqué
- > Un maillage quadrillé et régulier caractérise l'organisation des secteurs du Flon et de Sébeillon. Effectuée à l'échelle de la maille, la desserte viaire est optimale et se définit par une faible hiérarchisation. Cette structure peut s'expliquer par l'absence de contrainte topographique et l'affectation artisanale et industrielle de la zone.
- > A proximité du parc de la Brouette, le maillage se réduit principalement aux axes structurants. La trame de ce secteur se définit ainsi par son caractère succinct et ce, en raison des importantes variations de pente et de l'organisation des îlots.

Au-delà des connexions routières, des liaisons piétonnes ponctuent cette trame grâce entre autres, à la présence d'escaliers.



Figure 21. Exemples d'escaliers propices aux connexions piétonnes des différents secteurs, Source : J. Schwarz, 2011

Cependant, ne pouvant se résumer à la structure de son réseau viaire, la forme du tissu urbain est également conditionnée par les surfaces aréolaires contenues dans ce dernier. S'arrêter maintenant sur les notions de maille et d'îlot semble essentiel.

Les mailles de ce périmètre se caractérisent par leur diversité. Diversité de taille, de forme et d'organisation, ponctuent ainsi cette structure urbaine. Bien que présentant des caractéristiques différentes, la plupart des mailles sont organisées de telle sorte à offrir un front de rue, respectant la logique des tracés.



Figure 22. Mailles et îlots, Source : Géoplanet, 2011

Participant au caractère du tissu urbain, la structure et la densité bâtie des mailles de ce périmètre peuvent synthétiquement se regrouper en trois grandes catégories :

- > Les mailles serrées, qui s'organisent en îlots de géométrie¹⁶ et de degré d'ouverture variables
- > Les mailles intermédiaires, qui laissent percevoir une structure en îlot, sans pour autant être suffisamment bâties pour être considérées comme telles. Une succession de vides et de pleins, offrant des échappées, définit cette organisation.
- > Les mailles larges, qui se caractérisent par leur affectation actuelle ou passée : zone artisanale et industrielle ou zone d'utilité publique. Ces mailles se démarquent par l'absence de construction sur une grande partie de leur surface.

Dans ce contexte, le parc de la Brouette se localise en terminaison d'une maille intermédiaire de forme allongée, d'une longueur de 500m et d'une largeur de 60m environ. Sa position en tête de structure lui confère une certaine visibilité en arrivant depuis Chauderon, alors que les îlots alentours le « cloisonnent », quoiqu'offrant quelques ouvertures paysagères vers le Sud.

L'intégration spatiale du parc de la Brouette, au sein du tissu urbain, est contrainte à la fois par les axes de circulation qui l'entourent et par la structure serrée et peu perméable des îlots environnants. Par les obstacles et ruptures qui caractérisent son environnement, l'insertion du parc de la Brouette se fait à l'échelle de la maille/îlot.

Bien qu'intégré concrètement au niveau de la maille, le parc de la Brouette a également été pensé à l'échelle de la ville. Présentant une similitude dans sa position et sa configuration avec le parc de Derrière-Bourg à Saint-François, ce dernier a été conçu de manière à créer une symétrie entre ces deux espaces, d'autant plus que ces derniers, constituent chacun, selon Olivier Donzé, une entrée dans le centre-ville de Lausanne. A l'image d'un miroir, les concepteurs ont ainsi cherché à valoriser cette similitude, en reproduisant d'une certaine manière l'organisation spatiale de Derrière Bourg, avec son accès principal de plain-pied en pointe de parcelle et ses accès secondaires par des escaliers aux autres extrémités du parc.

¹⁶ Ilot carré, triangulaire, îlot-barre dans la partie Est du périmètre, etc.

DU PARCELLAIRE AU BÂTI

Le parcellaire et l'ensemble bâti jouent en ce sens un rôle aussi déterminant dans la forme urbaine, sachant que comprendre les articulations entre les pleins et les vides semble indispensable pour la dimension paysagère d'un espace.

Les transitions entre bâti et non bâti, l'arrangement et la disposition des bâtiments semblent être autant d'éléments importants lorsque l'on parle de paysage urbain. Ainsi, s'intéresser à l'emprise au sol des bâtiments semble ici important.

Pour mieux comprendre la composition du tissu urbain, le parcellaire et la disposition des bâtiments feront l'objet de cette analyse



Figure 23. Parcellaire et emprise au sol des bâtiments, Source : Géoplanet, 2011

Dans leur ensemble, les mailles se caractérisent par une certaine homogénéité, bien que la plupart des parcelles aient une forme et une superficie variable. Reposant en grande partie sur l'organisation du maillage, le découpage du parcellaire définit également son affectation.

Fixant d'une certaine manière son utilisation, la forme du parcellaire présente cependant d'importantes variations entre les mailles. Les parcelles principalement affectées à du logement dense sont relativement petite, alors que celles accueillent des infrastructures publiques ou des zones d'activités du secteur secondaire se caractérisent par des surfaces plus vastes.

L'occupation du parcellaire ne se fait pas de manière homogène sur l'ensemble du périmètre. Ainsi, sans considérer les parcelles d'intérêt public, une forme de gradient se dessine en

termes d’emprise au sol du bâti, sachant qu’en s’éloignant du centre de la ville (secteur Nord-Ouest du périmètre), la répartition entre bâti et non bâti évolue au profit de plus grandes zones libres de constructions.

Sur ce territoire, une différence est également à soulever entre la réalité architecturale et le plan cadastral, sachant que dans les zones fortement urbanisées, le parcellaire de propriété ne coïncide pas nécessairement avec le parcellaire d’usage¹⁷. Alors que les zones moins denses en construction connaissent une correspondance beaucoup plus forte.

Dans ce périmètre, une diversité paysagère se dessine en fonction de l’organisation interne au parcellaire. Agencé de manière continue, ou séquentielle (proposant une alternance de pleins et de vides), la structure bâtie génère, en raison de son caractère plus ou moins urbain, des sensations diverses chez le citoyen. La disposition des bâtiments façonne le paysage, offrant à l’individu des sensations d’ouverture ou de fermeture selon les échappées présentes dans le tissu.



Figure 24. Forme et emprise au sol du tissu bâti, Source : J. Schwarz, 2011

Constituant une première approche quant à la structure du tissu bâti, l’analyse de l’occupation du sol ne peut cependant être suffisante pour envisager la notion de paysage urbain. En ce sens, la répartition des hauteurs du bâti semble jouer un rôle intéressant et complémentaire, afin de mieux comprendre les perceptions qui peuvent naître de la composition urbaine.

¹⁷ Un ensemble bâti peut être réalisé sur des parcellaires différents

Afin de préciser cette variable, un recensement des bâtiments selon leur nombre d'étages a été réalisé grâce à différents supports (terrain, GoogleEarth, StreetView).

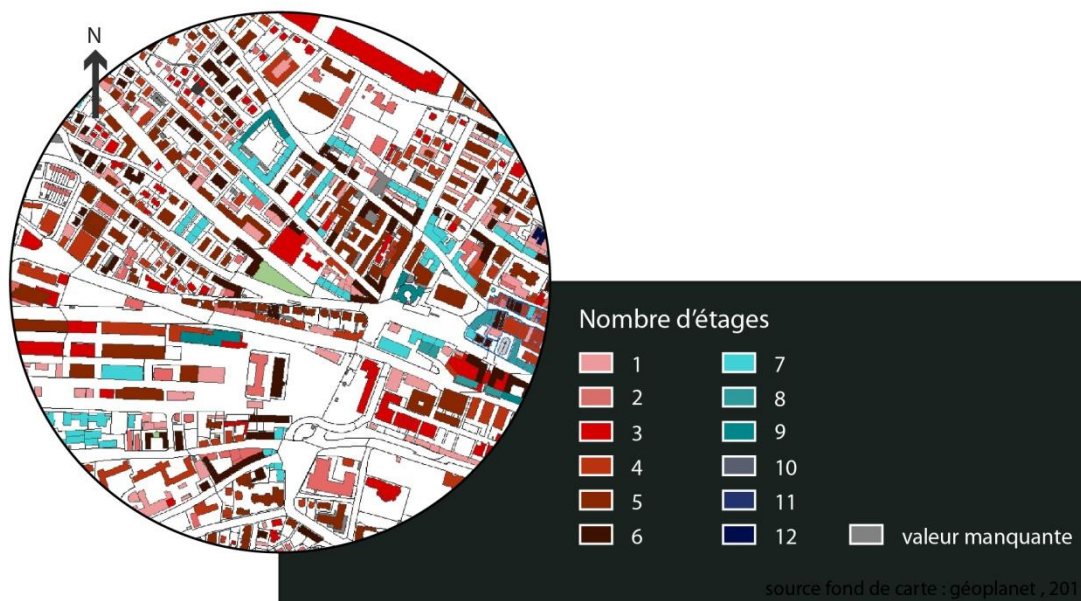


Figure 25. Nombre d'étages par bâtiments, Source : J. Schwarz, 2011

Au sein de ce périmètre, une certaine diversité quant à la hauteur des bâtiments est visible. Variant de un à douze étages. Fixées par le plan général d'affectation du 26 juin 2006 ou par les plans partiels d'affectation, les hauteurs maximales des bâtiments autorisées correspondent respectivement pour les zones urbaines et les zones mixtes de forte densité à 17 et 14.5 mètres.

Bien que ces règlements soient en vigueur, des variations sont cependant présentes en réalité, en raison du tissu bâti hérité, offrant un paysage parfois inattendu. Malgré cette hétérogénéité, certaines formes d'organisation peuvent cependant, se démarquer à l'échelle de la maille, des micro-ensembles de hauteurs similaires sont ainsi observables. Ainsi, les fronts de rue se caractérisent par des tronçons relativement homogènes en termes de hauteur de construction, offrant une certaine continuité au tissu urbain.

En raison de la topographie du site, la perception inhérente à la hauteur de l'ensemble construit varie fortement selon l'endroit, sachant que le nombre d'étages peut varier sensiblement selon les fronts de rue, que ce soit en amont ou en aval.

Bien que majoritairement urbanisé avant 1945 (51.6% de l'ensemble bâti), ce périmètre connaît une certaine diversité architecturale. Une succession de constructions d'époque, de

volume et de style parfois très différents cohabitent sur ce territoire. Selon les secteurs et l'échelle retenue, le tissu bâti peut à la fois présenter un caractère homogène et contrasté.



Figure 26. Forme du tissu bâti : entre homogénéité et contraste, Source : J. Schwarz, 2011

Le parc de la Brouette s'inscrit donc dans un contexte architectural relativement ancien et diversifié.

A l'image des différences présentes sur ce territoire, les abords de ce parc se composent, à l'Ouest et au Nord, de deux immeubles récents d'un style épuré et « massif » conférant au paysage un caractère relativement moderne. Au Sud du parc, la structure bâtie est formée d'une succession d'immeubles collectifs construits au début du 20^{ème} siècle, dont la structure est homogène. Proposant une alternance de vides est de pleins, cet agencement offre un dégagement vers le Sud, favorable au parc de la Brouette.



Figure 27. Formes architecturales aux abords du parc de la Brouette, Source : J. Schwarz, 2011

Dans la diversité architecturale que propose cette zone d'étude, certains bâtiments se démarquent, par l'intérêt qu'ils suscitent. Quelques entités architecturales ont ainsi été relevées dans le recensement réalisé à titre d'essai par la section monuments historiques et archéologie du service des bâtiments de l'Etat de Vaud.

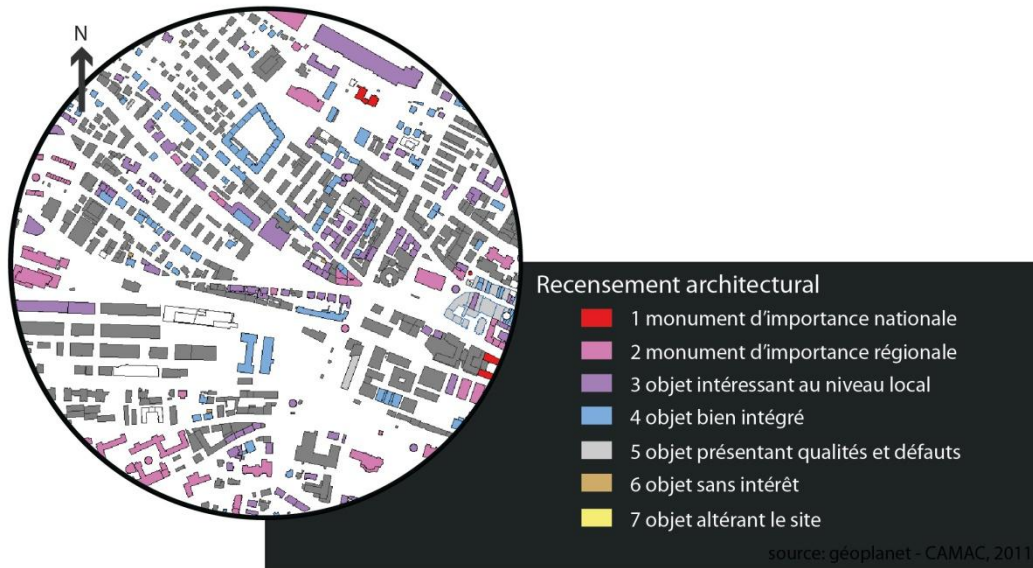


Figure 28. Valeurs architecturales du patrimoine bâti, Source ; Géoplanet, 2011

Dans ce contexte, bien que la plupart des bâtiments de ce périmètre n'aient pas été recensés, certaines constructions présentant cependant une valeur architecturale d'importance nationale (Château de Beaulieu, Tour de l'Ale, tour Bel-Air) régionale et locale. Vecteurs de valeurs patrimoniales et d'historicité, ces objets ponctuent le paysage tout en lui donnant une identité propice à la création d'un lien collectif. De par leurs attraits, ces bâtiments peuvent participer à l'orientation du citoyen dans la ville, compris dans certains cas, comme des points de repères.

Le parc de la Brouette s'inscrit dans un périmètre dans lequel l'emprise au sol varie sensiblement, à l'image de l'organisation de la maille dans laquelle il s'insère et des mailles environnantes, laissant ainsi place à diverses constructions paysagères.

LES AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC

Une fois survolé la manière dont s'articulait les vides et les pleins, il devient ici intéressant pour compléter l'approche paysagère, de s'arrêter sur la structure des espaces « libres », au travers d'une brève étude de l'espace public de ce périmètre. De par sa position, l'espace public joue également un rôle primordial dans le paysage et les dynamiques urbaines, sachant que ses caractéristiques influencent le citoyen dans les perceptions et les sensations qu'il peut éprouver.

Le centre de Lausanne s'articule autour de différents espaces publics : les rues, les places et les espaces verts. Ces espaces sont chacun associés à des fonctions particulières : se déplacer, flâner, se reposer, échanger... Dans cette perspective, ces derniers jouent un rôle social, économique et environnemental à ne pas sous-estimer. La qualité de vie d'un quartier passe donc par la qualification de ces espaces.

Cependant, en s'éloignant du centre ville, les enjeux en termes d'aménagement spatial changent, sachant que le tissu urbain devient plus lâche. Dans le périmètre central, les espaces publics sont pensés comme source de qualité de vie, alors qu'en zone plus périphérique, les espaces privés se substituent d'une certaine manière à ces derniers, par la présence de jardins, d'agréments en pieds d'immeuble ou tout simplement d'espace libre de construction.



Figure 29. Agréments végétaux du domaine privé, Source : J. Schwarz, 2011

A l'échelle du périmètre retenu, la composition du paysage urbain et l'offre en espaces publics changent ainsi sensiblement selon le degré de centralité de la zone concernée.

Grâce aux espaces publics, la ville de Lausanne cherche à valoriser la nature en ville. L'ensemble des espaces aménagés à des fins d'arrêt sont ainsi arborisés, afin d'apporter du confort et de la qualité au lieu, à l'exception des deux places situées au Flon.

Dans le cadre de ce travail, quatre familles d'espace public feront l'objet de ce recensement afin de développer une large vision des opportunités présentent sur ce territoire :

- > les espaces à dominance minérale, dont les places, les squares et les placettes sont les formes principales ;
- > les souffles ;
- > les espaces verts, appartenant à la catégorie des parcs et jardins ;
- > les places de jeux.

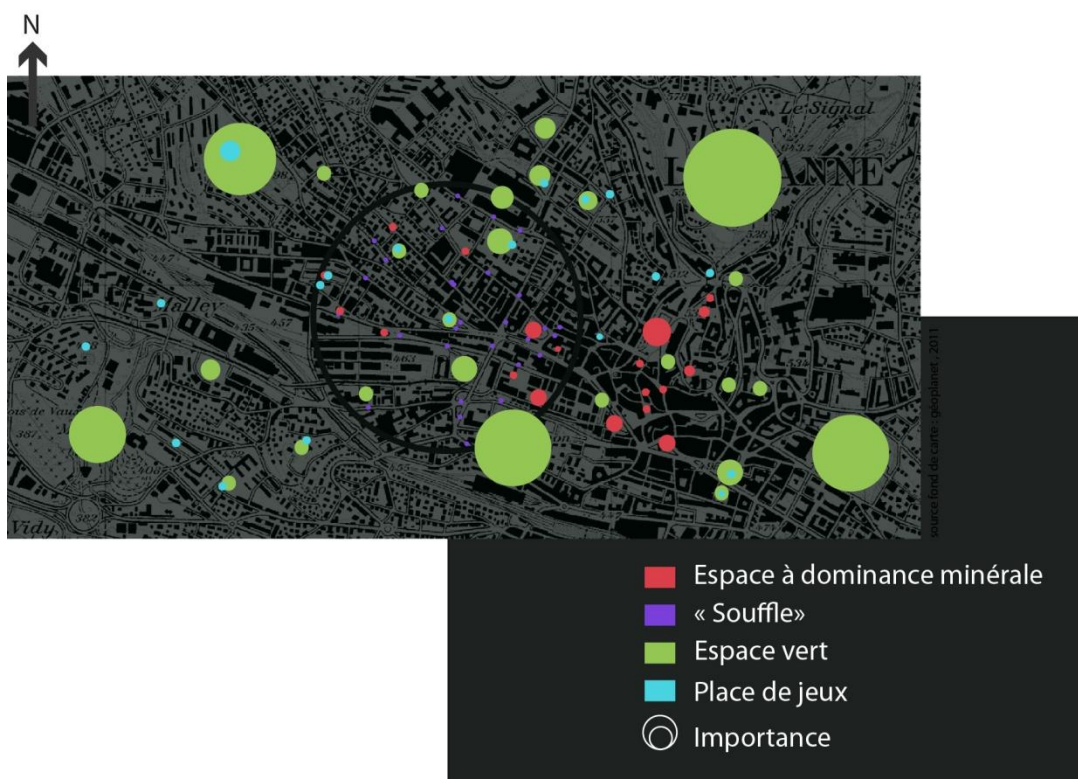


Figure 30. Espaces publics de séjour, Source : J. Schwarz, 2011, source du fond de carte : Géoplanet, 2011

L'implantation des différents espaces publics répond à des logiques différentes, comme nous le verrons par la suite. Une complémentarité de ces espaces publics se dessine au sein du territoire, offrant une diversité d'opportunités aux usagers,

Bien que ces différentes entités ne soient que très faiblement connectées les unes aux autres, l'agencement des espaces à dominance minérale se ferait, au sein du périmètre d'étude, selon un axe Est-Ouest, alors que celui des espaces verts suivrait, très schématiquement, une logique Nord-Sud.

Bien que l'espace public de ce périmètre soit largement dominé par le réseau viaire, ce dernier se caractérise néanmoins par une offre d'espaces de séjour diversifiée dont les fonctions urbaines présentent une complémentarité.

Les places et placettes

Une dizaine de places et placette sont présentes dans ce périmètre d'étude. De taille et de style très variés, ces différentes places publiques se caractérisent majoritairement par leur fonction de proximité, proposant à la fois des opportunités de repos et d'attente potentiellement propice à la rencontre.

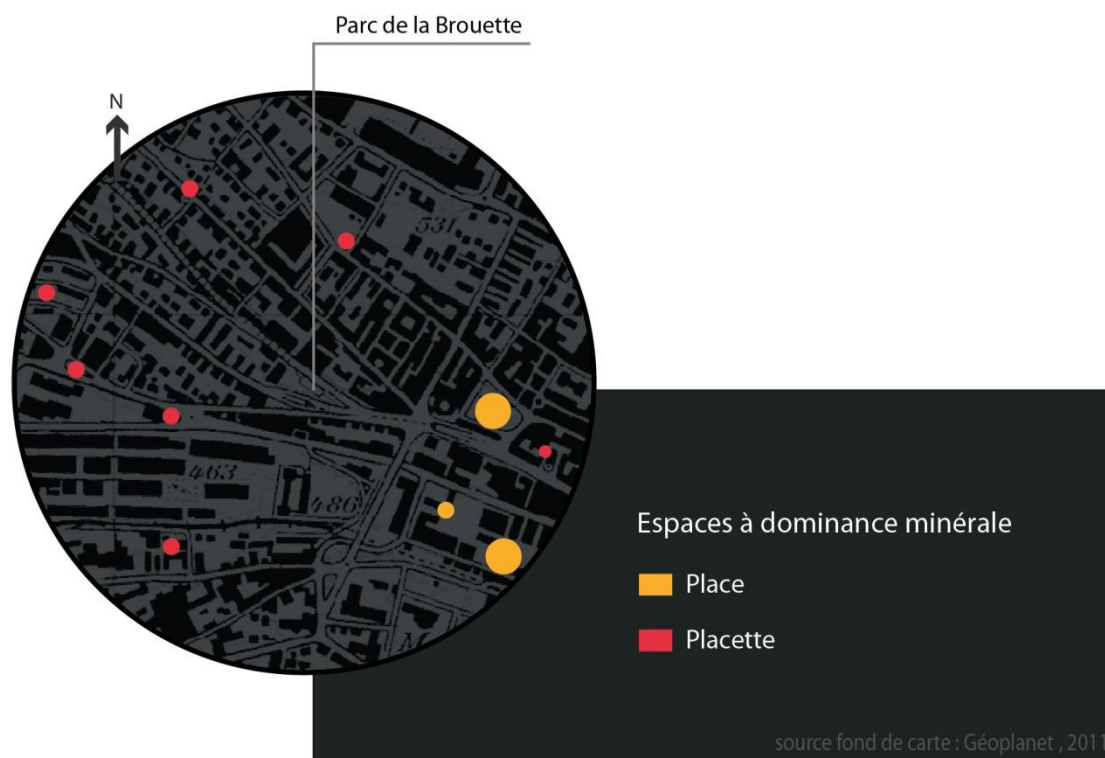


Figure 31. Espaces publics de séjour, à dominance minérale, Source : J. Schwarz, 2011

Remplissant des fonctions de proximité, les différentes placettes se distinguent par le contexte dans lequel elles s'insèrent, sachant que ces dernières se caractérisent dans l'ensemble par leur simplicité et leurs qualités plus ou moins discutables.

Composés d'un revêtement dur, d'une arborisation plus ou moins importante et de structures de repos (bancs publics), ces espaces sont pensés comme des opportunités pour le citoyen, ponctuant d'une certaine manière le paysage. L'attrait et la fréquentation de ces derniers

résulteraient davantage de leur situation que de leur forme, puisque souvent proches de bâtiments d'utilité publique (gymnase, écoles, église, etc.) ou de lieu d'activités.

Bien que la majorité de ces espaces soient de taille réduite, deux places se démarquent en raison de leur importance. Définies par leur dimension et leur situation centrale, la place Chaudron et la place du Flon jouent un rôle à l'échelle de la ville. Ces dernières se caractérisent ainsi, par leur flexibilité et leur capacité d'accueil. Manifestations et événements (marché, patinoire, cirque) leur apportent une dimension éphémère, les rendant attrayantes.



Figure 32. Aperçu des places et placettes du périmètre, source : J. Schwarz, 2011

Ce bref aperçu non exhaustif des espaces de séjour à dominance minérale rend ainsi compte des formes variées qui sont associées à ce type de lieu.

Les souffles

D'autres espaces plus restreint son également présents sur ce territoire pour faciliter la marche en ville. Permettant un court arrêt, propice à la récupération ou à l'attente, ces aménagements se composent principalement d'un banc et d'un agrément végétal. Les souffles sont envisagés ici, dans l'optique d'une réduction des effets de friction inhérents à la distance et à la topographie.

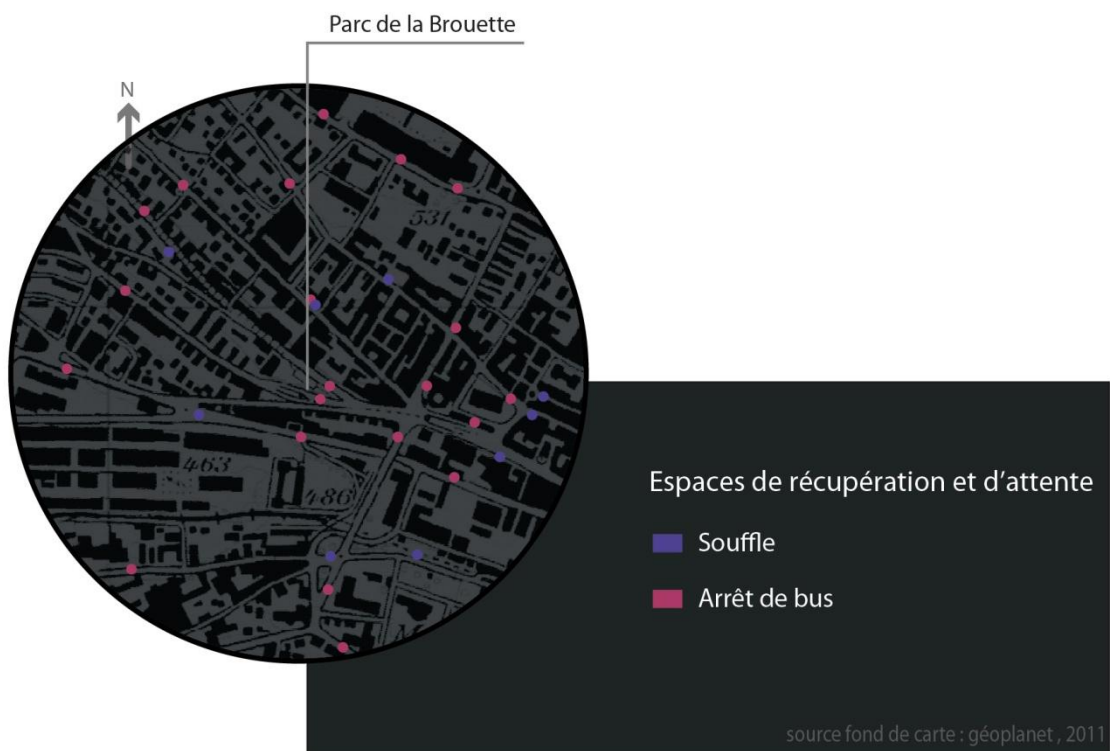


Figure 33. Espaces de récupération et d'attente, de type « Souffle », Source : J. Schwarz, 2011

Jalonnant de manière plus ou moins régulière le territoire, les arrêts de bus se profilent également comme des structures rendant possibles ce type de pause. Ces micro-aménagements se localisent généralement le long des axes principaux.



Figure 34. Exemples d'espaces de récupération et d'attente, Source : J. Schwarz, 2011

Les espaces verts

Consciente du potentiel offert par la végétation en milieu urbain, la ville de Lausanne possède un important panel d'espaces verts. De tailles variées, ces espaces sont considérés comme source de qualité, rythmant au fil du temps le monde minéral dans lequel ils s'inscrivent.

Représentant près de 3.5¹⁸ hectares¹⁹, les parcs situés dans le périmètre d'étude n'occupent qu'une très faible proportion du territoire considéré, sachant que seul 4.45 % leur sont consacrés. Huit parcs arborisés et plantés (massif, zones gazonnées ou herbeuse) équipés de mobiliers urbains se répartissent ainsi sur ce dernier.

¹⁸ Estimation des surfaces obtenues grâce à une application de Googlemaps

¹⁹ Seule la surface de l'esplanade de Montbenon appartenant au périmètre d'étude a été considérée

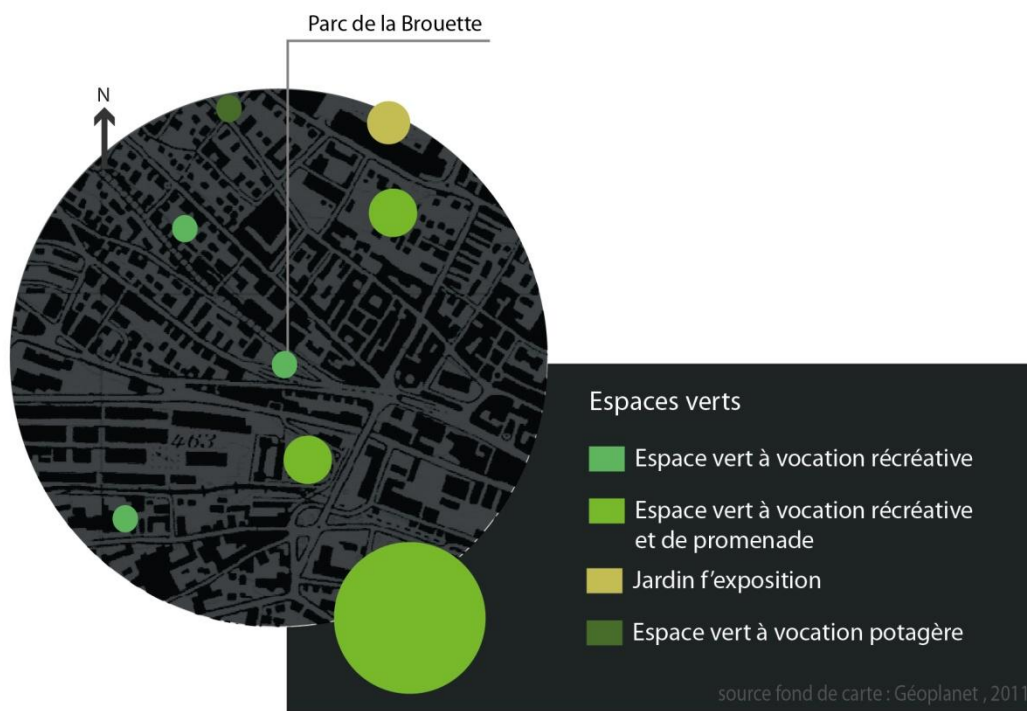


Figure 35. Les espaces verts et leurs fonctions, Source : J. Schwarz, 2011

Apportant une dimension esthétique, au paysage urbain bien que parfois peu visibles, ces parcs sont entretenus de manière différenciée afin de favoriser une certaine diversité écologique et d'ambiance.

A l'échelle de la ville, ces espaces n'ont pas la même importance. Quatre de ces parcs peuvent être associés à des espaces de quartier, alors que les quatre autres profitent d'une portée plus large, jouant un rôle au niveau urbain, puisque rattachés à des infrastructures d'utilité publique.

Tous associés à des zones de repos et de détente, ces espaces se distinguent par leurs fonctions d'usages additionnelles. Offrant tantôt des possibilités de promenade, de récréation, d'exposition et de plantages, ces espaces verts présentent par conséquent une mixité fonctionnelle plus ou moins riche, à l'origine de leur valeur d'usage. De par leurs variétés formelle et fonctionnelle, ces espaces présentent des opportunités complémentaires.

Quatre catégories de parcs se distinguent ici, selon leur vocation additionnelle.

> Parc à vocation récréative

Situés dans des îlots majoritairement résidentiels, les parcs de la Brouette, de Tivoli et le square d'Echallens se profilent tous trois, comme des parcs de quartier, d'une surface de 1'700 à 2'400 m². Ces différents espaces sont équipés de places de jeux et/ou de surfaces libres et planes, se dessinant comme des structures d'accueil idéales pour les enfants, sachant que ceux-ci sont protégés des nuisances liées au trafic. De par leur « situation d'abris », ces derniers peuvent se caractériser par leur faible visibilité depuis les voies de circulation, leur conférant une dimension *a priori* privative.



Figure 36. Les parcs à vocations récréative, Source : J. Schwarz, 2011/ Swissphoto AG, 2008

> Parc à vocation récréative et de promenade

Grâce à la présence de vastes surfaces gazonnées ou à la diversité des formes et des aménagements, l'esplanade de Montbenon, le parc de l'ERACOM et la promenade du Château-de-Beaulieu profitent d'une forte valeur d'usage. Accordant ainsi une grande liberté aux usagers, ces différentes entités présentent des qualités intéressantes.

Ces trois espaces verts se caractérisent par une relativement forte attractivité, bien que des nuances soient à faire entre ces derniers. Leur forme, leurs qualités paysagères et leur proximité avec un établissement public (tribunal, école et musée) participent ainsi à leur attrait. de plus, deux de ces parcs peuvent également présenter un intérêt touristique :

l'esplanade de Montbenon pour sa position de balcon sur le lac Léman et la promenade du Château-de-Beaulieu pour le musée de l'art brut et la qualité architecturale de la bâtisse.



Figure 37. Les espaces verts à vocation récréative et de promenade, Source : J. Schwarz, 2011 / Swissphoto AG, 2008

> Parc d'exposition

Le parc d'exposition de Beaulieu qui, par sa position centrale aux halles, remplit une fonction ornementale et d'agrément de prestige faisant montre du savoir faire horticole. Bien que jouant un rôle au-delà des frontières de la ville, le service des parcs et domaines affiche également sa volonté de faire de ce lieu, un espace à vivre, intégrant la nature au quartier.



Figure 38. Le jardin d'exposition de Beaulieu, Source : Swissphoto AG, 2008

> Espace vert à vocation potagère

Situé à l'intersection des avenue Collonges et chemin du cerisier, une zone de plantages d'environ 750 m² est présente. Inscrit dans un secteur principalement résidentiel, cet espace amène une forme de vie au quartier, favorable à la reproduction du lien social entre les habitants.



Figure 39. Espace vert à vocation potagère, Source : J. Schwarz, 2011/ Swissphoto AG, 2008

Les places de jeux

Associées pour la plupart à des espaces verts ou à de petites places, les cinq zones de jeux présentes dans le périmètre d'étude, se répartissent dans le secteur Nord de celui-ci, dans des zones principalement résidentielles.

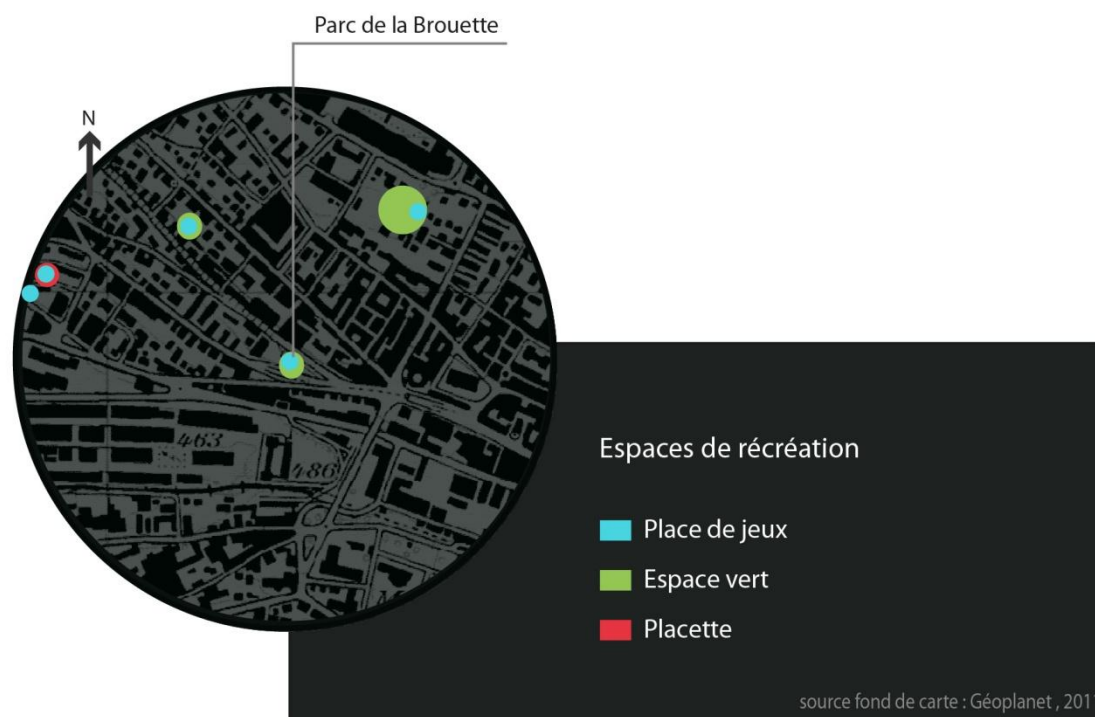


Figure 40. Les places de jeux, Source : J. Schwarz, 2011

Inscrites dans des contextes très différents, ces places de jeux de quartiers se trouvent cependant tous à l'écart des nuisances urbaines, dans des périmètres sécurisés.

De tailles variables, celles-ci sont équipées de divers engins permettant l'amusement et le développement des enfants. Leurs caractéristiques font de ces zones des espaces complémentaires, sachant que les enfants apprécient jouer avec d'autres d'installations et changer d'environnement.

En termes d'accessibilité, ces dernières se caractérisent par leurs accès plus ou moins aisés, en raison du relief qui les définit. En cela, la place de jeux du parc de la Brouette se démarque par son accessibilité et sa proximité du centre ville. L'absence de ce type d'infrastructure au centre-ville attribue à cette dernière un pouvoir attracteur particulier.

7.1.2 ANALYSE SOCIO-FONCTIONNELLE

Ce volet s'articulera autour de deux axes, l'un dédié à la population et à la composition des ménages et l'autre à l'organisation territoriale et au type d'activités économiques.

Dans un premier temps, l'on cherchera à comprendre la structure sociale de la population, afin de développer une vision succincte du milieu dans laquelle s'insère le parc de la Brouette et d'en esquisser le profil de ses usagers potentiels.

Alors que le second volet, dédié à une approche fonctionnelle, cherchera à la fois, à mettre en évidence l'organisation des activités sur le territoire, tout en en mettant en évidence les différentes polarités, participant à l'attrait et aux dynamiques de ce périmètre.

CONTEXTE SOCIOCULTUREL

Permettant de développer un aperçu succinct quant à la dimension sociale du périmètre d'étude, cette approche statistique permet d'aborder différentes thématiques et d'en esquisser certaines tendances. Densité de population, structure par âge, composition des ménages, diversité culturelle et situation économique seront autant d'éléments pris en considération lors de la mise en contexte du parc de la Brouette.²⁰

²⁰ De par la topographie du site mais également par leur affectation, tous les sous-secteurs de ce périmètre ne peuvent être considérés de la même manière. Ainsi, bien que réalisée à l'échelle de l'ensemble de ce périmètre, l'accent sera plus particulièrement mis sur les sous-secteurs des avenues de Morges et d'Echallens.

Densité de population

En termes de densité de population (cf. annexe 4A), la majorité des secteurs retenus pour réalisés cette étude présente une densité plus élevée que celle enregistrée par l'ensemble de la ville, sachant qu'en 2010, 17'964 habitants ou l'équivalent de 13.3 % de la population lausannoise, résidaient sur une superficie de 136 hectares. Sa situation péricentrale et son caractère résidentiel de forte densité justifient ces valeurs supérieures à la moyenne lausannoise.

Cependant, il est à noter que d'importantes variations entre les sous-secteurs sont présentes, enregistrant des densités allant de 3 à 262 habitants par hectare²¹. Les densités le plus fortes, dépassant les 215 habitants par hectares se localisent principalement dans la moitié Nord du périmètre, alors que les densités les plus faibles se situent dans et à proximité de la vallée du Flon.

Les secteurs du Flon, de la rue de Sébeillon de Montbenon et de Tivoli, se caractérisent par une densité d'habitant bien inférieure à la moyenne de la ville, en raison de leur affectation et de leur fonction. Zone d'activités tertiaires pour le secteur du Flon, zone d'activités artisanales, et industrielle pour Sébeillon. Alors que les densités de population plus faibles de Montbenon et de Tivoli s'expliquent principalement par la présence d'espace vert ou d'établissement publics (école, clinique, etc.).

Inscrit dans un périmètre dont les densités de population sont fortement supérieures à la moyenne lausannoise, le parc de la Brouette se profile comme une structure d'agrément potentiellement propice à l'amélioration qualitative de l'espace public, à une meilleure qualité de vie et à une meilleure intégration sociale de la population

Structure par âge et mixité intergénérationnelle

Calculée sur la base de l'indice de Herfindahl, la mixité intergénérationnelle de ce périmètre apparaît en 2010, relativement faible (0.31), bien que meilleure que celle obtenue pour l'ensemble de la ville (0.27). Cette situation peut s'expliquer par l'analyse de la structure par

²¹ A titre d'exemple : les avenues de Morges et d'Echallens enregistrent respectivement 171.3 et 245.2 habitants par hectare

âge de ce périmètre, sachant que d'importantes fluctuations interviennent entre les différentes classes d'âge (cf. annexe 4B).

Atteignant plus de 75 % de la population, la proportion de personnes potentiellement actives (20-64 ans) est à relever dans ce secteur. Alors qu'une faible représentation des aînés (65 ans et plus) et des jeunes (0-19 ans) caractérise par conséquent ce périmètre, sachant que ces catégories ne représentent respectivement que 15 % et 13 % de la population résidente.

La faible proportion de personnes âgées dans ce périmètre peut s'expliquer par la topographie du site, à l'exception des axes structurants et les accès aux immeubles pour la plupart non équipés d'ascenseur. Le faible pourcentage d'enfants et de jeunes, pourrait quant à lui trouver son explication dans la taille des unités de logement, sachant que plus de 80% des appartements se compose d'une à trois pièces. En ce sens, cette configuration limiterait l'accueil de familles.

La faible mixité intergénérationnelle et la proportion élevée d'individus entre 20 et 39 ans, enregistrées au sein du périmètre dans lequel s'insère le parc de la Brouette conditionne potentiellement la mixité de ses usagers.

Taille et structure des ménages

Proche de la valeur obtenue à l'échelle de la ville (1.9), la taille moyenne des ménages pour l'ensemble du périmètre, s'élève en 2000 à 1.8 personnes. Majoritairement composé d'un seul individu (55.5 %), la structure des ménages (cf. annexe 4C) de ce périmètre peut être considérée comme un facteur potentiellement responsable d'une forme d'exclusion et de rupture sociale pour certaines franges de la population (personnes âgées, chômeurs, etc.). Ainsi, ces effets restent cependant à relativiser sachant que cette proportion ne traduit pas nécessairement le signe d'une solitude ou d'un isolement plus grand.

26.6 % de ménages se composent cependant de deux personnes et 17.9% de trois personnes et plus.

Ainsi, bien que se caractérisant par une majorité de ménages composés d'une seule personne, les sous-secteurs associés à l'avenue de Morges et l'avenue d'Echallens, présentent, avec Tivoli, les taux les plus importants des ménages de plus de 3 personnes. Egal ou inférieur à la

moyenne obtenue pour l'ensemble de la ville, ces derniers enregistrent des valeurs oscillant entre 22.4% à 19.8%. Une organisation des ménages de plus de 3 personnes s'opère. Les sous-secteurs les plus centraux (à l'Est de l'avenue de Beaulieu) se définissent par les proportions les plus faibles, alors que dans les sous-secteurs à l'Ouest de l'avenue de Beaulieu, la proportion des ménages de plus de 3 personnes augmente. En cela, 42.1% et 37.7 % des habitants vivent en famille nucléaire ou monoparentale dans les sous-secteurs des avenues de Morges et d'Echallens.

Bien que s'insérant dans un périmètre dont la structure des ménages est principalement composée d'une seule personne, la valeur d'usage du parc de la Brouette permet de répondre à la nécessité d'intégration sociale, d'une population dont les genres de vie sont divers.

Mixité culturelle et origine

La proportion d'étrangers habitant dans le périmètre d'étude, s'élève en 2010 à 8'015 personnes, soit 45 % de la population totale. Supérieure à la moyenne lausannoise (39.9%), cette proportion apparaît comme le reflet de la mixité culturelle de ces différents sous-secteurs statistiques. Les sous-secteurs des avenues de Morges et d'Echallens se démarquent par leur proportion plus élevée d'habitants d'origine étrangère, puisqu'enregistrent respectivement 52 % et 47.7% d'habitants étrangers.

Évaluées sur la base de l'indice d'Herfindahl, les diversité et mixité culturelles élevées (0.22) au sein de la population étrangère, s'organisent de manière relativement homogène sur l'ensemble du territoire d'étude, à l'exception des sous-secteurs du Flon et de Sébeillon. Dans ce périmètre, 62.3 % de la population étrangère recensée est originaire du Portugal, de France, d'Italie, d'Ex-Yougoslavie et d'Espagne, alors que les 37.7 % restant se compose d'origine diverses (cf. annexe 4D).

L'importance des mixité et diversité culturelles du périmètre dans lequel s'inscrit le parc de la Brouette, ferait de ce lieu un espace de rencontre multiethnique à l'origine d'une plus grande urbanité entre usagers.

Situation économique

En 2000, dans l'ensemble des sous-secteurs de ce périmètre il a été enregistré un revenu annuel net moyen largement inférieur à la moyenne lausannoise (48'167CHF.), sachant qu'il ne s'élevait qu'à 42'307CHF²² par contribuable pour l'ensemble de celui-ci (cf. annexe 4E). Un gradient en direction du Sud se dessine globalement dans ce périmètre, bien qu'une certaine homogénéité caractérise ses sous-secteurs. Les revenus les plus faibles sont ainsi enregistrés à Maupas (37'023CHF) et Près-du-Marché (39'540CHF), suivis de près par les avenue de Morges et d'Echallens. Dans cette perspective, la condition économique des habitants de cette zone, fait de celle-ci un lieu que l'on pourrait caractériser de populaire.

Différents facteurs peuvent partiellement expliquer cette situation: la position du périmètre d'étude à proximité immédiate du centre, la présence d'axes de circulation – responsables de nuisances à leurs abords – et l'image houleuse véhiculée par certains sous-secteurs du périmètre la nuit tombée, en péjorant la qualité de vie. En outre, le type de logements, les loyers relativement faibles et la présence de logements subventionnés dont la barre juxtaposée est un exemple, participent également à l'attrait de cette zone pour les faibles revenus.

En raison de la faible valeur du revenu net moyen par contribuable, le parc de la Brouette s'inscrit dans un périmètre à caractère « populaire ».

CONTEXTE FONCTIONNEL

S'arrêter sur la dimension fonctionnelle de ce périmètre permet d'ouvrir un nouveau volet sur les dynamiques territoriales. A l'origine de contextes variés et contrastés, les fonctions et affectations spatiales définissent indirectement les types de socialisation et de sociabilité possibles en un lieu.

²² Le sous-secteur du Flon n'a pas été pris en considération dans ce calcul, sachant qu'il s'agit d'une valeur aberrante ; le revenu annuel net moyen de ce dernier étant de 8'606 CHF

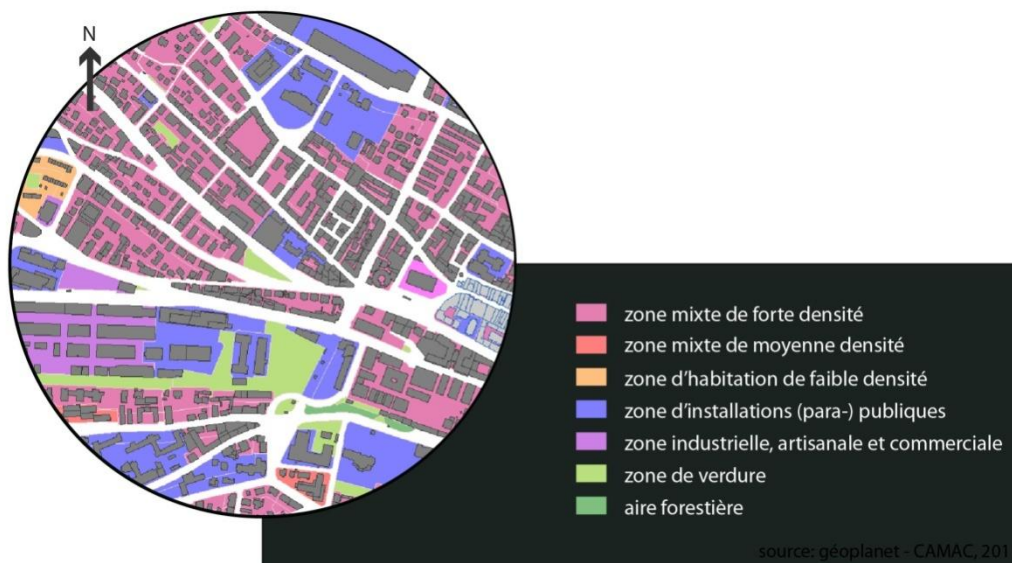


Figure 41. Affectation des zones bâties, Source : Géoplanet - CAMAC, 2011

Une grande partie des mailles de ce périmètre est affectée en zones mixte de forte densité, conjuguant des zones d'habitation et des zones d'activités secondaires et tertiaires.

D'autres types de zones mixtes et résidentielles viennent également compléter l'affectation de ce périmètre. Deux îlots consacrés à de l'habitat de moyenne densité couplé à des activités tertiaires, ainsi qu'une zone d'habitat de faible densité (ensemble de la Cité-jardin de Prélaz), s'insèrent dans ce tissu de manière marginale.

Afin d'appréhender avec plus de justesse la répartition sur ce territoire, de ces fonctions, l'analyse du rapport emploi par habitant semble ici, intéressante.

Dans cette perspective, en 2008, la majorité de zones ont principalement une vocation résidentielle, alors que les sous-secteurs de Chaudron (1.79 emploi/hab.), de Montbenon (3.37 emploi/hab.), du Flon (37.1 emploi/hab.) se caractérisent par la prédominance de leurs activités tertiaires. Leur densité d'emplois à équivalent plein temps s'élève ainsi respectivement à 285.5, 63.8 et 148.9 emplois par hectare.

Présentant également un rapport très élevé, la zone de la rue de Sébeillon (50.8 emploi/hab.) se distingue par son affectation principale en zone d'activités artisanales et industrielles et une densité d'emploi élevée pour le périmètre, sachant qu'elle atteint 113.3 emplois par hectare. Cependant, malgré son affectation, la part des emplois dans le secteur secondaire ne représente que 10.9 % des emplois équivalents plein temps.

Le parc de la Brouette s'insère dans un périmètre majoritairement affecté en zone mixte de forte densité dont la vocation principale est résidentielle.

Les zones à fonction résidentielle se localisent principalement au Nord du périmètre d'étude. Appartenant à cette catégorie, les sous-secteurs des avenue d'Echallens (0.15 emploi/hab.) et de Morges (0.54 emploi/hab.) accueillent différents types d'activités tertiaire et secondaire. Les commerces et services proposés ici remplissent une fonction de proximité. Epicerie, kiosques, coiffeurs, pharmacies, tea-rooms, boulangeries, restaurants, etc. participent à la qualité et à la vie du quartier, offrant un support aux potentielles formes de sociabilité des habitants.

Sans surprise, en 2008, l'ensemble des sous-secteurs du périmètre d'étude se caractérisent par une large dominance du secteur tertiaire. A l'échelle du périmètre, 89.3% des établissements recensés ont une activité dans ce domaine. Le sous-secteur de l'avenue de Morges se démarque cependant quelque peu du reste de ce périmètre par une part d'établissements appartenant au secteur secondaire s'élevant à 23.8%. Cette valeur s'explique par la présence de garages et d'activités artisanales.

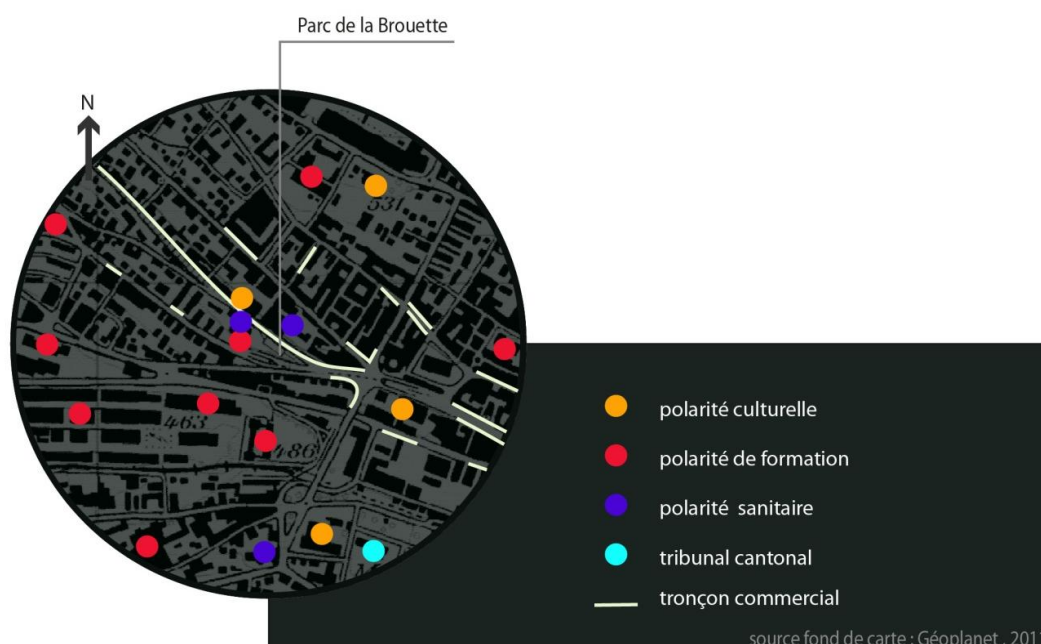


Figure 42. Activités et polarités urbaines d'utilité publique, Source : J. Schwarz, 2011, source du fond de carte, Géoplanet, 2011

Remplissant d'une part des fonctions de proximité, ce périmètre présente également un certain nombre de structures participant à son attractivité urbaine. Une quinzaine de zones

sont ainsi classées d'utilité publique²³ regroupant diverses installations dédiées prioritairement à l'éducation et à la formation. Etablissements scolaires, centres hospitaliers, tribunal cantonal, musée de l'art brut, enceinte sportive et infrastructures d'exposition sont les différents éléments ponctuant ce territoire.

En s'intéressant à la répartition de ces différents attracteurs urbains, l'on peut constater qu'un certain nombre d'entre eux se localisent à proximité direct du parc de la Brouette.

- > Consultation de Chauderon : Polyclinique du département de psychiatrie (CHUV) ;
- > Fondation Asile des Aveugles : Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin²⁴ ;
- > Bibliothèque municipale de la Jeunesse (BMJ) ;
- > Centre de Ressources pour Enfants Allophones (CREAL) : structure d'accueil et classes des établissements de la scolarité obligatoire (4 à 16 ans) ;

Ces différents services confèrent par conséquent à cette zone une certaine centralité dans la ville. Centralité qui est aussi accrue par la présence des Services industriels de la ville de Lausanne.

A ce niveau, une forme de complémentarité peut à plusieurs titres, se dessiner entre ces différents services et le parc de la Brouette, sachant que celui-ci offre à la fois des possibilités de repos, d'attente et de jeux. Ayant certainement des impacts sur les dynamiques sociales de ce dernier, cette situation lui attribue, une certaine ambigüité quant à sa fonction et à son identité d'espace de proximité. En cela, le parc de la Brouette pourrait bénéficier d'une aire d'influence plus large en raison de sa fréquentation par les usagers ou patients de ces infrastructures.

Proche de polarités urbaines de services, le parc de la Brouette s'inscrit comme un espace subsidiaire. Proposant un certain nombre d'attraits, ce dernier jouit de surcroît, d'une position qui lui offre potentiellement une fréquentation supplémentaire, au regard de l'aire d'influence et des flux inhérents aux attracteurs environnants.

²³ Zone de construction et d'aménagement d'intérêt public

²⁴ Malgré sa proximité physique, la Fondation Asile des Aveugles – Hôpital Ophtalmique Jules-Gonin ne joue que peu d'influence sur le parc de la Brouette, sachant que son accès principal s'effectue à partir de l'avenue de France

Toutefois, grâce à la réalisation de cartes mentales, l'on peut remarquer à titre indicatif que le parc de la Brouette ne peut être considéré comme un élément structurant à l'échelle de la ville ou du périmètre d'étude, pour des gens n'entretenant que peu, voire aucun contact avec cette entité spatiale. Ce d'autant plus que la plupart des individus n'en connaissent pas l'existence.

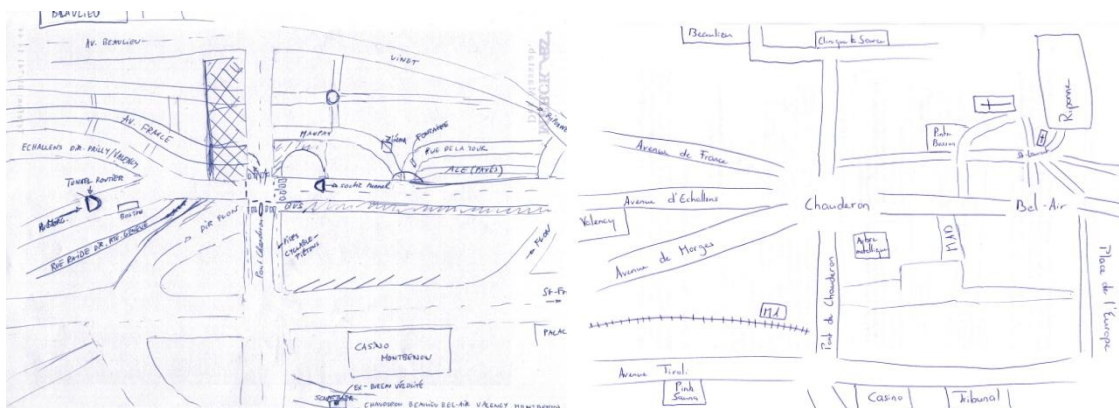


Figure 43. Cartes mentales de personnes ne fréquentant que peu ce secteur

Cet espace ressort plus régulièrement, lorsque l'individu a une certaine connaissance et un ancrage au territoire, que ce soit en y passant fréquemment, en y travaillant ou en y habitant, confirmant ainsi sa fonction de quartier.

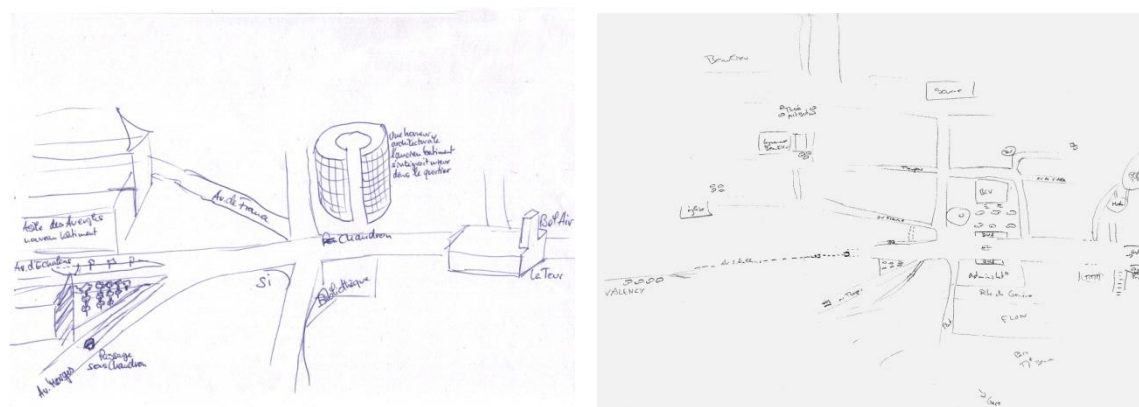


Figure 44. Cartes mentales de personnes traversant ou connaissant ce secteur

7.2 AU CŒUR DE LA BROUETTE

Issu d'une requalification urbaine, le parc de la Brouette s'est construit autour d'un passé sur lequel il semble intéressant de revenir brièvement. S'arrêter sur sa mise en œuvre semble dans ce cas, un préalable nécessaire pour saisir dans toute son épaisseur sa forme actuelle, sachant que de nombreux imprévus sont intervenus lors de la réalisation de ce parc.

Une fois terminée cette mise en contexte, une analyse de détail sera réalisée, afin de préciser quelles sont les qualités du Parc de la Brouette qui en feraient un lieu propice au développement d'une vie sociale de quartier, tout en affirmant le rôle joué par le végétal.

Pour répondre à cela, un diagnostic à l'échelle de cet espace sera réalisé afin de mieux cerner quelles sont ses dynamiques. Formes, fonctions, usages et ambiances feront ainsi l'objet de cette démarche.

7.2.1 SUR LES TRACES DE LA BROUETTE

Fruit d'une requalification urbaine, ce parc de proximité succède en 2004 aux infrastructures du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher, dit « La Brouette ». Situé sur l'ancienne gare du LEB, ce terrain n'a cependant pas été immédiatement réaménagé en espace public, sachant que près de dix ans se sont écoulés entre la démolition de la gare et l'inauguration du parc. Ainsi, dans l'attente de son aménagement définitif, ce site a été affecté par la municipalité en aire de stationnement pour une soixante de voitures et quelques motos.



Figure 45. Un espace à plusieurs facettes : Evolution du site du parc de la Brouette

Répondant également à une revendication citoyenne émise par l'association des habitants et usagers de Chaudron Ouest²⁵, la requalification de cet espace en parc public s'inscrit dans les objectifs fixés par le plan directeur des espaces verts de la ville de Lausanne.

En effet, dans le cadre des réflexions menées par le service des parcs et promenades de la ville de Lausanne, une étude sur l'implantation et la portée des différents espaces verts a été réalisée, mettant en évidence un manque de ce type d'espace dans un certain nombre de quartiers. Face à ce manque, la ville s'est engagée, au travers de son plan directeur, à développer son réseau de parcs de proximité, au regard des opportunités qui lui étaient offertes. La réalisation du parc de la Brouette se dessine ainsi comme une mesure favorable, offrant une aire de jeux et de repos au quartier.

Dans cette perspective, un nouveau plan partiel d'affectation (PPA) pour le site de l'ancienne gare du LEB, a été adopté en 1997 par le Conseil communal, afin de spécifier la répartition des zones et ainsi permettre la mise au concours de l'aménagement de l'espace affecté à la réalisation d'un parc public.

Organisé par la Municipalité, en partenariat avec la Fédération suisse des architectes-paysagistes, ce concours ouvert aux jeunes professionnels de toute la Suisse a été remporté par une équipe vaudoise, composée d'O. Donzé, P. Heyraud et G. Müller. Avec ce premier prix, ces derniers se sont vu attribuer le mandat d'étude, dans le cadre du bureau Paysagegestion.

Une fois la mise à l'enquête passée et les permis de construire délivrés, les chantiers du parc de la Brouette et de l'immeuble situé dans son prolongement ont été lancés, dès le mois de mai 2002.

²⁵ Association fondée en réaction aux nuisances rencontrées dans le quartier suite aux importants travaux (trémie du LEB...)

Date	Événement
1991	Crédit d'ouvrage accordé par le Grand Conseil, pour la prolongation souterraine de la ligne LEB jusqu'à l'interface du Flon
1995 (mai)	Mise en service de la gare souterraine de Chaudron
1995 (août)	Démolition de la gare de Lausanne-Chaudron
1997 (26 août)	Adoption par le conseil communal du nouveau Plan Partiel d'Affectation du secteur
1998 (septembre)	Ouverture d'un compte d'attente pour le financement du concours et le mandat d'étude
1999 (mai)	Délibération du projet lauréat au Prix FSAP : <i>Suite et fin</i>
1999 (novembre)	Mandat d'étude adjudgé par la Municipalité à l'équipe gagnante
2001 (du 19 janvier au 8 février)	Mise à l'enquête publique du projet du parc
2001 (4 avril)	Choix de la dénomination du parc : parc de la Brouette
2001 (14 juin)	Délivrance du permis de construire pour la réalisation du parc de la Brouette
2001 (septembre)	Délivrance du permis de construire pour le bâtiment attenant au parc
2002 (mai)	début des travaux
2004 (fin)	fin des travaux du parc

Figure 46. Le parc de la Brouette en bref, quelques dates clés

La mise on œuvre de cette requalification ne s'est pas déroulée sans difficulté, sachant que d'importantes contraintes et imprévus budgétaires ont été rencontrés tout au long des travaux. Considérer ces difficultés apporte une dimension supplémentaire et un regard éclairé quant à l'aspect formel du parc de la Brouette, confrontant intentions et réalisation.

Dans un premier temps, fixé par la municipalité à 2'000'000 de francs, le coût de ce chantier a politiquement été revu à la baisse avant même sa mise en œuvre. Bien qu'enregistrant une réduction de 300'000.-, le pari a été pris de conserver le projet « Suite et Fin » tel qu'il avait été prévu pour le montant de 2 millions, conscient que des ajustements seraient à faire.

Cette première contrainte financière s'est accompagnée, lors de l'ouverture du chantier, d'une accumulation d'imprévus et de méprises pour lesquelles des solutions *a posteriori* ont du être trouvées pour ne pas alourdir la facture finale. Erreurs de calcul du bureau d'ingénieur dans l'évaluation des matériaux à évacuer, pollution des sols, présence d'une source d'eau, oubli de la TVA sur les honoraires sont autant d'éléments à l'origine de frais supplémentaires.

Pour faire face à cette situation, des priorités ont dû être définies, au profit des travaux de gros œuvre. Différentes mesures ont ainsi été prises par la commune afin de limiter ces dépassements, portant aussi bien sur les frais d'honoraire des architectes et ingénieurs que sur les aménagements et finitions du parc.

Dans cette perspective, diverses modifications ont dû être effectuées, au risque parfois de perdre certaines des qualités du projet proposé par O. Donzé, P. Heyraud et G. Müller. Plusieurs aménagements ont de cette façon été abandonnés au détriment du caractère plus sensible que ceux-ci pouvaient lui apporter. L'éclairage périphérique du parc et de ses accès et l'installation de mobiliers urbains mobiles (chaises longues, tables et chaises) n'ont pu être réalisés. La qualité des matériaux utilisés pour le sol du préau et le coffrage du mur de soutènement nord, a été revue à la baisse au même titre que l'équipement de la place de jeux.

L'idée de contraste et d'ambiance sur laquelle voulaient jouer les concepteurs s'est partiellement perdue ou du moins n'a pu être exploitée à sa juste valeur, bien que comme le soulignait P. Sterchi dans un article du 24 heures (Magnollay, 2008), tout ait été fait pour ne pas tuer l'essence du projet.

Les contrastes souhaités entre durable et éphémère ont quasiment disparu par l'absence de plantations saisonnières en pots, d'événements ou d'exposition, sachant que seuls les pieds

d'arbre apportent cette dimension éphémère grâce aux plantes indigènes qui y ont été semées.

De même, les contrastes entre pleins et vides sont encore aujourd'hui limités, sachant que pour des raisons financières, des arbres plus jeunes ont été plantés par le service des parcs et promenades à la place d'arbres plus volumineux.

7.2.2 ANALYSE QUALITATIVE

Appréhender le parc de la Brouette c'est aussi comprendre son organisation interne et s'intéresser à la manière dont ses usagers le perçoivent et en font usage.

DIMENSIONS FORMELLE ET PAYSAGÈRE

Contrainte et limitée par la topographie du site, la dimension paysagère du parc de la Brouette n'est pourtant pas à sous-estimer, comme nous l'avons déjà évoqué auparavant. Comprendre la structure végétale de ce dernier, c'est s'intéresser à l'organisation spatiale de l'îlot dans lequel il s'insère. Conçu comme un prolongement du tissu urbain existant, cet espace propose une alternance de vides et de pleins, organisés autour de cinq mails d'arbres.



Figure 47. Une composition paysagère prolongeant la logique de la maille, Source : Donzé, O. Heyraud, P. et Müller, G., 1999 (modifié)



Figure 48. Une architecture paysagère conçue sur une alternance de pleins et de vides, Source : J. Schwarz, 2011

Localisé à l'intersection des avenues de Morges et d'Echallens, le parc de la Brouette se caractérise par une forme triangulaire issue de ce maillage.

Encadré par deux murs de soutènement au Nord et au Sud et un immeuble de six étages à l'Ouest, ce jardin public s'esquisse comme un espace relativement fermé depuis ses abords. Alors que de l'intérieur du parc, un dégagement vers le Sud existe, offrant dans les interstices non bâtis un coup d'œil sur les montagnes. Un sentiment d'ouverture²⁶ est ainsi ressenti par ses usagers.

En termes d'accessibilité, une ouverture de plain-pied constitue son accès principal (pointe Est du parc). Deux escaliers sont également présents dans la partie Ouest de ce dernier, assurant un accès direct depuis les avenues de Morges et d'Echallens. Ces trois passages donnent accès à une surface plane accordant à ses usagers une grande facilité dans leurs mouvements. Conçue pour rejoindre l'accès principal du parc, une rampe d'accès le long du mur de soutènement Nord est présente. Dans cette perspective, d'importants efforts ont été réalisés afin d'assurer une certaine équité dans l'accès au parc, malgré le relief, en favorisant l'accès aux poussettes, aux handicapés.

²⁶ Sensation confirmée par le différenciateur sémantique



Figure 49. Les trois accès du parc de la Brouette, Source : J. Schwarz, 2011

A l'échelle du parc, se dessine un espace géométrique et régulier, dont le végétal assure la trame. Le Parc de la Brouette se caractérise par son aspect visuel fortement architecturé et urbain, au risque de paraître froid et monotone¹³ pour certains. L'alignement des huitante-six arbres tiges, permettent de délimiter des sous-espaces, tout en assurant une vision d'ensemble, alors que de l'extérieur, les mails donnent l'impression d'une succession de petits espaces.



Figure 50. Structure et organisation formelle du parc de la Brouette, Source : J. Schwarz, 2011 / Source fond de carte : Service des Parcs et domaine Lausanne, 2004 (modifié)

Différents revêtements de sol habillent cet espace, renforçant cette idée de division spatiale. Béton, limanat (surface de gravier dure et perméable), gazon, goudron et sol souple (place de jeu) sont autant de matières utilisées pour faciliter la lisibilité de l'espace et orienter les

actions individuelles. L'usage de ces derniers permet de distinguer d'une part, le préau (goudron) du reste du parc, et les zones de passages (béton, limanat), des zones de séjour (gazon), d'autre part. L'ensemble de ces démarcations forme également une géométrie régulière.



Figure 51. Une diversité des revêtements au sol propice à une meilleure lisibilité spatiale, Source : J. Schwarz, 2011

Cependant, la limite entre le préau et le parc n'étant pas suffisante pour le service des écoles, la pose d'un grillage a été réalisée par la suite, pour des raisons de sécurité. L'ajout de cette barrière physique a pour conséquence de nuire à la relation entretenue entre le parc et le bâtiment, limitant leurs échanges.

Le mobilier urbain de ce parc s'inscrit dans une lignée d'aménagement simple et épuré, à l'image de sa structure.

Dans la partie centrale du parc, les *équipements de la place de jeux* se composent de huit engins métalliques agencés de manière ponctuelle.

Suite à des demandes de parents, une *fontaine à poussoir* a été installée à proximité de la place de jeux pour améliorer son confort.



Figure 52. Equipements de la place de jeux, Source: Service des Parcs et Promenades de la ville de Lausanne, 2004

Dans un second temps, quatre *tables de pique-nique* ont été ajoutées sur les aires de gazon afin de limiter l'usage des pelouses par les jeux de ballon.

Le long du mur de soutènement nord a été placé un *banc continu* de 92 mètres, résultant d'un geste architectural épuré, inspirant la simplicité. Assurant également la connexion entre les différents sous-espaces définis par les mails, cette structure apporte une importante flexibilité à ses usagers.

Cinq *poubelles* de grande capacité sont disposées sur l'ensemble du parc pour en assurer la propreté.

Deux *lampadaires* ont également été posés le long du préau, à la suite de demandes, pour plus de sécurité.



Figure 53. Les aménagements du parc, Source: J. Schwarz, 2011

DIMENSION FONCTIONNELLE

Défini par une position en terminaison d'îlot, le parc de la Brouette se dessine comme un élément participant à l'image de ce dernier et plus largement à celle du quartier. La présence de végétation est envisagée ici, comme un vecteur de qualité, dans un environnement à dominance minérale et fortement marqué par son réseau viaire. D'un point de vue paysager, les mails sont pensés pour favoriser une transition progressive entre espaces bâti (îlot) et non-bâti. Dans cette perspective, le parc de la Brouette est envisagé comme une zone tampon, atténuant la perception de densité. Cependant, les effets sont encore actuellement, relativement faibles en raison de la petite taille des arbres.

Malgré sa situation relativement centrale, ce jardin public a pour vocation d'être un espace de quartier, auquel les habitants doivent pouvoir s'identifier. Sa configuration spatiale et son aménagement font de lui, un espace multifonctionnel et polyvalent, présentant une importante valeur d'usage. Cet espace offre ainsi à ses usagers diverses possibilités, au gré de leurs envies et des interprétations qu'ils lui associent.

Dans cette perspective, le parc de la Brouette pourrait aussi bien se définir comme un espace de passage, qu'un espace de séjour, bien que sa fonction privilégiée soit celle de détente. Offrant des équipements de jeux et des aménagements de repos, cet espace public se profile morphologiquement comme propice à l'arrêt.

L'organisation spatiale de ces différentes zones se caractérise par sa simplicité et sa lisibilité aisée, formant des ensembles facilement distinguables.

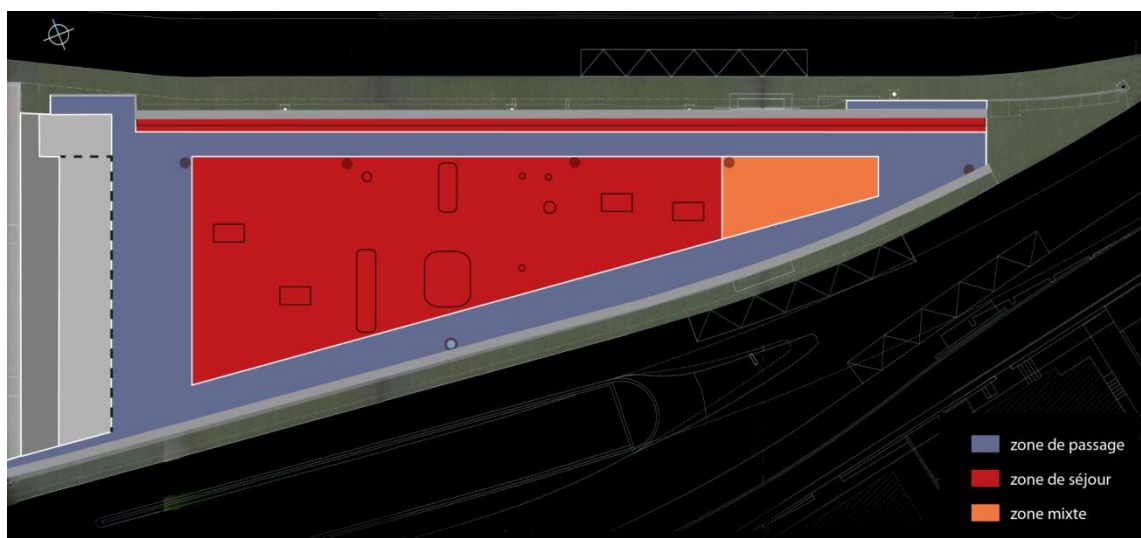


Figure 54. Les fonctions du parc de la Brouette, entre passage et séjour, Source : J. Schwarz, 2011 / Source fond de carte : Service des Parcs et domaine Lausanne, 2004 (modifié)

La configuration du parc de la Brouette résulte de l'agencement de trois zones :

- > des zones de passage dont les tracés sont rectilignes
- > des zones de séjour,
- > une zone mixte, à l'entrée du parc pouvant être à la fois, un support d'activité et un lieu de passage

Les zones de passage

Fortement canalisés par la structure du site et les revêtements au sol, les flux piétons se concentrent globalement dans les parties périphériques du parc. Différentes motivations poussent ainsi les individus à emprunter ces tracés, leur valant une intensité variable.



Figure 55. Les zones de passage : distribution des flux piétons, Source: J. Schwarz, 2011 / Source fond de carte : Service des Parcs et domaine Lausanne, 2004 (modifié)

Disposant de deux rampes d'escaliers assurant la connexion des avenues de Morges et d'Echallens, le secteur Ouest du parc de la Brouette se caractérise généralement par des flux de type utilitaire, ne supposant aucun arrêt dans ce dernier. L'emploi de ce passage découle du gain de temps substantiel que peuvent réaliser les individus en passant par là.

Les déplacements s'effectuant sur la longueur du parc seraient quant à eux, associés à des flux de plaisance, ou en vue d'un arrêt dans le parc, sachant que le choix optimal pour la réalisation de déplacements se porterait davantage sur les trottoirs attenants aux axes de circulation.

Les espaces de séjour

La fonction de séjour associée à ce parc peut être précisée : espace de repos, espace récréatif ou espace mixte en sont ses différentes affectations

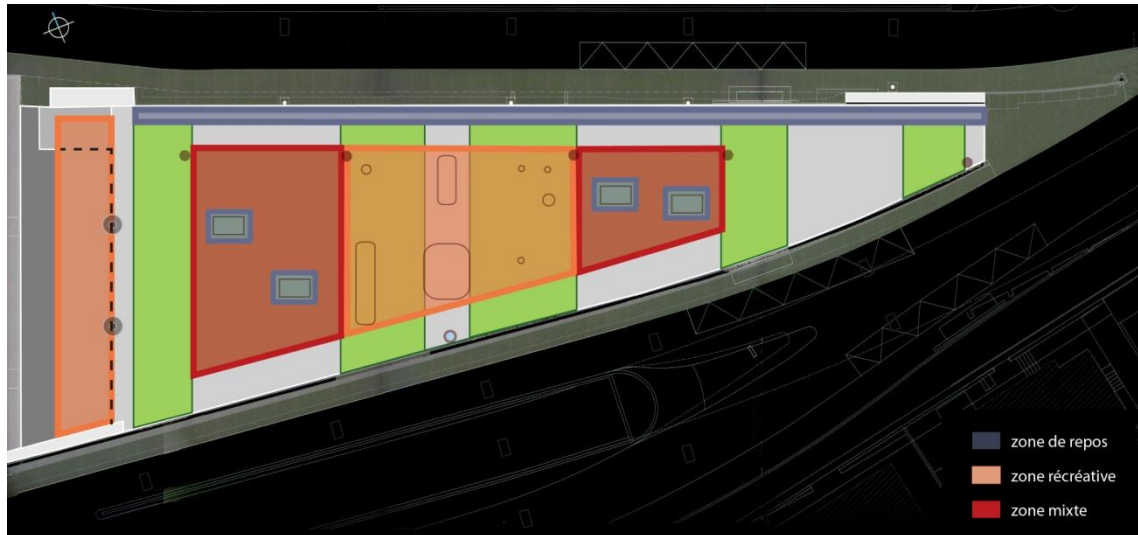


Figure 56. Les zones de séjour, Source: J. Schwarz, 2011 / Source fond de carte : Service des Parcs et domaine Lausanne, 2004 (modifié)

- les zones de repos : espaces dotés d'installations permettant un séjour plus ou moins durable. Le banc continu et les tables de pique-nique constituent ce dernier.
- les zones récréatives : surface propice aux jeux d'enfants. Deux espaces distincts sont prévus à cet effet : la place de jeux équipée de divers engins et le préau de l'école qui est délimité physiquement par un grillage. L'aménagement de la place de jeux se dessine comme une structure attrayante pour les familles.
- les zones mixtes : surfaces gazonnées, libres de mobilier, offrant tantôt des opportunités récréatives et de repos.

Grâce à la diversité de ses fonctions et sa flexibilité, le parc de la Brouette a été pensé par ses concepteurs comme un espace ouvert et accessible à tous, pouvant répondre à des attentes différentes.

USAGE ET FRÉQUENTATION

S'intéresser à la fréquentation et aux usages de ce parc, demande une approche sensible, considérant des dynamiques sociales complexes, déterminées par la perception qu'ont les usagers de l'espace.

En cela, les formes d'appropriation visibles dans ce lieu, varient fortement selon les groupes d'individus et leurs usages, bien que ces dernières se définissent globalement par leur caractère éphémère.

La brève étude par l'observation répétée des divers usages se déroulant dans ce parc a mis en évidence la réciprocité existant entre usage et fonction. S'exprimant de multiples manières, les usages se rapportent aussi bien à des fonctions de séjour, qu'à des fonctions de passage. Des activités de repos et de détente, de rencontre et d'échange et de récréation ont ainsi été recensées.

La forte valeur d'usage associée à cet espace et sa situation²⁷ est à l'origine d'une fréquentation relativement importante, bien que fluctuante au cours de la journée, de la semaine et de l'année.

Cet espace accueille ainsi simultanément ou successivement une série d'usagers aux profils différents qui conduit à une forme de mixité.

Possible d'une part grâce au niveau d'urbanité des personnes en présence, la coexistence de ces pratiques résulte également de la configuration spatiale du parc de la Brouette et de la lisibilité des démarcations entre les zones fonctionnelles. Aux dires des usagers très peu de conflits d'usages surviendraient dans ce parc.

Différents portraits types peuvent être tirés, en fonction du moment de la journée et de la semaine :

- > Enfant de 3 à 8 ans avec un parent ou un adulte : fréquente ce parc en raison de la place de jeux. Leur appropriation n'est que peu durable, sachant que le tour des engins et relativement vite fait.
- > Classe : les trois classes présentent dans le bâtiment accolé au parc et les garderies du quartier ont globalement renoncé à le fréquenter, en raison de son état

²⁷ D'autres facteurs influencent également la fréquentation d'un espace public, ambiance, usage, facteurs climatiques et météorologiques, etc.

souvent dégradé et de la présence de certains individus. Des classes de la petite enfance (souvent externes au périmètre) s'arrêtent cependant à la place de jeux, avant de se rendre à la bibliothèque municipale de la jeunesse, permettant aux enfants de profiter de leur moment de récréation.

- > Famille : fréquentant ce parc principalement le week-end pour profiter des installations des places de jeux, des zones de pique-nique et y passer un moment agréable. Encore faut-il pour cela que certains usagers peu scrupuleux fassent preuve de plus de civisme et renoncent à certaines pratiques répréhensibles.
- > Personnes actives : d'une part souvent associées à de simples passants, ces derniers ne font que traverser le parc de manière furtive et accélérée afin d'atteindre un objectif. D'autre part, à proximité de bureaux et de lieux d'activité, le parc de la Brouette se dessine cependant, par jour de beau temps, comme un espace de détente propice à la pause de midi.
- > jeunes : en fin d'après midi ou le week-end, le parc de la Brouettes devient un lieu de rencontre pour les jeunes du quartier. De manière plus ou moins durable, ceux-ci restent posés sur le banc ou sur les tables de pique-nique.
- > Lieu de deal, le parc de la Brouette abrite à longueur de journée et de soirée un groupe d'hommes assis toujours au même endroit sur le banc. Restant entre eux à boire des bières et à fumer, ces personnes ne présentent pas un comportement dérangeant, puisque respectant d'une certaine manière l'ordre social du lieu. Assimilés à tort ou à raison à des « dealers potentiels », ces individus font l'objet d'une surveillance policière accrue et de descentes de police de plus en plus fréquentes. Cette appropriation durable pourrait *a priori* en dissuader plus d'un, sachant qu'elle peut susciter certaines craintes et méfiance de la part de la population, et donnant ainsi une image du parc peu attrayante pour les promeneurs et les habitants des quartiers voisins.
- > Acheteurs : de par la présence de cette « plateforme », cet espace devient un pôle captif pour d'autres individus principalement de genre masculin. Ces derniers viennent dans le parc dans l'objectif de s'approvisionner. En cela, une fois la transaction réalisée, ces individus s'en vont ou consomment le produit dans le parc à l'écart des dealers. Cet usage plus ou moins régulier, prend la forme d'une halte éphémère.

Intégrer la dimension temporelle semble aussi, essentiel, sachant que le parc de la Brouette accueille également une fréquentation nocturne importante, principalement en été.

- > A proximité du centre-ville et en retrait des lieux de passage, des jeunes externes au quartier fréquentent ce parc pour s'alcooliser avant de regagner le centre, laissant derrière eux une importante quantité de bouteilles en verre, de canettes et d'autres déchets.
- > De plus, lorsque les conditions climatiques le permettent, le banc est investi par divers individus pour y passer la nuit ou se désalcooliser.

Ces phénomènes pourraient découler du faible contrôle social exercé sur le parc, bien que pouvant être assuré par différents acteurs. La configuration et le manque de visibilité de ce lieu d'une part et l'indifférence, par crainte, d'un grand nombre d'usagers d'autre part, peuvent être évoqués comme des facteurs explicatifs.

Néanmoins, par la vue directe offerte aux locataires de l'immeuble inscrit dans le prolongement du parc, une régulation sociale, par le droit de regard, serait en mesure d'avoir lieu. Cependant, compte tenu des dysfonctionnements, cette dernière ne se fait que par le gardien des parcs et la police.

La fréquentation nocturne de ce parc se dessinerait comme une source de nuisances et de problèmes pour son bon fonctionnement, de même que pour l'image et la tranquillité du quartier. D'autant plus que ces agissements peuvent nourrir une forme de crainte de la part de certains habitants. Ce double usage n'apparaît en l'état que difficilement conciliable, sachant que les pratiques nocturnes perturbent les appropriations diurnes. La présence de débris au sol, et les incivilités influencent les comportements des usagers, engendrant un effet boule de neige.

La mixité sociale associée à ce parc présente toutefois ses limites de par l'absence de personnes âgées. Différents facteurs peuvent ainsi participer à ce phénomène, au-delà de la faible proportion d'habitants, ayant plus de 65 ans au sein du périmètre d'étude. En termes d'aménagement, le mobilier urbain à disposition ne présente pas une ergonomie adaptée à leurs besoins. Dictée par une volonté esthétique, la forme des bancs se caractérise par l'absence de dossier et d'accoudoirs. De plus, en raison de sa dimension contemporaine et géométrique, ce parc ne présente pas d'élément végétal ou minéral auquel les personnes âgées pourraient s'identifier.

Pour terminer, plus sensible au sentiment d'insécurité, ces personnes peuvent avoir une réticence à fréquenter cet espace, compte tenu des comportements et pratiques de certains individus et des dégradations causées en particulier par ceux-ci.

AMBIANCE

Portant sur la configuration sensorielle du parc, l'analyse des ambiances joue un rôle primordial dans la compréhension des dynamiques sociales, influençant à la fois les perceptions et les formes d'appropriation des individus.

Très loin des ambiances envisagées par les concepteurs du parc de la Brouette, cet espace manque de convivialité se caractérisant par une ambiance plutôt froide.

Parler de l'atmosphère de ce parc, signifie revenir sur différents éléments spécifiques et marquants de cet espace. L'architecture végétale, le caractère de la fresque urbaine, le niveau sonore, le manque d'éclairage et les marques d'incivilités récurrentes seront abordés ici.

L'architecture végétale

Construite sur un modèle géométrique, n'accordant en l'état, que peu de place à l'improvisation et à l'éphémère, l'architecture végétale se caractériserait, ici, davantage par sa rigueur et sa forme d'artificialisation et d'anthropisation de la nature. L'alignement des érables champêtres, la coupe cubique de leur couronne, le dessin et la tonte des surfaces gazonnées sont autant d'éléments participant à ce sentiment. Alors que seuls les pieds d'arbre permettent à la nature de s'exprimer.

Apportant une esthétique cohérente dans son ensemble, cette structure régulière serait perçue comme monotone par ses usagers, à l'origine d'une impression de froideur et d'austérité pour quelques uns. De par son caractère urbain, la forme de ce parc ne fait pas l'unanimité, ne permettant pas à l'ensemble de la population de s'identifier.

Néanmoins, d'importantes qualités sont à accorder à cette structure végétale, compte tenu de la nouvelle dynamique qu'elle apporte à l'espace minéral et ce parfois de manière inconsciente. Défini par son caractère vivant, le végétal amène une dimension changeante à l'espace selon les saisons et les conditions, influençant par conséquent les ambiances et sensations lui étant associées.

Grâce à son exposition au Sud, le parc de la Brouette jouit d'un ensoleillement optimal, duquel découle un sentiment de clarté. L'organisation des arbres en mails amène en été, du confort à ce parc, offrant une alternance d'espaces ombragés. Cette succession de zones ensoleillées et ombragées octroie des ambiances diversifiées, offrant à l'utilisateur une série d'opportunités propices à la satisfaction de ses besoins et envies. Jouant sur les contrastes la construction végétale participe au bien-être de chacun.



Figure 57. Une architecture végétale propice aux contrastes, Source : J. Schwarz, 2011

Fresque urbaine

Couvrant le mur de soutènement Nord, la fresque urbaine ne peut laisser indifférents en raison de son importance (92 mètres de long sur une hauteur allant de 2 à 4 mètres) et de l'impact qu'elle a sur l'ambiance du parc.



Figure 58. Une fresque urbaine dégradée, à l'image d'une certaine violence, Source : J. Schwarz, 2011

D'abord, pensé par les concepteurs comme un espace épuré devant être le support à l'éphémère, ce mur a rapidement été victime de ses premiers tags. Face à ces incivilités, un projet de fresque a vu le jour afin de limiter ses atteintes et la dégradation de la qualité de séjour de l'ensemble du site qui lui est implicite. Répondant au souhait d'expression émis par certains graffeurs en ville de Lausanne, la réalisation de ce projet a été encadrée par le service des parcs et domaines, anciennement parcs et promenades, et du service de la jeunesse et des loisirs. La création de cette fresque par de nombreux jeunes a créé une animation dans le quartier, dont les échos ont été selon P. Sterchi, pour la plupart positifs.

Participant fortement au caractère urbain de ce parc, cette fresque fait aujourd'hui, l'objet d'impressions contrastées, d'autant plus que cette dernière a depuis, été vandalisée et sprayée à plusieurs reprises.

Exprimant une certaine forme de violence urbaine par les motifs représentés, ces tags et graffitis inspirent un sentiment *apriori* de méfiance, quand bien même l'intention initiale était toute autre. Un décalage s'esquisse ainsi entre les représentations murales et les fonctions d'accueil de familles et d'enfants en bas âge. Dans cette perspective, cette fresque participerait davantage à la construction d'un environnement attrayant pour le séjour de bandes de jeunes. L'impact visuel de cette fresque pourrait en cela, nuire au fonctionnement et aux vocations de récréation et de détente associés à cet espace public, bien que cette hypothèse ne fasse pas l'unanimité au près des différents interlocuteurs.

Niveau sonore

Majoritairement générées par la circulation routière et les activités humaines, les nuisances sonores sont les plus intenses le long des axes structurants et dans les zones d'activités.

Situé entre deux axes fortement fréquentés, le Parc de la Brouette s'insère, selon ce modèle, dans un secteur soumis à une pollution sonore oscillant entre 60 et 70 db selon les endroits, alors que celle-ci s'élève à 75db le long des voies.

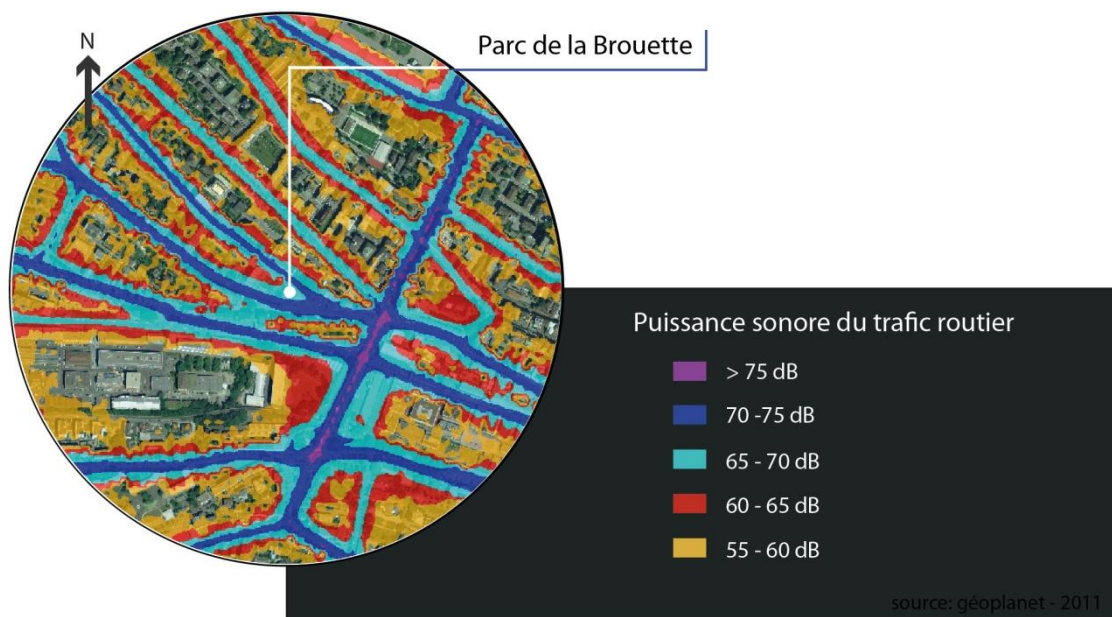


Figure 59. Cadastre du bruit routier de jour, Source : Géoplanet, 2011

L'atténuation du bruit environnant peut s'expliquer par la situation et la configuration de ce parc, sachant qu'il se trouve à un niveau intermédiaire, entre les avenues de Morges et d'Echallens.

Dans cette perspective, le mur de soutènement supérieur et l'immeuble attenant au parc permettent une réduction substantielle du bruit provenant de l'avenue d'Echallens, laquelle se trouve en amont.

La perception sonore des usagers est également amoindrie, en raison de l'absence visuelle de la source émettrice de nuisances. D'autre part, le feuillage des arbres peut également réduire ces sons. L'association de ces différents éléments participe ainsi à améliorer l'ambiance sonore du parc.

Eclairage

Faute de moyen financier, l'installation d'éclairage dans le parc de la Brouette a été dans un premier temps abandonnée. Néanmoins, malgré cette absence, celui-ci bénéficie d'une lumière indirecte, dont la source est associée à la structure d'éclairage du réseau viaire. Une lumière à la fois tamisée orangée et uniforme caractérise cet espace, bien qu'une bande contigüe au mur de soutènement supérieur, soit plongée dans l'obscurité en raison de l'ombre portée par ce dernier. Cette intensité lumineuse permet de visualiser les silhouettes, alors que la partie longeant le banc ne permet que de distinguer des ombres.

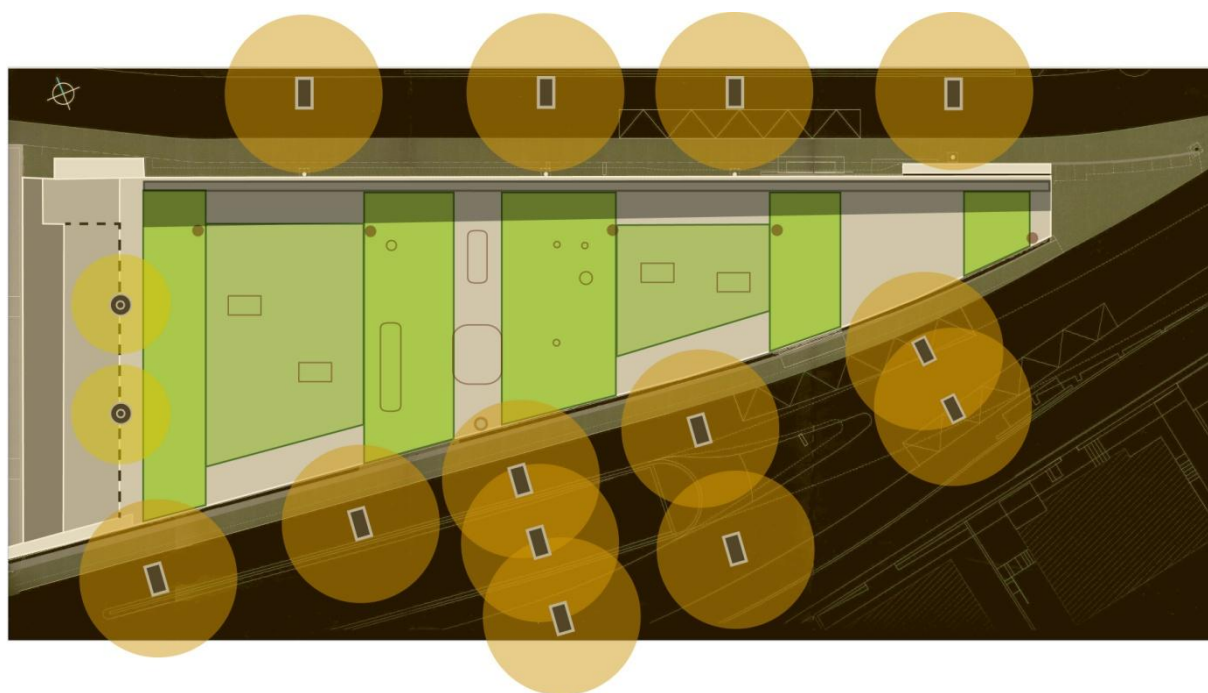


Figure 60. Eclairage environnant le parc de la Brouette, Source : J. Schwarz, 2011 / Source fond de carte : Service des Parcs et domaine Lausanne, 2004 (modifié)

Ce manque d'éclairage peut nourrir un sentiment peu sécurisant auprès de la population, laissant place à des comportements marginaux et d'incivilité. Devenant pour certains, un espace peu fréquentable ou risqué.

Un homme d'une cinquantaine d'années, habitant dans le quartier et passant régulièrement dans le parc m'a fait part de sa réticence à le traverser la nuit pour ces raisons.

A la suite de demande de bordiers, deux lampadaires (lumière blanche) ont été posés le long du passage reliant les avenues de Morges et d'Echallens, afin de lui assurer une certaine visibilité et de le sécuriser.

Un espace où règne l'incivilité : entre appropriation et dégradation

En raison du comportement marginal de certains, une péjoration de la qualité d'accueil du parc de la Brouette a lieu, influençant de manière notable l'image qui lui est associée. Par leur présence ou leurs actes, ces différents groupes génèrent un disfonctionnement spatial plus ou moins rédhibitoire, selon la sensibilité des individus, laissant parfois place à une impression d'inhospitalité.

Trafic de drogue, présence de bandes de jeunes du quartier et de jeunes venant s'alcooliser la nuit tombée sont autant de pratiques, à l'origine de sentiments variables, allant de l'indifférence à la crainte, sans évoquer les réticences et méfiances que cela peut générer.

La plupart du temps ces appropriations laissent derrière elles, des traces plus ou moins durables dans l'espace public, provoquant une forme de laisser-aller. Le manque d'urbanité rencontré réduit notablement la congruence de cet espace, conditionnant ou dissuadant les usages normalement envisagés.

Malgré la présence de poubelles de grande capacité, d'importantes quantités de déchets jonchent le sol. Bouteilles d'alcool (parfois cassées), canettes de bière, sacs, papiers, mégots en sont quelques exemples. Des traces d'urines sont également visibles le long des murs et dans les escaliers.



Figure 61. Etat des lieux du parc de la Brouette, déchets et traces d'urines, Source: J. Schwarz, 2011

Aussi, l'ensemble du parc a subi des dégradations matérielles durables : tags (sur les engins de la place de jeux, les poubelles, la fresque urbaine et les murs), grillage troué, panneau arraché (pour y cacher de la drogue) illustrent ces marques d'incivilité.



Figure 62. Etat des lieux du parc de la Brouette: dégradations matérielles, Source: J. Schwarz, 2011

Quand bien même d'autres constats ont été faits par le service des Parcs et Domaines : troncs d'arbre pelés, tables de pique-nique déplacées et vandalisées, poubelles brûlées, etc.

S'ajoutant à cette liste de déprédations, des formes d'usure apparaissent également dans la place de jeux de ce parc. Des engins ont déjà été réparés et les sols mous présentent des déformations, donnant une impression de « vétusté » avant l'heure.

En ce sens, à l'origine d'un désordre urbain, ces atteintes détériorent la qualité de séjour de ce parc. Volontaires ou d'usures, ces dernières peuvent être ressenties comme une menace et entraîner de l'anxiété et de l'inquiétude, (Uzzell et Romice, 2003 : 61), allant par conséquent, à l'encontre de la vocation première de cet espace vert.

A l'image de la théorie de la vitre brisée, ces marques d'incivilités antérieures peuvent également en inciter de nouvelles, ayant pour conséquence une détérioration grandissante du lieu.

Un homme d'une trentaine d'années qui promène régulièrement son chien dans le parc de la Brouette, malgré l'interdiction, m'a ainsi expliqué, qu'il ne voyait pas pour quelle raison il ne pourrait pas y venir avec son chien (en liberté), lorsqu'il constate les nombreuses dégradations dont son chien n'est pas le responsable !

7.3 BILAN ET PERSPECTIVES

De l'analyse réalisée, différents éléments peuvent être mis en évidence, offrant la possibilité de déterminer les atouts et faiblesses du parc de la Brouette. Dresser ce bilan demande ainsi, de revenir sur l'insertion spatiale du parc de la Brouette, ses caractéristiques et dynamiques.

Atouts	<ul style="list-style-type: none"> > Ensoleillement > Situation d'abris > « Tranquillité » > Végétation > Surface plane > Flexibilité des aménagements > Place de jeux > Valeur d'usage
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> > Situation entre deux axes de circulation structurants > Configuration > Manque de visibilité depuis ses abords > Rapport avec le bâti attenant > Manque de convivialité > Fresque urbaine > Incivilités et dégradations (déchets, urine, tag) > Absence d'éclairage > Fréquentation marginale et nocturne

Figure 63. Forces et faiblesses du parc de la Brouette

Ne considérant que les qualités du parc de la Brouette, cet espace se dessine comme un lieu attractif, lui valant à différents titres une forme de polarité. Espace de détente et de récréation, cet espace présente objectivement une structure d'une qualité formelle et fonctionnelle, en raison des possibilités qu'elle offre à ses usagers, malgré le manque apparent de convivialité. Dans ce contexte, la place de jeux remplit une fonction déterminante, participant à son attractivité.

En raison des points faibles dont souffre ce parc, son attractivité reste cependant à relativiser, sachant que ces derniers peuvent contraindre son fonctionnement. Ces Faiblesses découlent à la fois de son insertion dans la trame urbaine, et de ses caractéristiques d'ambiance et d'usage.

Réduisant dans une certaine mesure ses potentialités, celles-ci pèsent un lourd tribut sur les modes d'appropriation (éphémère), d'autant plus que certaines pratiques marginales peuvent en dissuader d'autres. Dans cette perspective, en raison de la présence durable de certains usagers, le parc de la Brouette devient malgré lui, un attracteur, pour une tranche de la population. La présence de dealers génère des flux et une activité responsable de disfonctionnements.

Les forces et faiblesses de ce parc qui façonnent son identité et l'image qu'en ont les citoyens, image fortement contrastée selon les sensibilités de chacun pouvant provoquer dans certains cas une forte réticence.

7.4 RETOUR AUX HYPOTHÈSES ET SYNTHÈSE

Cherchant à appréhender de quelle manière s'insère le parc de la Brouette dans le tissu urbain et les relations qu'il tisse avec son environnement, le diagnostic réalisé à l'échelle de la méso-analyse permet de répondre à la première hypothèse posée.

Hypothèse 1 : A l'échelle du périmètre d'étude, le parc de la Brouette se dessine comme un espace attrayant et structurant, participant au paysage.

Répondre à cette hypothèse nécessite de revenir ici, sur différents éléments, liés à la fois à la portée métrique du parc, à son pouvoir attracteur et son rôle structurant, ainsi que sur l'idée de paysage.

Largement contrainte par la topographie du site, par les tracés, la répartition spatiale des espaces de séjours et l'organisation des polarités urbaines, l'aire d'attractivité du parc de la Brouette se caractérise par sa complexité. De par son insertion dans le tissu urbain et sa situation, cette dernière est dans les faits plus restreinte que celle proposée en début de recherche. En cela, le périmètre d'étude ne correspond pas à son aire d'attractivité effective.

Malgré la présence d'artifices (escaliers, pont, passerelle, souffles, etc.), une rupture Nord-Sud s'opère entre les diverses entités spatiales du périmètre, en raison des frictions générées par le relief et de l'effort par conséquent, nécessaire pour les rejoindre. Ainsi, selon Pierre Sterchi,

le parc de la Brouette profiterait d'une portée dont l'avenue de Morges et la rue Maupas seraient les limites. De plus, en raison de la proximité du centre-ville, l'aire d'attractivité du parc de la Brouette se réduirait également considérablement, sur un axe Est-Ouest, sachant que la forte polarité de l'hyper-centre conditionne la direction des flux. Une limite se dessinerait par conséquent au niveau de l'Avenue de Beaulieu, alors qu'à l'Ouest la limite reste floue. La démarcation fixée à l'Est reste néanmoins à relativiser, compte tenu de l'attractivité potentielle dont profite la place de jeux du parc de la Brouette, sachant que le centre-ville est quasiment dépourvu d'installations récréatives.

D'autres facteurs interviennent également dans la définition de l'aire d'influence du parc de la Brouette. A l'échelle du piéton, la portée de cet espace est contrainte par la présence, à ses abords, des avenues de Morges et d'Echallens et le manque de connectivité entre les différentes mailles environnantes, comme cela l'a été relevé par le maillage de détail.

En outre, la répartition spatiale des espaces de séjour à dominance minérale et végétale conditionne également son aire d'influence, bien qu'une forme de complémentarité existe entre ces espaces en raison de leur diversité.

En termes paysagers, différents éléments dont la topographie et la structure routière contraignent l'impact visuel du parc de la Brouette. Envisagée à l'échelle de la maille, son insertion se fait en parfaite adéquation avec le tissu bâti, prolongeant les séquences de pleins et de vides. En cela, bien que discrète, l'organisation végétale en mails participe subtilement à une structure plus large, à l'origine d'une valeur paysagère intéressante, d'autant plus qu'il se situe en terminaison d'îlot.

Prenant en considération ces différents éléments, l'hypothèse pourrait être reformulée de la sorte pour être validée :

A l'échelle de son aire d'attractivité, le parc de la Brouette se dessine comme un espace attrayant et structurant, participant au paysage de la maille urbaine dans laquelle il s'insère et de son environnement direct.

Cherchant dans un second temps, à cerner avec plus de précision les caractéristiques et dynamiques internes au parc de la Brouette et leur rôle sur la perception que les citoyens peuvent en avoir, la micro-analyse réalisée permet de répondre à la seconde hypothèse posée.

Hypothèse 2 : Créant une ambiance favorable au séjour des habitants du quartier, la présence végétale dans le parc de la Brouette se dessine comme un agrément de requalification, encourageant la reproduction du lien social de proximité.

Répondre à cette hypothèse nécessite de revenir ici, sur différents éléments, liés à la fois aux apports du végétal comme agrément de requalification, à l'ambiance qui s'en dégage et aux potentialités offertes en termes de liens sociaux de proximité.

Issu d'une requalification urbaine, le site du parc de la Brouette a connu d'importantes mutations avant de connaître sa forme actuelle. Considérant une dimension évolutive, le végétal apparaît comme un dispositif propice à l'amélioration du cadre de vie, sachant qu'à l'époque cet espace fût successivement une gare puis un parking. Apportant, malgré sa situation, une plus-value au lieu et à ses alentours, la réalisation du parc de la Brouette, est apparue comme une nécessité, ayant également fait l'objet d'une demande de la part des habitants et usagers du quartier Ouest de Chauderon.

Par contraste à son environnement, la composition végétale du parc de la Brouette apparaît comme un agrément vecteur de qualité, source de bien-être et de confort. Bien que se caractérisant par une forme régulière et géométrique, perçue par ses usagers comme monotone, la structure végétale participerait toutefois à l'attrait de cet espace, invitant d'une certaine manière à l'arrêt et à la détente.

Néanmoins, cette dernière n'est pas la seule composante à l'origine de son attractivité. La valeur d'usage associée à ce parc joue un rôle important, offrant tantôt des fonctions récréative et de repos. Le végétal participe ainsi à créer un contexte, un support opportun à la reproduction d'une forme de lien social.

Ainsi, de par ses vocations et caractéristique, cet espace public, à l'écart du stress et des préoccupations de la ville, favorise une meilleure disposition de ses usagers à la rencontre²⁸. Cet espace vert de proximité se dessine comme un lieu d'altérité et de rencontres potentielles.

Dans cette perspective, le végétal s'inscrit comme une composante importante du décor, participant à l'ambiance du parc.

²⁸ Fait globalement vérifié lors de la réalisation de l'enquête

En termes de lien social et d'urbanité, la place de jeux joue un rôle essentiel. Participant à l'éveil des enfants, celle-ci constitue le support à leurs premières expériences sociales et à l'acquisition de codes indispensables au vivre ensemble. A l'origine de micro-événements ou de présences répétées, cet équipement peut également initier des échanges entre adultes, créant une forme de lien social, dépassant la simple coprésence.

Des limites apparaissent cependant, en raison de l'appropriation durable de groupe d'individus et de comportements incivils. Cette situation altère d'une certaine manière le bon fonctionnement du parc, en péjorant ses qualités d'hospitalité et de convivialité.

De plus, bien que ce parc ait été conçu et soit considéré par la ville de Lausanne comme un espace de proximité, pensé pour les habitants du quartier, celui-ci s'avère en réalité remplir une fonction pouvant dépasser ses limites. Proche du centre-ville et d'attracteurs urbains, comme nous l'avons vu lors de la méso-analyse, ce parc est également fréquenté par des individus externes au quartier. Ces usages jouent un rôle sur les dynamiques sociales du parc, pouvant limiter la reproduction de liens sociaux de proximité ou autre forme de reconnaissance.

Dans cette perspective, pour être validée, l'hypothèse formulée en début de travail pourrait être reformulée de la manière suivante :

Créant une ambiance favorable au séjour des individus, le parc de la brouette se dessine comme un agrément de requalification encourageant d'une certaine manière la reproduction du lien social

7.5 QUELLES PERSPECTIVES POUR LE PARC DE LA BROUETTE, PROPOSITIONS?

En raison de la structure figée des mailles environnantes et de la topographie du site, il est complexe d'envisager une meilleure insertion du parc de la Brouette dans le tissu urbain existant. Des mesures pourraient cependant être prises afin d'améliorer la relation entre ce dernier et le bâtiment situé dans son prolongement. Dans cette perspective, la suppression du grillage délimitant le préau de l'école du parc (bien qu'en voie de végétalisation), s'avérerait intéressante, sachant que celui-ci nuit au rapport entretenu entre ces deux entités. D'autant

plus, qu'en l'état actuel, ce dernier apporte davantage un sentiment de laisser-aller en raison des déprédations dont il est l'objet, qu'un élément « sécuritaire ». Pour pallier à son absence, un portillon pourrait être envisagé pour limiter l'accès à la rampe d'escalier sud, sécurisant ainsi le préau.

Améliorer l'image du parc, pourrait être néanmoins l'un des objectifs que la municipalité de Lausanne pourrait développer. Malgré sa fréquentation, cet espace public présente des disfonctionnements dont la persistance pourrait générer des difficultés au-delà de ses limites. Davantage liés aux pratiques marginales qui s'y déroulent qu'à sa forme et ses fonctions, des problèmes d'intégration et de ségrégation spatiales au sein de la ville pourraient progressivement apparaître, rendant pour le plus grand nombre, son identification difficile.

Développer son caractère convivial et revaloriser son image, semblent des pistes de réflexion intéressantes à développer. Différentes mesures pourraient être ainsi imaginées afin de valoriser les qualités sous-jacentes à ce parc et ainsi accroître son potentiel en termes de lien social et d'urbanité.

Ces dispositions s'appliqueraient à trois domaines distincts inhérents respectivement à l'entretien, aux formes et aménagement, ainsi qu'à la dimension sociale.

Améliorer le nettoyage du parc de la Brouette apparaît actuellement comme une nécessité, si l'on souhaite contenir les effets de la « théorie de la vitre brisée ». Ne pouvant démultiplier les équipes de jardiniers pour des raisons budgétaires, d'autres possibilités peuvent être imaginées. Il pourrait ainsi s'avérer judicieux, pour le service des Parcs et Domaines de la ville de Lausanne de repenser son organisation en termes d'entretien, sachant que tous les espaces ne sont pas soumis aux mêmes types de pressions. Bien que ne nécessitant pas la même attention, l'ensemble des parcs bénéficie globalement d'un passage hebdomadaire. Dans cette perspective, suite à une discussion avec Pierre Sterchi, certains espaces dont le parc de la Brouette pourraient être assimilés à des espaces prioritaires en raison de leurs fréquentation et usages et faire l'objet de passages plus fréquents afin de maintenir un espace propre et « accueillant », propice à la venue de familles.

Cependant, les problèmes d'incivilité, le plus souvent liés à leur origine par une certaine forme de rupture sociale, soulèvent des dynamiques sociétales beaucoup plus larges. Nettoyer le parc sans sensibiliser le citoyen, semble vain, puisqu'intervenant en bout de chaîne. Une prise de conscience doit se faire en amont renouer avec le civisme et renforcer l'exercice d'une plus grande urbanité semble indispensable dans la pérennisation d'une vie en société. Les principes

éducatifs sont ici remis en cause dans leur globalité, s'interrogeant sur les rôles de la cellule familiale, de l'école et de l'intégration dans le monde du travail. Dans cette perspective, des opérations de sensibilisation ciblées au travers d'animateurs sociaux hors mur pourraient être instaurées.

Suite à l'entretien réalisé avec Olivier Donzé, diverses pistes de réflexions ont été amorcées afin de repenser l'ambiance du parc de la Brouette pour une plus grande hospitalité et convivialité.

Différentes possibilités de réaménagement sont d'autant plus imaginables que l'amortissement de ce parc devrait prendre fin en 2014. Dans cette perspective, revenir sur le projet initial de « Suite et Fin » semblerait judicieux, puisque de grande qualité et proposant des idées pertinentes en termes d'ambiance et de contrastes. Les mesures envisageables viseraient à amener de la vie et un caractère changeant à ce dernier, grâce à l'éphémère.

Valoriser cette dimension en jouant sur les contrastes comme le préconisait le projet, semblerait opportun. Utiliser la structure végétale géométrique et régulière comme un support à l'accueil d'une végétation plus « sauvage » et changeante serait en ce sens, une piste à valoriser, bien que des efforts aient déjà été entrepris aux pieds des arbres. Vecteur de rythmicité et de dynamique paysagères nouvelles, cette plus forte naturalité participerait à l'éveil de ses usagers.

La problématique de l'éclairage est également centrale pour la qualité d'accueil et la perception qu'en ont les gens. Au vu de l'importance que celui-ci joue et des possibilités d'aménagement, des efforts pourraient être ici réalisés à des fins utilitaires et d'ambiance, comme le proposait le projet. Dans un premier temps, un éclairage des accès (escaliers) pourrait être créé afin de limiter l'impression peu sécurisante inhérente à sa configuration. Dans un second temps, un éclairage indirect et périphérique pourrait être installé sous le banc linéaire longeant le mur afin de créer une nouvelle ambiance, octroyant une identité nocturne nouvelle et une meilleure visibilité au lieu.

De plus, une réappropriation du lieu par les familles et les gens du quartier semblerait ici essentielle, valorisant et encourageant une nouvelle forme d'implication citoyenne. A l'origine d'une forme de contrôle social, ces dynamiques pourraient participer au fonctionnement harmonieux du parc. Des mesures accompagnatrices pourraient être ainsi menées afin de renforcer son caractère vivant et dans une certaine mesure, de lutter contre les comportements nuisibles à l'harmonie des lieux.

Dans ce but, le renouvellement périodique de la fresque urbaine, largement dégradée depuis sa réalisation, pourrait faire l'objet d'une importante animation dans le quartier. Lors de cet événement, la participation d'habitants de tout âge, de classes etc. pourrait contribuer à une meilleure insertion sociale. Le travail de l'artiste JR semble en ce sens intéressant, proposant une approche de l'art urbain à l'écoute des habitants et propice à une réflexion sur la société.

Animer le parc de manière « durable » par l'éphémère. Compte tenu de la modularité spatiale du parc, la pratique d'activités sportives pourrait être développée. Cet espace pourrait ainsi se profiler comme un arrêt au parcours d'*urban training* de la ville de Lausanne.

L'ensemble de ces mesures pourrait freiner les fréquentations marginales et les comportements déviants

7.6 LIMITES RENCONTRÉES

Inscrite dans une démarche exploratoire, cette partie empirique a été construite sur la base de croyances qui *a priori* se sont révélées, parfois erronées, en décalage avec la réalité. Au cours de ce travail, différents constats ont pu ainsi être tirés quant aux choix du périmètre d'étude, à la récolte d'informations de terrain et des méthodes d'analyse mobilisées. Bien que pertinents pour explorer la complexité urbaine dans laquelle s'insère le parc de la Brouette, les choix effectués présentent cependant un certain nombre de limites. Consciente de cette situation, il me semble intéressant de revenir brièvement sur les difficultés rencontrées.

Choix du périmètre d'étude

- > En raison de la topographie et de la dimension de la ville de Lausanne, la délimitation du périmètre d'étude *a priori* aurait pu se limiter à une zone de 300m de rayon, sachant que la distance métrique qu'accepte de parcourir un piéton (valeur seuil) est largement influencée par l'effort qu'il doit fournir.
- > Inscrit dans un secteur proche de l'hyper-centre de la ville, qui abrite également des activités économiques et de services, le parc de la Brouette se définit, par sa proximité avec certains attracteurs, par une fréquentation dont les usagers n'entretiennent que peu de lien avec le territoire en question²⁹. Dans cette perspective le choix d'un espace

²⁹ Personne ne résidant ou ne travaillant pas à proximité du parc de la Brouette

dans une zone résidentielle plus éloignée du centre aurait pu faciliter l'analyse en termes de lien social de proximité.

- > Ainsi, compte tenu des informations recueillies, il reste difficile d'évaluer de quelle manière le parc de la Brouette participe à une sociabilité de proximité entre habitants. Pour ce faire, une prospection beaucoup plus large aurait dû être réalisée par le biais de questionnaires soumis aux résidents du périmètre.
- > Ne pouvant réellement séparer la variable végétale de la valeur d'usage du parc de la Brouette, cette étude participe à mettre en évidence le rôle joué par un espace vert de proximité multifonctionnel. Aussi pour analyser avec plus de précision l'effet du végétal dans les processus de reproduction du lien social de proximité, un espace vert de détente, avec une mixité fonctionnelle réduite aurait pu faciliter cette analyse.

Récolte et analyse de terrain

- > Réalisée sur une période relativement courte (septembre à novembre), cette étude n'a pu introduire une dimension saisonnière au propos, alors que celle-ci joue un rôle déterminant en termes de fréquentation et de pratiques sociales.
- > Reposant en grande partie sur l'observation, cette analyse implique un point de vue et par conséquent, une forme de subjectivité à l'origine d'un biais qu'il ne faut pas négliger.

Outils mobilisés

- > En raison de la dimension du périmètre d'étude (500m de rayon), les *analyses typomorphologiques et socio-fonctionnelles* ne se concentrent que sur certaines dimensions de la complexité urbaine de ce territoire, sans pour autant en tirer un profil complet, d'autant plus que la dimension temporelle n'a été que peu traitée.
- > Ne correspondant pas à un *découpage statistique*, le périmètre d'étude résulte d'une agrégation de dix sous-secteurs dont les surfaces dépassent les limites de ce dernier. Une pondération des différentes valeurs des sous-secteurs aurait ainsi dû être effectuée en fonction des surfaces comprises dans la zone d'analyse, ce qui n'a pas été fait.

- > Selon les thématiques abordées, la pertinence des *données statistiques* est à relativiser, sachant que des valeurs sont manquantes et que certaines informations datent du recensement fédéral de la population et des logements de 2000.
- > Pour optimiser les résultats obtenus grâce aux *cartes mentales*, l'échantillon de personnes sélectionné, aurait dû faire l'objet d'une plus grande rigueur, un panel d'individus plus représentatif, distinguant à la fois, le genre de l'individu (homme-femme), la classe d'âge et son lien au quartier aurait dû être appliqué, sachant que dans cette étude la majorité des personnes était jeune, de sexe masculin et n'ayant que peu de lien avec le périmètre concerné.
- > Pour saisir la réalité perçue de ce parc, une *enquête exploratoire* a été réalisée auprès de vingt-cinq usagers. Afin de diversifier les points de vue et de gagner en pertinence celle-ci aurait pu être complétée d'une part grâce à une série de questionnaires réalisée auprès d'individus ne fréquentant pas le parc et à des entretiens semi-directifs avec des personnes habitant le bâtiment juxtaposant le parc.

8

CONCLUSION

Ce dernier volet propose une forme de bilan quant aux apports des parties théoriques et empiriques de ce travail. Pour cela, différents éléments apportant des pistes de réflexions quant au concours social et anthropologique du végétal en milieu urbain seront revisités de façon succincte, afin de revenir sur la question de recherche.

Visant à évaluer, dans le cas particulier des espaces verts de proximité, de quelle manière la manifestation végétale, pouvait renforcer une forme de lien social, en milieu urbain, ce travail a permis malgré les limites rencontrées, d'avancer un certain nombre d'éléments à ce sujet.

Ne pouvant répondre spontanément à cette question, en raison de la complexité qu'elle suscite, différentes pistes peuvent néanmoins être soulevées. S'arrêter brièvement sur les qualités végétales, les dynamiques et les formes de liens sociaux inhérents à la proximité et par conséquent à cette forme d'espace vert, est indispensable.

Améliorant respectivement la qualité de vie, la qualité d'accueil et l'image de la ville, tout en agissant en faveur de l'écologie, la présence végétale en milieu urbain se définit par une forte aménité. En raison des nombreuses qualités qui lui sont associées et de l'image positive dont elle jouit, la composante végétale apparaît comme un dispositif propice à la revalorisation et à l'intensification urbaine.

De par ses valeurs anthropologiques, le végétal bénéficie d'un fort attrait, suscitant une demande du citoyen à la recherche d'un plus grand bien-être. Participant d'une certaine

manière aux vertus de l'espace public, les espaces verts se dessinent comme des lieux d'altérité, multipliant les occasions de socialisation et de sociabilité, tout en contribuant à une forme de convivialité. La présence d'essence naturelle participerait ainsi à l'apaisement des frictions interpersonnelles dues aux multiples sollicitations urbaines (Boutefeu, 2009 :32) et au stress urbain, permettant à l'individu de développer une certaine disponibilité envers autrui.

Définis par de multiples critères (surfaces, aires d'influence, formes, fonctions, ambiances, etc.), les espaces verts en milieu urbain se caractérisent par leur unicité, bien que certaines typologies essaient de les classer. Appelant par conséquent à une grande diversité, ces espaces présentent différents enjeux en termes de reproduction du lien social. Leur insertion dans le tissu urbain et leur rôle sont par conséquent, déterminants en la matière.

Inscrits dans un territoire du proche, les espaces verts de proximité sont soumis à des dynamiques particulières, respectant une logique de quartier. Participant à la qualité du cadre de vie et à la satisfaction, entre autres, de la population résidentielle, ce type d'espace se dessine comme une opportunité favorable à la création d'une identité locale et d'une appartenance commune.

Encourageant d'une part, les processus d'appropriation spatiale et la reproduction d'un lien social collectif, ces espaces participent également à la reproduction de liens sociaux individuels. Favorable à la détente et à la rencontre, ces derniers apparaissent comme des supports à la coprésence et à l'échange, entraînant à cette échelle une forme de reconnaissance, en rupture avec l'anonymat de la ville grâce à la mise en œuvre de liens faibles. Nécessaire au développement de l'homme, ces formes de socialisation et de sociabilité soutiennent une forme d'intégration, propice à une plus grande durabilité sociale.

En ce sens, bien qu'en proie à un affaiblissement des liens sociaux de proximité géographique, en raison de l'évolution des modes de vie urbains, les espaces verts de proximité s'affichent comme des structures propices à la reproduction de liens sociaux aussi bien collectifs qu'individuels.

Cependant, l'étude de cas réalisé sur le parc de la Brouette, amène à relativiser les effets de cette « nature urbaine », illustrant l'importance contextuelle et la complexité qui lie l'homme à son environnement. En ce sens, bien qu'apportant confort et qualité à cet espace de proximité grâce à sa mise en scène, le végétal s'inscrit dans un système, qui ne peut être compris que dans son ensemble.

Le manque de congruence de cet espace, remet ainsi en cause les potentialités offertes par sa structure végétale, en termes de lien social. A l'origine d'une dérégulation, les pratiques de certains usagers et les dégradations visibles peuvent entraîner un climat de méfiance et de réticence peu invitant, bien que cet espace reste fréquenté. En ce sens, sa proximité, son caractère « naturel » et la valeur d'usage apporterait malgré tout un attrait suffisant pour « oublier » momentanément les dysfonctionnements de ce parc. Ainsi, bien que nécessitant une intervention pour valoriser l'image associée à cet espace, cette étude empirique a permis de montrer le rôle clé joué par la nature en ville.

9

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ALLAIN, R. (2004). *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : Armand Colin ;

ASCHER, F. (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris : O. Jacob ;

BASSAND, M. et al. (2001), *Vivre et créer l'espace public*. Lausanne : Presses Polytechniques et universitaires romandes ;

BERDUGO, C. (2009). *Le nouveau vivre ensemble*. Paris : Descartes & Cie ;

BOUGET, D., KASENTY, S. (dirs), (2005). *Regards croisés sur le lien social*. Paris : L'Harmattan

CHADOIN, O. (2005). *La ville des individus*. Paris : L'Harmattan ;

CHALAS, Y. (2000). L'invention de la ville. In G. Dubois-Taine et Y. Chalas (Dirs), *La ville émergente*, (pp. 87-132). Paris : Anthropos ;

CERTU (2007). *Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement : approches sensibles*. Lyon : CERTU/Puca ;

- CERTU (2009). *Composer avec la nature en ville*. Lyon : CERTU/Puca ;
- CERTU (2011). *Aménager avec le végétal – Pour des espaces verts durables*. Lyon : CERTU/Puca ;
- CLAVEL, M. (2002). *Sociologie de l'urbain*. Paris : Ed. Economica ;
- CUSSET, P.-Y. (2007). *Le lien social*. Paris : Armand Colin ;
- DELBAERE D., (2010). *La fabrique de l'espace public*. : Paris : Ellipses ;
- DONZELOT, J., WYVEKENS, A. (2006). Le partage des l'espace ne va plus de soi. In A. Wyvekens, *Espace public et sécurité* (pp. 15-16). Aubervilliers : la documentation française
- HARVATOPOULOS, Y., LIVIAN, Y.-F et SARNIN, P. (1989). *L'art de l'enquête : guide pratique*. Paris : Ed. Eyrolles ;
- DI MEO, G. (2003). Perception. In J.Lévy et M. Lussault (Dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. (p. 701). Paris : Belin ;
- DUPEYRIX, A. (2009). *Comprendre Habermas*. Paris : Armand Colin ;
- FELONNEAU, M.-L. (2003). Les représentations sociales dans le champ de l'environnement. In G. Moser, K. Weiss (Dir), *Espaces de vie – Aspects de la relation homme-environnement* (pp. 145-176). Paris : Armand Colin ;
- FISCHER, G.-N. (1981). *La psychosociologie de l'espace*. Paris : Presses universitaires de France
- GHORRA-GOBIN, C. (Dir), (2001). *Réinventer les sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*. Paris : L'Harmattan
- GHORRA-GOBIN C. (2006). Des espaces négligés, investis par le secteur privé. In A. Wyvekens, *Espace public et sécurité* (pp. 15-16). Aubervilliers : la documentation française
- GOTMAN, A. (Dir), (1997). *L'hospitalité*. Paris : Seuil
- GRAFMEYER, Y. (1994). *Sociologie urbaine*. Paris : Nathan
- JOSEPH, I. (1998). *La ville sans qualités*. La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube ;
- JOSEPH, I. (2003). *Erving Goffman et la microsociologie*. Paris : Presses universitaires de France
- LEVY, J. et LUSSAULT, M. (Dir), (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin ;

- LYNCH, K. (1977). *L'image de la cité*. Paris : Dunod
- MERLIN, P. et CHOAY, F. (Dir), (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses Universitaires de France ;
- MESURE, S (Dir), (2006). *Dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Presses universitaire de France ;
- MICHELIN, N. (Dir), (2005). *Nouveaux Paris : la ville et ses possibles*. Paris : Ed. du Pavillon de l' Arsenal, Picard éditions ;
- MONDADA, L. (2003). Espace public. In J.Lévy et M. Lussault (Dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp.333-336). Paris : Belin ;
- MOSER G. (2009). *Psychologie environnementale – les relations homme-environnement*. Bruxelles : Ed. de boeck université ;
- MOSER G., WEISS K. (2003), *Espaces de vie – Aspects de la relation homme-environnement*. Paris : Armand Colin ;
- NÉRON C. et al. (2009). *Bâtir la ville et créer l'urbanité*, Paris : Ed. du Mécène ;
- PAQUOT, T. (2009). *L'espace public*, Paris : la découverte ;
- PAULET, J.-P. (2009). *Géographie urbaine*. Paris : Armand Colin ;
- PERRIN, J.-B. (2010). Espace vert. In P. Merlin et F. Choay (Dir), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (pp.319-323). Paris : Presses Universitaires de France ;
- PICARD, D. (1998). *Politesse, savoir-vivre et relations sociales*. Paris : Presses universitaires de France ;
- RAULIN, A. (2007). *Anthropologie urbaine*. Paris : Armand Colin ;
- ROSE, D., SÉGUIN, A.-M. (2007). Les débats sur les effets de quartier : que nous apprennent les approches centrées sur les réseaux sociaux et le capital social ?. In J.-Y. Authier et al. (Dir), *Le quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales* (pp. 217-228). Paris : La découverte ;
- SENNETT, R. (1995). *Les tyrannies de l'intimité*. Paris : Seuil ;
- SIEVERTS, T. (2004). *Entre-ville : une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille : Parenthèses ;

- STEBE J.-M., MARCHAL H. (2010). *Sociologie urbaine*. Paris : Armand Colin ;
- STEFULESCO C. (1993). *L'urbanisme du végétal*. Paris : Ed. Institut pour le Développement Forestier ;
- TOUSSAINT, J.-Y. et ZIMMERMANN, M. (Dir), (2001). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes ;
- UZZELL D., ROMICE O. (2003). L'analyse des expériences environnementales. In G. Moser, K. Weiss (Dir), *Espaces de vie – Aspects de la relation homme-environnement* (pp. 49-83). Paris : Armand Colin ;
- VERGNET-COVO, M. (Dir), (2009). *La boîte à outil de la ville durable*. Voiron : Territorial éd. ;
- VOISIN B. (2001). Observer les lieux et les gens, penser l'aménagement. In J.-Y. Toussaint., M. Zimmermann (Dir). *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public* (pp. 33-47 ; 147-156). Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes ;
- ZEPF, M. (2004) *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes ;

ARTICLES

- BONNARD, Y. (2007). La nature urbaine. In OUVDD, *Vues sur la ville* (19), 4 ;
- BONNES M. et al. (1999). Les espaces verts urbains dans les pratiques et les représentations des habitants. *Villes en parallèles : approche psychologique* (28-29), 177-192 ;
- BOUTEFEU E. (2009). La demande sociale de nature en ville, Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise. *Urbia, les cahiers du développement urbain durable* (8), 21-38 ;
- CHELKOFF, G. ; THIBAUD, J.-P. (1993) L'espace public, modes sensibles : le regard sur la ville. *Les Annales de la recherche urbaine* (57-58), 7-16 ;
- DA CUNHA, A., KAISER, C. (2009). Densité, centralité et qualité urbaine : la notion d'intensité, outil pour une gestion adaptative des formes urbaines ?. *Urbia, les cahiers du développement urbain durable* (9), 13-56 ;
- DA CUNHA, A. (2011). Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine. *Espaces et sociétés* (144-145), 193-200 ;

- DIND, J.-P. (2007). Les espaces publics : lieux de remise en cohérence de l'urbain, médiateurs d'un développement urbain durable. In *Vues sur la ville* (19), 3 ;
- DIND, J.-P. (2009a). La qualité urbaine : quelle grille de lecture ? Quels principes de conception ? *Les urbanités* [en ligne]. Disponible sur : <http://urbanites.rsr.ch/laboratoire-du-droit-a-la-ville/la-qualite-urbaine-quelle-grille-de-lecture-quels-principes-de-conception> (consulté de septembre à novembre 2011)
- DIND J.-P. (2009b). La qualité urbaine : des registres de signification aux principes de conception. In *Vues sur la ville* (22), 3-6 ;
- GOTMAN, A. (1997). La question de l'hospitalité aujourd'hui. In *Communications* (65), 5-19 ;
- GUINAND, S. (2007). Requalification urbaine et enjeux sociaux. *Les urbanités* [en ligne]. Disponible sur : <http://urbanites.rsr.ch/laboratoire-du-droit-a-la-ville/requalification-urbaine-et-enjeux-sociaux> (consulté de septembre à novembre 2011)
- KAZMIERECZAK A. E. , JAMES, P. (2007). The role of urban green spaces in improving social inclusion. in: 7th International Postgraduate Research Conference in the Built and Human Environment., 28th - 29th March 2007, University of Salford, . Disponible sur : <http://usir.salford.ac.uk/11339/> (consulté en décembre 2011)
- LAPORTE, A. et TIXIER N. (2007). Ambiance(s) Ville, architecture, paysages. In *Culture et recherche* (113), 8-39
- MENACHEM, R. (1968). Le différenciateur sémantique. In *l'année psychologique* [en ligne], 68-2. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/psy_0003-5033_1968_num_68_2_27628 (consulté en novembre 2011)
- MERY, S. (2008) L'utilisation du différenciateur sémantique en sociologie pour appréhender des facteurs agissant sur le choix des pratiques sportives. In *Bulletin de méthodologie sociologique* [en ligne], 98. 40-59. Disponible sur : <http://bms.revues.org/index2033.html> (consulté en novembre 2011)
- MORIN R., ROCHEFORT M. (1998). Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective. In *Lien social et Politiques* (39), 103-114 ;
- RAFFESTIN, C. (1997). Réinventer l'hospitalité. In *communications* (65), 165-177 ;

- REMY, J. (2004), La ville et la nature : de la mise à distance à l'imbrication. In *Espaces et sociétés* (118), 251-266 ;
- SULLIVAN William C et al. (2004). The fruit of urban nature : vital neighborhood spaces. In *environment and behavior* [en ligne] XXXVI(5). Disponible sur : <http://eab.sagepub.com/archive> (Consulté en décembre 2011);
- TIANO, C. (2010). Quelles valeurs pour revaloriser les territoires urbains ? . In *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne]. Disponible sur : <http://cybergeo.revues.org/23091> ; DOI : 10.4000/cybergeo.23091 (consulté en novembre 2011)

ARTICLES DE PRESSE

- Magnollay, J. (2008,26 juin). L'aménagement du parc de la Brouette revu à la baisse. *24 Heures*

ACTES DE COLLOQUE

- BOUTEFEU, E. (2010). De la nature en ville : quelles attentes des habitants ? . In , Vers une nouvelle alliance entre ville et nature, Université de Lausanne, 8 et 9 juillet 2010, Journées d'études urbaines 2010, Les ateliers de la ville durable, 7^{ème} rencontre franco-suisse des urbanistes. Lausanne : Université de Lausanne
- DIND, J.-P., (2008). Les quartiers espaces de vie, la convivialité des espaces publics, dans le cadre du colloque, *Projets de quartiers durables: de l'intention à la réalisation*, organisé par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable & l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, Lausanne du 4 au 5 septembre 2008
- KAZMIERECZAK A. E. , JAMES, P. (2007). The role of urban green spaces in improving social inclusion. In 7th International Postgraduate Research Conference in the Built and Human Environment., 28th - 29th March 2007, University of Salford. Université de Salford : Manchester.
- NAEL, M. (2011). Designer et ergonomiste : une convergence d'objectifs et d'intérêts. In *Design et ergonomie : synthèse de l'atelier du 10 mai 2011* [en ligne]. Disponible sur : http://www.themavision.fr/jcms/rw_252041/design-et-ergonomie-synthese-de-l-atelier-du-10-mai-2011?id=rw_252041&portal=j_55&src=c_48846&printView=true (consulté en décembre 2011)

PIVETEAU, J.-L. (1982). Une double lecture temporelle de notre perception de l'espace. In *Percevoir l'espace : vers une géographie de l'espace vécu : acte de la table ronde 1981* (pp. 57-67). Genève : Université de Genève Département de géographie ;

THÈSES ET MÉMOIRES

CLERC, M. (2009). Les espaces verts dans l'aménagement urbain durable : le cas du futur quartier durable des Plaines-du-Loup à Lausanne. Mémoire de master publié sous forme électronique. Université de Lausanne, FGSE, Institut de géographie. Disponible sur <http://www.unil.ch/igul> (consulté d'août à décembre 2011)

REY, F. (2011) Influence des réaménagements des espaces publics sur les pratiques sociales des usagers, le cas de la rue des Remparts et de la rue du Grand-Pont de la ville de Sion. Mémoire de master publié sous forme électronique. Université de Lausanne, FGSE, Institut de géographie. Disponible sur <http://www.unil.ch/igul> (consulté en novembre et décembre 2011)

ZEPF, M. (1999). *Concevoir l'espace public, les paradoxes de l'urbanité : analyse socio-spatiale de places lausannoise*. Lausanne, EPFL, Thèse de doctorat n°1994.

PUBLICATIONS

AMPHOUX, P. (1999). *La densité urbaine : du programme au projet urbain*. Lausanne : Institut de recherche sur l'environnement construit, Département d'architecture EPFL rapport de recherche IREC n°142

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2001). *Préavis n°258 : Création d'un parc public à l'emplacement de l'ancienne gare du LEB « Parc de la Brouette »*. Disponible sur : <http://www.lausanne.ch/Tools/GetImage.asp?Id=7438&RetDesc=N&Type=DocObj> (consulté de novembre à décembre 2011)

OUVDD (2007), La requalification des espaces publics : enjeux de l'urbanisme durable. *Vues sur la ville* n° 19, «, Lausanne : université, Institut de Géographie

OUVDD (2010). Ville et nature : une nouvelle alliance. *Vues sur la ville* n° 24. Lausanne : université, Institut de Géographie

SITES INTERNET

IAU, (décembre 2008). *Envies de ville* [<http://www.iau-idf.fr/detail-dune-etude/etude/envies-de-villes.html>]. (consulté en décembre 2011)

LAUSANNE, (janvier, 2002). Le site de l'ancienne gare du LEB deviendra le « parc de la Brouette » [<http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=23862>]. (consulté de septembre à novembre 2011)

LAUSANNE (2011). Parcs et Domaines, [<http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=35734>]. (consulté en décembre 2009)

LAUSANNE (2011), développement durable, <http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=25351>, consulté en janvier 2010

LAUSANNE (2011). La carte (interactive) des places de jeux [<http://www.lausanne.ch/UploadedAsp/35355/1/F/ContentExterne.asp?docId=35355&domId=65391&language=F&Version=1>]. (consulté en novembre 2011)

PAYSAGESTION, architectes – paysagistes SIA, <http://paysagestion.ch/fr>, consulté le

SCRIS, site statistiques de Lausanne, <http://www.scris-lausanne.vd.ch>, consulté en janvier 2010

BROCHURES

EQUITERRE INFO, 2009, *Plus de nature en ville et moins de ville dans la nature*, n°03/09, Genève : Equiterre

MORO, I. et HAENY G. (2007). *Un espace public pour tous : guide pour une planification cohérente*. Genève : République et Canton de Genève, [Département du territoire] : Equiterre ;

DOCUMENTS DE COURS

DA CUNHA, A. (2006), *Objet, démarches et méthodes : les paradigmes de la géographie* [Matériaux pour les cours et séminaires n°48]. Lausanne : Université, Institut de géographie

DA CUNHA, A. (2008). *Développement urbain durable I* [Matériaux pour les cours]. Lausanne : Université, Institut de géographie

DA CUNHA, A. (2010), *Régimes d'urbanisation, âges et métamorphoses de la ville* [Matériaux pour les cours]. Lausanne : Université, Institut de géographie

CARTES ET SUPPORTS VISUELS

DONZE, O., HEYRAUD, P. et MULLER G. (1999). Planches 1 et 2 du projet *Suite et Fin*. Lausanne
LAUSANNE, guichet cartographique public de la ville de Lausanne,
<http://carto.lausanne.ch/lausanne-gc>, consulté de septembre à décembre 2011

GEOPLANET, guichet cartographique cantonal du canton de Vaud,
<http://www.geoplanet.vd.ch/>, consulté de septembre à décembre 2011

GOOGLEEARTH. 2011. Googleearth. En ligne. <http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html>.
Consulté en décembre 2011

GOOGLEMAPS (2011) En ligne, <http://maps.google.ch/> consulté en décembre 2011

SWISSIMAGE (2001). Ortho photos. In <http://unil.ch/gis>

SWISSIMAGE (2001). Ortho photos. In <http://unil.ch/gis>

Parc public de la Brouette au 1 :200. Plan général : LEB1-001 (2003). Lausanne : Service des
parcs et promenades

Parc de la Brouette, avant- projet place de jeux au 1 :200. Plan n°466 (2004). Lausanne :
Service des parcs et promenades

Règlement du Plan général d'affectation (26.06.2006) Lausanne : Service d'urbanisme

10

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Les trois dimensions de l'espace public	6
Figure 2. Modèle d'analyse de la dynamique de la place publique urbaine	11
Figure 3. Contexte des relations homme-environnement	21
Figure 4. Quatre critères spécifiques à la qualité d'un lieu	31
Figure 5. La qualité d'intégration d'un lieu	32
Figure 6. Fonctions associées aux espaces verts	39
Figure 7. Proposition de grille typologique pour la classification des espaces verts	40
Figure 8. Périmètre d'étude	51
Figure 9. Grille de lecture pour l'environnement physique	53
Figure 10. Grille de lecture pour les dynamiques sociales	53
Figure 11. Découpage statistique du périmètre, les dix sous-secteurs	58
Figure 12. Topographie du périmètre d'étude	61
Figure 13. Coupe topographique schématique	62
Figure 14. Exemples d'infrastructure s'inscrivant dans la topographie	62
Figure 15. Coupe transversale du parc de la Brouette	63
Figure 16. Répartition végétale	64
Figure 17. Maillage principal du périmètre d'étude	66

Figure 18. Trois des axes structurants Est-Ouest : Avenues des Bergières, d'Echallens et de Morges	66
Figure 19. L'unique axe structurant Nord-Sud : Avenue de Baulieu et Pont Chauderon	67
Figure 20. Maillage de détail du périmètre d'étude	68
Figure 21. Exemples d'escaliers propices aux connexions piétonnes des différents secteurs	69
Figure 22. Mailles et îlots	69
Figure 23. Parcellaire et emprise au sol des bâtiments	71
Figure 24. Forme et emprise au sol du tissu bâti	72
Figure 25. Nombre d'étages par bâtiments	73
Figure 26. Forme du tissu bâti : entre homogénéité et contraste	74
Figure 27. Formes architecturales aux abords du parc de la Brouette	74
Figure 28. Valeurs architecturales du patrimoine bâti	75
Figure 29. Agréments végétaux du domaine privé	76
Figure 30. Espaces publics de séjour	77
Figure 31. Espaces publics de séjour, à dominance minérale	78
Figure 32. Aperçu des places et placettes du périmètre	79
Figure 33. Espaces de récupération et d'attente, de type « Souffle »	80
Figure 34. Exemples d'espaces de récupération et d'attente	81
Figure 35. Les espaces verts et leurs fonctions	82
Figure 36. Les parcs à vocations récréative	83
Figure 37. Les espaces verts à vocation récréative et de promenade	84
Figure 38. Le jardin d'exposition de Beaulieu	84
Figure 39. Espace vert à vocation potagère	85
Figure 40. Les places de jeux	85
Figure 41. Affectation des zones bâties	91
Figure 42. Activités et polarités urbaines d'utilité publique	92
Figure 43. Cartes mentales de personnes ne fréquentant que peu ce secteur	94
Figure 44. Cartes mentales de personnes traversant ou connaissant ce secteur	94

Figure 45. Un espace à plusieurs facettes : Evolution du site du parc de la Brouette	95
Figure 46. Le parc de la Brouette en bref, quelques dates clés	97
Figure 47. Une composition paysagère prolongeant la logique de la maille	99
Figure 48. Une architecture paysagère conçue sur une alternance de pleins et de vides	100
Figure 49. Les trois accès du parc de la Brouette	101
Figure 50. Structure et organisation formelle du parc de la Brouette	101
Figure 51. Une diversité des revêtements au sol propice à une meilleure lisibilité spatiale	102
Figure 52. Equipements de la place de jeux	102
Figure 53. Les aménagements du parc	103
Figure 54. Les fonctions du parc de la Brouette, entre passage et séjour	104
Figure 55. Les zones de passage : distribution des flux piétonniers	105
Figure 56. Les zones de séjour	106
Figure 57. Une architecture végétale propice aux contrastes	111
Figure 58. Une fresque urbaine dégradée, à l'image d'une certaine violence	111
Figure 59. Cadastre du bruit routier de jour	113
Figure 60. Eclairage environnant le parc de la Brouette	114
Figure 61. Etat des lieux du parc de la Brouette, déchets et traces d'urines	115
Figure 62. Etat des lieux du parc de la Brouette: dégradations matérielles	115
Figure 63. Forces et faiblesses du parc de la Brouette	117

11

ANNEXES

ANNEXE 1: DIFFÉRENCIATEUR SÉMANTIQUE	143
ANNEXE 2 : GRILLES D'ENTRETIEN	145
ANNEXE 2A : Olivier Donzé	145
ANNEXE 2B : Pierre Sterchi	148
ANNEXE 2C : Philippe Petoud	151
ANNEXE 3 : RETRANSCRIPTION D'ENTRETIEN	153
ANNEXE 4 : DONNÉES STATISTIQUES (SCRIS)	161
ANNEXE 4A : Répartition des densités de population	161
ANNEXE 4B : Structure par âge du périmètre d'étude	162
ANNEXE 4C : Répartition des tailles et structures des ménages	163
ANNEXE 4D : mixité culturelle et origine par sous-secteurs statistiques	164
ANNEXE4E : Répartition des revenus	164

ANNEXE 1: DIFFÉRENCIATEUR SÉMANTIQUE

1. proche	<input type="checkbox"/>	très	<input type="checkbox"/>	plutôt	<input type="checkbox"/>	entre deux	<input type="checkbox"/>	plutôt	<input type="checkbox"/>	très	<input type="checkbox"/>	16. fréquenté	<input type="checkbox"/>	très	<input type="checkbox"/>	plutôt	<input type="checkbox"/>	entre deux	<input type="checkbox"/>	plutôt	<input type="checkbox"/>	très	<input type="checkbox"/>	déserté
2. accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17. tranquille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	agité
3. ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18. reposant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	stressant
4. naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19. récréatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ennuyeux
5. régulier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20. public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	intime
6. esthétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21. confortable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	inconfortable
7. authentique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22. rencontre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	isolement
8. entretenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23. paisible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	conflictuel
9. attrayant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24. silencieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	bryant
10. vivant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	25. clair	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sombre
11. gai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26. propre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sale
12. plaisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	27. accueillant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	répulsif
13. lisible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	28. chaleureux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	froid
14. diversifié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29. sécurisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risqué
15. flexible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30. bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	malaise

Informations complémentaires :

Sexe homme femme

Age < 25 ans 25 >65 ans > 65 ans

lieu de résidence quartier autre quartier (Lsne) autre

fréquentation régulière (1fois par semaine au min) occasionnelle jamais

profession _____

ANNEXE 2 : GRILLES D'ENTRETIEN

Annexe 2A : GRILLE D'ENTRETIEN OLIVIER DONZÉ

Personne de Contact : **Monsieur Olivier Donzé**

Structure de l'entretien :

Trois axes de réflexion :

1. les modalités générales du projet
2. l'insertion du parc de la Brouette dans son environnement, son rôle au sein du quartier etc.
3. l'espace à proprement dit: sur les dimensions constitutives de la qualité urbaine, traitant de la forme, des fonctions, et des ambiances du parc de la Brouette

Projet du parc de la Brouette

- Lors de la mise au concours, quel était le cahier des charges imposé par la municipalité de Lausanne ?
- Quels ont été les facteurs pris en considération lors de la conception de ce projet ?
- De quelle manière les caractéristiques et besoins des gens du quartier ont été pris en compte?
- En créant cet espace quelle était votre volonté ? quelle identité vouliez-vous donner à cet espace ?
- Quelles difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre du projet ? quelles conséquences cela a-t-il eu sur le projet ?
- Qui a décidé de ces modifications ?

Insertion du parc de la brouette dans le tissu urbain

- Quelle relation entretient le parc de la Brouette avec son environnement ? (bâti/non-bâti), de quelle manière s'insère-t-il dans le tissu urbain ?
- Quel est le rôle joué par le parc de la brouette dans ce quartier ?joue-t-il un rôle

structurant, peut-on le considérer comme un attracteur ? ou du moins quel rôle vouliez-vous lui donner ?

- Quels sont les éléments participant à l'attractivité du parc ?
- Quelle transition, quelle relation envisagiez-vous entre le parc et l'immeuble qui le surplombe ? (grillage)
- Est-ce que la notion de paysage a été prise en compte ? de quelle manière ?
- Quelle importance avez-vous porté à l'accessibilité ?
- Etait-ce une volonté de créer un espace antagoniste ? en créant un espace inspirant la fermeture depuis l'extérieur et l'ouverture de l'intérieur. Dans ce contexte, quelle importance avez-vous accordé à la visibilité ? (mails)

Forme (végétale, minérale, équipement)

- En termes de typologie, quelle définition pourriez-vous me donner au sujet du parc de la Brouette ?
- Quels sont les éléments qui sont entrés en jeu lors de la définition de la forme spatiale de cet espace ?
- Quelles contraintes la topographie vous a-t-elle posé ?

végétale

- Pourquoi avoir opté pour une architecture végétale régulière et géométrique ? quel est l'effet escompté ?
- Qu'apporte le végétal à cet espace ?
- Pensez-vous que les effets positifs de la nature en milieu urbain sont les mêmes selon le type d'agencement végétal ?

Equipements

- Sur quels critères vous êtes-vous appuyés pour le choix des équipements ?
-

-
- Par ces aménagements, quelles sont les catégories de personne privilégiées?
 - Quelles motivations vous ont incité à réaliser un banc continu sur toute la longueur du mur ?

Fonction

- Quelles sont les fonctions proposées par cet espace?
- Pourquoi avoir choisi ces fonctions ?
- La flexibilité et la modularité de cet espace étaient pour vous importante ? pour quelles raisons ?

Ambiance

- Quelle importance avez-vous porté aux ambiances ?
- Quel type d'ambiance vouliez-vous donner à ce parc ?
- Quel rôle joue la fresque urbaine ? selon vous, quelle perception ont les gens de cette fresque et quel est son impact sur le parc ?
- Pourquoi ne pas avoir intégré d'éclairage au parc de la Brouette ?
- Quels seraient les éléments participant à l'hospitalité de ce lieu ?

Perspectives

- Une fois le parc réalisé, y a-t-il eu un suivi pour comprendre la manière dont l'espace a été approprié par ses usagers ? si oui, quelle en a été la conclusion ?
 - Avec le recul, quelles modifications apporteriez-vous à l'aménagement du parc?
-

Annexe 2B : GRILLE D'ENTRETIEN PIERRE STERCHI

Personne de Contact : Monsieur Pierre Sterchi

Structure de l'entretien :

Cet entretien est construit autour de trois axes de réflexion :

1. sur les modalités générales du projet
2. sur l'insertion du parc de la brouette dans son environnement, son rôle au sein du quartier etc. et sur ses spécificités
3. sur les typologies végétales existantes et la typologie retenue pour les espaces verts de la ville de Lausanne

Projet du parc de la Brouette

- Quelles motivations ont poussé la commune à créer un espace vert à cet endroit ?
(manque d'espace vert, qualité de vie), quel était l'objectif de la commune ?
- Lors de la mise au concours, quel était le cahier des charges de la municipalité de Lausanne ?
- Quelles qualités ont fait du projet « Suite et fin » le lauréat du concours ?
- Quelles difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre du projet ? quelles conséquences cela a-t-il eu sur le projet ?

Insertion du parc de la brouette dans le tissu urbain

- Quelle relation entretient le parc de la Brouette avec son environnement ? (bâti/non-bâti), de quelle manière s'insère-t-il dans le tissu urbain ? quels sont ses apports au sein du quartier ?
- Que pourriez-vous me dire de ce quartier ?
- Le parc de la brouette s'insère-t-il dans un réseau vert, dans un réseau d'espace public ?
- Le parc est-il soumis à une forte concurrence spatiale, en raison de la proximité d'autres espaces publics ?

Qualité du parc de la Brouette

- Quels sont les éléments participant à l'attractivité du parc ? qu'apporte le végétal à cet espace ?
- Quel serait aujourd'hui l'image véhiculée par le parc ? son identité ?
- Quelle ambiance se dégage de ce lieu ? pour quelle raison ?

Perspectives

- Aujourd'hui, y a-t-il des mesures envisagées pour remédier à la situation actuelle ? pour améliorer la qualité de cette espace ? si oui lesquelles ?
- Quelles modifications apporteriez-vous à cet espace pour améliorer sa fonctionnalité ? (fresque urbaine, éclairage)
- L'installation d'éclairage pourrait-elle améliorer la situation?
- Pour limiter les différentes dégradations, pourquoi ne pas fermer le parc la nuit, comme cela se fait en France par exemple ?
- Serait-il envisageable de revenir sur certaines dimensions du projet « suite et fin », en valorisant la dimension éphémère qui lui était associée ? (micro-événements, plantation de fleur, expo...)

Conclusion et ouverture

- Auriez-vous quelque chose à rajouter au sujet du parc de la Brouette ?

Typologie des espaces verts

- Pour la ville de Lausanne, qu'est-ce qu'un espace vert ? (fonction écologique, fonction sociale)
- En s'arrêtant sur les espaces verts, vecteurs de vie sociale, quelle est une typologie retenue par la ville de Lausanne ? prenez-vous en compte la portée spatiale des espaces verts ?
- En termes de typologie, quelle définition pourriez-vous me faire de ce parc ?

-
- Pourquoi avoir donné le statut de parc à cet espace ? alors que sa forme s'apparenterait davantage à celle d'un square ?
 - Le parc de la brouette appartient à la classification, parc de détente au même titre que les parcs de milan, du bourget, de denantou etc, n'y a-t-il pas un décalage, sachant que sa portée est moindre par rapport aux autres espaces ?
-

Annexe 2C : GRILLE D'ENTRETIEN PHILIPPE PETOUD

Personne de contact : **Monsieur Philippe Petoud**

Structure de l'entretien :

Cet entretien est construit autour de deux axes de réflexion :

1. travail de vos équipes, les constats que vous faites dans ce parc lors de ces différents passages
2. d'autres aspects de cet espace vert, son insertion dans le quartier, ses aménagements et sur ses usagers.

Travail et constats

- Quel est votre fonction ?
- Dans le contexte du parc de la Brouette, comment s'organise le travail de vos équipes ?
 - à quelle fréquence passe vos équipes ?
- Lors du passage de vos équipes, quels sont les constats les plus fréquemment faits dans ce parc ? (dégradations, incivilités)
 - Selon vous, en quoi cela peut influencer, la fréquentation et les pratiques qui s'y déroulent ? (effet dissuasif, effet boule de neige)
- Faites-vous les mêmes constats dans d'autres parcs de la ville ? ou est-ce spécifique à ce site ?
- Quels sont les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre ces incivilités urbaines (urine, déchets, etc.) ?

Insertion du parc de la Brouette dans le tissu urbain

- Pourriez-vous me définir cet espace public, son rôle et sa fonction dans le quartier ?
- Quels sont les éléments attractifs dans ce parc? (végétation, ensoleillement, place de

jeux)

- Selon les échos que vous pourriez avoir, quelle image du parc se font les habitants du quartier ?

Végétation

- Que pourriez-vous me dire à propos de la végétation présente dans ce parc ?
- En quoi cette végétation apporte-t-elle de la qualité à cet espace ?

Aménagements

- Au vu des aménagements présents dans le parc, y a-t-il une catégorie de personne privilégiée?
- Au regard des autres places de jeux lausannoises, quelles sont les qualités de cette place de jeu ?
- Les tables de pique-nique sont-elles souvent utilisées ?
- Selon vous, quelle perception ont les gens de la fresque urbaine et quel est son impact sur le parc ?

Manifestation

- Est-ce que ce parc accueille, certaines manifestations? si oui lesquelles ? (fête de quartier)

Usagers

- Globalement, quelle est la fréquentation de ce parc ?
 - Qui sont les usagers de ce parc de jour et de nuit ?
 - Des sdf dorment-ils dans le parc ?
 - Comment expliquez-vous le fait qu'il n'y ait que très peu voire aucune personne âgée qui fréquente ce parc ?
-

ANNEXE 3 : RETRANSCRIPTION D'ENTRETIEN

Entretien du 22 .novembre 2011 avec Monsieur Petoud chef de chantier du Service de la Voirie de la Ville de Lausanne

De quel secteur vous occupez-vous, du secteur Valency ?

Oui, le secteur Valency part du pont du Galicien jusqu'à la limite de la voie du chemin de fer puis on monte jusqu'au chemin des Grandes Roches, sous le stade olympique, au haut du Grey, ce qui veut dire l'on s'occupe de toute une partie au Nord-Ouest. C'est une grande zone qui se termine à Chauderon avec justement le parc de la Brouette.

Combien cela vous fait d'espaces ?

Oh la la !, en superficie, je ne sais pas mais en travaux c'est conséquent, il y a plusieurs collèges, le collège des Bergières, de Prélaz et de Pierre-fleur, des piscines, de l'École des métiers, c'est énorme, plus le parc de Valency qui est très grand.

Votre fonction est de gérer le tout ?

Alors voilà, ma fonction est celle de chef de chantier et je gère une équipe de 10 personnes pour s'occuper de l'entretien complet de tous ces parcs comprenant le mobilier, les végétaux, surfaces de gazon et les places de jeux, voilà mon travail.

Et plus précisément pour le parc de la Brouette ?

Pour le parc de la Brouette, le travail est surtout le nettoyage car pour les végétaux, si on regarde le parc, c'est le plus simple possible ; on a une intervention par année dans les arbres, juste une taille pour les structurer en forme architecturale cubique car c'est la volonté des concepteurs, et, au sol, de petites surfaces de gazon en tontes régulières. Pour le reste c'est surtout de l'entretien de nettoyage.

A quelle fréquence passe votre équipe de nettoyeurs ?

On essaye, je dis bien on essaye de venir 2 fois par semaine mais il faudrait y venir plus souvent mais on n'y arrive pas. Je viens personnellement constater l'étendue du nettoyage et en général le vendredi la place est propre pour permettre la fréquentation du week-end qui est plus familiale. On constate aussi que si l'on vient le vendredi matin l'on pourrait déjà y revenir l'après-midi car c'est à nouveau sale.

L'entretien en été est beaucoup plus important ?

Oui, bien sûr, mais à cette saison, en automne, on a moins à faire car il y a moins de monde. En été, la place est déjà prise d'assaut à partir de 9h00 du matin. Il n'y a pas que les promeneurs car l'on constate des fréquentations nocturnes qui passent la nuit sur les

bancs. On a aussi des africains qui arrivent le matin, ils vont chercher des journaux et s'installent assis ou allongés sur les bancs.

Quels sont les constats que vous faites dans ce parc, y a-t-il des dommages ?

On a eu des déprédations sur les végétaux, on a eu une période où on nous pelait nos arbres, je vais vous le faire constater après... on a eu d'autres dégâts comme le feu aux poubelles, les tables de pique-nique qui ont été régulièrement saccagées c'est pour ça qu'elles sont arrimées au sol car si on les bouge on les casse comme on casse tout. En plus, c'est la casse de bouteilles, des robinets cassés dans les fontaines, enfin il y a toujours quelque chose quoi !

Est-ce un constat spécifique à ce parc ?

Quasi tous les parcs du centre ville ont ce même type de problématique. Lausanne, pendant la nuit vit et comme on est proche du Flon, soit les jeunes se donnent rendez-vous ici ou finissent leur soirée ici. Il en est de même pour les autres parcs dont celui de Montbenon très fréquenté et derrière Bourg, juste après St-François. La promenade derrière Bourg est très fréquentée par les gens le soir.

Les déprédations sont surtout faites par des jeunes ?

Oui, je dirai que ça va de 18 à 25 ans, ce ne sont pas des gamins de 16 ans qui viennent, mais plutôt des jeunes qui sortent en boîtes.

La ville met-elle des dispositifs en œuvre pour contenir ces effets ?

Il y a une brigade qui vient d'être créée, une brigade d'intervention et de sensibilisation à la propreté, je ne connais pas le nom exact mais c'est une brigade qui interviendra pour amender les incivilités, les gens qui urinent dans la rue, qui jettent les papiers par les fenêtres de voitures etc.. cette brigade interviendra et sanctionnera. Par contre, ce qui est constaté ces dernières années, c'est qu'on passe de plus en plus d'heures aux tournées de papiers qui traînent, en constante augmentation. Pour nous qui sommes des jardiniers d'entretien d'espaces verts, et bien depuis une quinzaine d'années on doit passer de plus en plus de temps uniquement pour le nettoyage, c'est affolant ! Ce phénomène nous oblige à simplifier le programme créé par la ville de Lausanne on doit de ce fait limiter les entretiens des végétaux en rapport avec la nature on est moins dans les traitements etc. Notre fonction première est ainsi bien réduite et c'est regrettable.

Pensez-vous que les enfants en voyant l'état de la place sont réticents à y venir ?

Il est vrai que d'arriver sur une place de jeu comme celle-ci et de constater son état de saleté c'est quand même tristounet pour les enfants qui n'ont plus envie de venir y jouer. Je ne trouve pas logique non plus que des adultes prennent possession de la place de jeux réservées aux enfants pour faire du business mais ça n'est pas notre rôle de leur dire qu'ils n'ont rien à faire là étant donné que le parc est ouvert à tout le monde mais c'est pas logique que ces gens là par manque de respect vis à vis des autres laissent leurs détritiques derrière eux et que les enfants doivent en pâtir. Voyez vous-même, les poubelles qui ont

été vidées au dernier passage des nettoyeurs sont quasiment vides, le 80% des déchets sont par terre! On a remplacé les anciennes poubelles plus petites par le nouveau modèle permettant un plus grand volume mais elles ne débordent jamais ! Autour des tables de pique-nique vous voyez des cannettes et le long du banc c'est une catastrophe !

En été c'est pareil ?

Non, car on passe plus souvent. En été on vient aussi le dimanche et les poubelles sont aussi vidées le dimanche. En fait les poubelles aussi grandes soient-elles ne débordent jamais car les gens laissent tout par terre, c'est une question d'éducation !

Pour revenir au parc, pourriez-vous me définir son rôle et sa fonction au sein du quartier ?

Comme espace de proximité pour les gens du quartier ou des gens du centre ville qui viennent ici ?

Alors on constate que quand il fait beau, les gens sont nombreux à venir ici à midi. C'est un parc très fréquenté par les employés de bureau et les ouvriers des alentours car il est agréable pour y faire une pause. On y voit de temps en temps des familles ou plutôt des mamans avec des enfants sur la place de jeux mais il est rare qu'elles y restent tout un après-midi. Il y a aussi les enfants de la maison attenante au parc qui viennent par moments, les mamans les surveillant depuis les balcons donnant sur la place. Je n'ai jamais vu d'enfants mettre une couverture par terre ou fêter leur anniversaire sur cette place.

Pour quelle raison, y a-t-il une explication ?

Par rapport à la fréquentation, les gens hésitent à venir avec leurs enfants ici par rapport à ce qui s'y passe c'est clair ! On voit qu'il y a des dealers il faut parler franc ! Il y a du deal ici, des gens qui urinent à gauche et à droite, des chiens qui viennent se promener et poser leur crotte sans pour autant être ramassée par leur propriétaire donc tous ces éléments dissuadent les gens à fréquenter ce parc.

A propos des chiens il y a ici des panneaux d'interdiction alors que j'ai vu sur internet, qu'il est spécifié une zone accessible aux chiens !

Alors c'est étonnant car le parc est une place de jeux donc interdite aux chiens. Par contre, j'ai entendu dire que il y avait de nouvelles directives qui expliquent qu'une zone interdite aux chiens ne veut pas dire qu'on a pas le droit d'y venir avec un chien pour autant que le chien réponde à un rappel et qu'on ramasse sa crotte. Un chien ne fait pas seulement des crottes, il urine aussi et dans un parc il urine contre les pieds des arbres, contre les jeux, les tables de pique-nique, voilà, après si la personne éduque son chien... mais moi je n'agis plus du tout sur les chiens, j'abandonne car c'est la guerre si on se risque à dire à un propriétaire de chien pour lui interdire l'accès ici, ça part en vrille, c'est malheureusement comme ça.....

J'ai parlé avec une personne du quartier qui était avec son petit chien dans le parc et qui m'a dit qu'elle savait que c'était interdit aux chiens mais qu'en raison de l'état du parc,

saleté elle n'avait aucun scrupule à enfreindre l'interdiction et que s'il y avait des dispositions à prendre ça n'était pas envers les chiens qu'il fallait les prendre..... !

A ce propos, j'ai aussi parlé avec un monsieur qui promenait son terrier en l'informant que s'il se faisait prendre par le garde des parcs, il pouvait être amendé en raison du règlement qui dit que si il y a une place de jeux sur l'aire, le parc est strictement interdit aux chiens. Je comprends bien qu'au vu des dégradations répétées dans le parc, le chien n'y est pas pour grand chose ! De plus, au moment où je parlais avec la personne, un homme était en train d'uriner contre le poteau vers la fontaine là-bas alors vous voyez.....Je rejoins la personne en disant qu'il pouvait promener son chien dans la zone verte du parc sans souci et que personnellement je ne lui dirai rien. Enfin le règlement c'est le règlement et les panneaux sont là, même si on nous les arrache tout le temps, vous savez pourquoi ?

Non !

En fait, les dealers cachent leurs sachets au-dessous

Ah bon ?

L'autre jour, quand je faisais ma photo là, un dealer s'est précipité pour chercher son sachet et s'est sauvé en courant. Il s'est dit que la police allait arriver pour un contrôle....On aimerait bien que la fréquentation de ce parc soit plus familiale mais ça paraît difficile dans la situation actuelle. Pour l'entretien, si on me mettait à disposition une personne de plus pour nettoyer plus souvent, je pense qu'on y arriverait mais pour autant qu'on ait aussi les véhicules. On peut avoir du monde mais il nous faut aussi les véhicules. .Pour ce parc il nous faut un véhicule, on ne peut pas venir seulement avec une pince à papiers et puis voilà !

Vous pensez quand même que cet espace même si c'est un lieu où on passe peu de temps est un lieu structurant pour le quartier ?

Je pense que c'est un endroit nécessaire et bien fait. Après, l'architecture on aime ou on n'aime pas...mais je trouve qu'il est nécessaire d'avoir une zone tampon disponible à toute personne qui voudrait juste pour quelques instant s'asseoir sur un banc à l'ombre d'un arbre et ressentir du bien être. Tout autour du parc, on trouve des cabinets médicaux, des bureaux et il y a peut-être des familles qui auraient besoin juste d'un petit moment avec des petits enfants de pouvoir profiter de la place de jeux. Elle est nécessaire cette place. Pour les gens du quartier, c'est différent. On peut se poser la question si les gens du quartier sortent car on voit beaucoup les enfants jouer sur les balcons. C'est un quartier avec beaucoup de circulation et c'est peut être délicat de laisser sortir les enfants. Après, est-ce que les parents ont le temps d'accompagner les enfants. Enfin, c'est toute une problématique de famille. On voit de plus en plus d'enfants qui jouent chez eux avec des consoles etc..ils sont de moins en moins dans les parcs.

De votre point de vue, quels sont les éléments attractifs dans le parc ?

L'avantage, c'est d'avoir une zone verte en pleine ville, protégée si un enfant joue là, la maman a toute possibilité de le surveiller. Les 2 murs sont protecteurs et le fait que le

parc se referme vers la sortie c'est un garde-fou protecteur. Tous les jeux sont bien au cœur du parc et nombreux et il y a de quoi faire. De plus, les installations se trouvent sous les arbres donc l'été il y fait très agréable. Le parc bénéficie d'un ensoleillement maximum à toute saison et au printemps les gens prennent place contre le mur baigné de soleil, c'est vraiment super ! L'été il y fait chaud mais on trouve facilement une place à l'ombre. Autre point très positif, les transports publics tout à proximité, un côté av. d'Echallens et de l'autre av. de Morges. Autre aspect moins attractif, le parc se situe à proximité de zones qu'on pourrait qualifier de louche de la ville de Lausanne, avec tous les problèmes liés au trafic de drogues, prostitution etc.... Ces phénomènes là existent aussi à Lausanne!

Pouvez-vous répondre à la question de l'image qu'ont les riverains du parc de la Brouette ? plutôt positive ou plutôt négative du fait qu'il y a du deal ?

Quand on discute de ce parc, tout le monde nous dit que le souci c'est la saleté et la fréquentation. Moi je leur dis toujours que j'en parle à mes chefs et qu'ils savent ce qui s'y passe mais au bout du compte ce n'est plus les parcs et domaines qui sont concernés par cette problématique. Le deal n'est pas le problème des jardiniers mais bel et bien de la police qui se doit de remettre de l'ordre. Nous on s'occupe de notre travail, on a nos heures pour entretenir nos espaces verts. On essaye d'expliquer aux gens que s'ils assistent au deal, ils se doivent de prévenir la police et intervenir contre des agissements qui ne sont pas corrects. Si on arrivait à supprimer le deal, on aurait moins de saleté car on constate que les dealers boivent beaucoup et laissent tous les déchets au sol, canettes de bière, ils boivent tous la même, une canette noire et il est rare qu'elles finissent dans une poubelle. Tout ce qui traîne est quand même lié à ce milieu là. En été, il y a aussi des jeunes qu'on appelle « botellon » qui arrivent avec des bouteilles de vodka et de jus d'orange, se saoulent et repartent après ailleurs en laissant tout derrière eux sur les tables et ça n'est pas normal non plus. Il y a aussi des jeunes qui achètent de la nourriture au kebab, au Panini ou au Cavalo Bianco et viennent avec leur pique-nique et ne mettent pas leurs déchets dans les poubelles. On se demande s'ils font pareil à la maison mais en ville c'est catastrophique. C'est aussi le même scénario aux arrêts de bus alors que chaque arrêt est équipé d'une grande poubelle. C'est quand même une affaire d'éducation ou alors ils ont la chance que quelqu'un le fasse pour eux.

Maintenant parlons encore de la végétation, quels en sont les avantages si ce n'est l'ombrage ?

C'est l'ombrage, mais je trouve qu'esthétiquement ça commence à donner quelque chose de pas mal si vous venez depuis de la place Chauderon l'effet structuré, en fait, on a un prolongement de la végétation ce qui donne une belle allure à l'ensemble. Cela reste un parc contemporain, très cubique et simple, facile à l'entretien mais qui ne l'est pas forcément pour d'autres raisons et cette configuration apporte un plus par rapport à une surface plane qui est en herbe par exemple. C'est simple et assez bien pensé. Je trouve qu'en rapport à la forme de la place, c'est plus logique de faire un jardin comme celui-ci plutôt qu'un jardin compliqué de plusieurs zones plus naturelles, non ici c'est cubique et, à mon avis, c'est bien.

Les arbres me paraissent très proches les uns des autres, cela peut-il poser problème avec le temps ?

C'est une conception en tonnelles où les arbres vont avec le temps s'imbriquer les uns dans les autres pour un ombrage complet avec un effet cubique aussi vers le haut des feuillages. Quand le parc a été conçu et au moment de la plantation des arbres, on a aussi pensé qu'il y en avait beaucoup trop et on a même envisagé d'en enlever quelques-uns. On a rapidement renoncé à le faire car le résultat de l'ensemble n'aurait pas été celui recherché avec des trous ! L'effet tonnelle est ainsi respecté et cela a de l'allure.

Les troncs vont encore grossir ?

Par rapport à la structure du sol ce ne sont pas des arbres qui vont se développer car le sol n'est pas riche, ils sont placés dans des fosses ce qui réduit leur développement par manque d'espace.

Parlons maintenant des aménagements, pensez-vous que cette conception est plutôt réservée à une certaine catégorie de personnes ? par exemple les personnes âgées ?

les aménagements ne sont pas du tout prévus pour des personnes âgées. Je connais une personne âgée handicapée qui vient seulement se promener dans le parc car elle ne peut pas s'asseoir. Non ici on voit très peu de personnes âgées et je pense que ces personnes recherchent plutôt un endroit plus contemplatif, des fleurs, de grands arbres, enfin des endroits où elles peuvent s'identifier beaucoup plus avec le lieu.

Y a-t-il peut-être chez elles un sentiment d'insécurité ?

Je pense quand même un peu, mais je dois vous dire que je n'ai jamais entendu dire quelqu'un qu'il avait été dérangé ou agressé par un dealer. Les familles non plus ne se sont jamais plaintes d'avoir été importunée par les africains qui restent tranquilles sur leur banc. Maintenant je ne sais pas si l'alcool pourrait modifier ce comportement mais jusqu'à ce jour je n'ai rien entendu. En fait les gens se plaignent de la saleté mais pas des personnes

J'ai aussi eu un écho comme quoi ils étaient les premiers à venir en aide, porter des courses ou une poussette dans l'escalier.

Est-ce que la fresque urbaine peut dissuader certaines personnes à fréquenter le parc ?

La fresque a été demandée par le Service des parcs et domaines de la ville de Lausanne et, initialement, il avait été prévu des graffitis sur la nature mais comme vous pouvez le constater il n'y a pas beaucoup de nature à part les quelques végétaux et l'ours qui est cool, on est plutôt dans le tag au détriment du paysage c'est frappant. Il est vrai que ce décor attirera plus les jeunes que les aînés. Si on avait un beau paysage avec le lac et les montagnes et des animaux, on aurait une toute autre image du parc. L'anecdote c'est qu'au départ le mur devait être graffé avec le sujet mis au concours qui était « la nature ». A l'exécution de la fresque il n'y a pas eu de surveillance du chantier et voilà le résultat !

L'équipe des graffeurs s'est bien éclatée ! par ci, par là ils ont mis une rose comme là, ils ont mis 2 ou 3 animaux, un castor quelque part...

On voit aussi que d'autres sont venus taguer par-dessus n'importe quoi de manière sauvage !

Oui, on voit là des tags gris qui ont l'air tout neufs, enfin entendons-nous...on voit, où le mur est encore en bon état, il y en a moins.

Par rapport à la place de jeux, quelles seraient ses qualités si on la compare à d'autres places de jeux des parcs ?

Ce sont tous des éléments modernes, tout du neuf, tout est prévu pour qu'il n'y ait pas d'accident. Tous les objets ont été étudiés et ce sont des éléments récents, moins de 10 ans. Nous avons d'autres places qui sont en cours de rénovation car il y a un énorme effort de la Ville de Lausanne de ce côté là pour, en fait, sécuriser les places de jeux. Celle-ci est très sécurisée et on n'a pas d'accident. Le seul point négatif pour les balançoires ici, c'est qu'elles n'ont pas de placets pour les petits enfants avec harnais de sécurité dans lequel l'enfant passe ses jambes.

Cette place est destinée aux enfants de quel âge ?

C'est une place de jeux pour des enfants de 4/5 ans, ça n'est pas une place pour des enfants de 10 ans. Au début, des enfants de 10 ans venaient jouer au foot dans l'espace, à la suite de quoi le Service des Parcs et Domaines ont décidé d'installer des tables sur les espaces verts parce que des ballons passaient souvent sur la route. Ces jeunes ont été freinés dans leurs ardeurs et se sont déplacés dans le parc de Valency pour jouer au foot. A Valency, il y a plus de place et ça paraît logique !.

Les places de pique-nique sont-elles bien utilisées en été ?

Les tables sont très utilisées, la fréquentation à midi s'il fait beau c'est pris d'assaut. Pour l'ensoleillement, s'il fait trop chaud, il y a un peu moins de monde, mais c'est toujours occupé. On parle de pique-nique mais c'est plutôt de pause de midi. On se pose pour ¼ d'heure ou une ½ heure puis on repart. Les gens ne viendraient pas ici le week-end pour pique-niquer ou ce serait vraiment rare car ce n'est pas comme au Bourget où les gens s'installent pour quelques heures, non ici c'est juste pour de petits moments.

Y a-t-il des manifestations organisées dans ce parc ?

Non pas du tout

Pas de fête de quartier par exemple ?

Non, pas à ma connaissance. Non, on a pas eu de demande officielle, mais normalement quand il y a une fête de quartier on doit demander l'autorisation. Alors est-ce qu'ils font de temps en temps des réunions entre voisins, je ne sais pas, mais de toute manière une demande doit être faite.

Maintenant, par rapport aux usagers, au vu des questions déjà posées, est-ce que cette place a une fréquentation généralement élevée ?

Et bien ça dépend aussi de la météo, c'est clair. On constate que ce matin il n'y a personne, juste une personne qui vient de s'installer, mais en général en été à cette heure ci, il y a déjà bien du monde. Je dirai qu'il y a tout le temps du passage sans être surchargé, mais il y a tout le temps du monde. On le voit avec les déchets. Ca dépend aussi des heures et de la météo.

On a déjà parlé des dealers, mais y-a-t-il une alternance entre le jour et la nuit ?

Pas forcément, ils ne se cachent pas trop les dealers, ils travaillent presque toute la journée (rire) ! Vous voyez là , y en un qui vient faire pipi là derrière!!! c'est un vagabond qui vient boire sa canette....qu'est-ce qu'on disait déjà ? ah oui on parlait des dealers et il n'y en a aucun ce matin comme on est sur place, ils nous ont repéré et ils ne viennent pas. D'habitude, ça ne les gêne pas qu'il y ait du monde. Ils viennent, ils s'installent à plusieurs et restent toute la journée, ils tournent c'est assez marrant de voir qu'il y a le guetteur qui est au téléphone puis subitement ils se sauvent parce que la police arrive

L'autre jour, j'étais là et j'ai assisté à une rafle de police avec arrestation, fouille etc.. certains ont été emmenés.... Je leur avais parlé peu avant !

Pour les gens qui passent la nuit sur les bancs en été, s'agit-il de sans abris ou plutôt de jeunes qui ont fait la fête ?

Ce sont plutôt des jeunes qui n'ont plus la forme pour rentrer à la maison ou alors, en règle générale le 80% sont des dealers qui n'ont pas de logement et en été ils dorment sur les bancs.

C'est vraiment fréquent ?

Oui, en été, il sont cinq, six, ils vont chercher des « 20 minutes » et se font une litière avec les journaux et dorment comme ça. C'est une vie de patachon ! ma foi c'est comme ça !

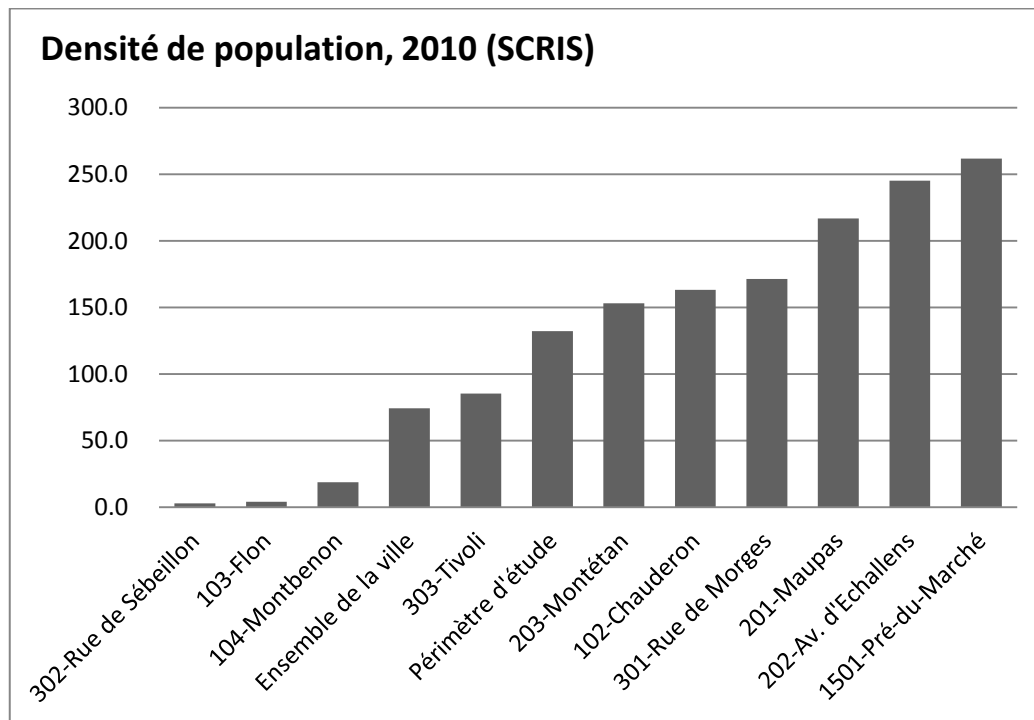
Et puis, en général à propos de l'insécurité dans les parcs, on a déjà parlé des personnes âgées y a-t-il encore quelque chose à dire?

Les personnes âgées se rendent plutôt sur les terrasses de café que dans le par et puis il y a aussi les accès avec les escaliers à monter, plus difficiles pour elles.

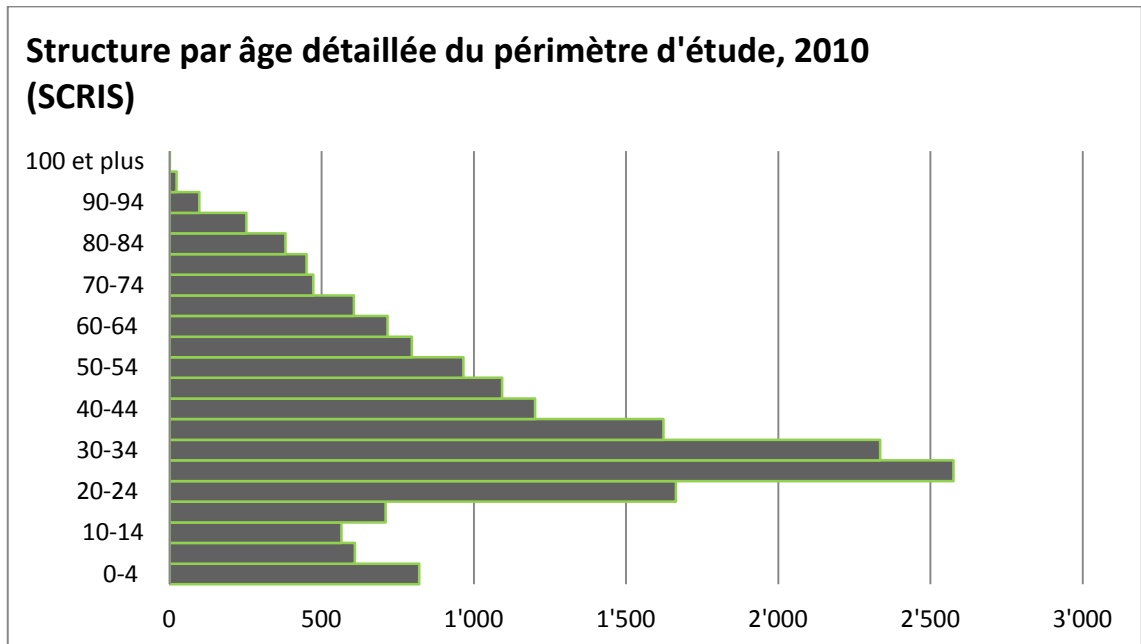
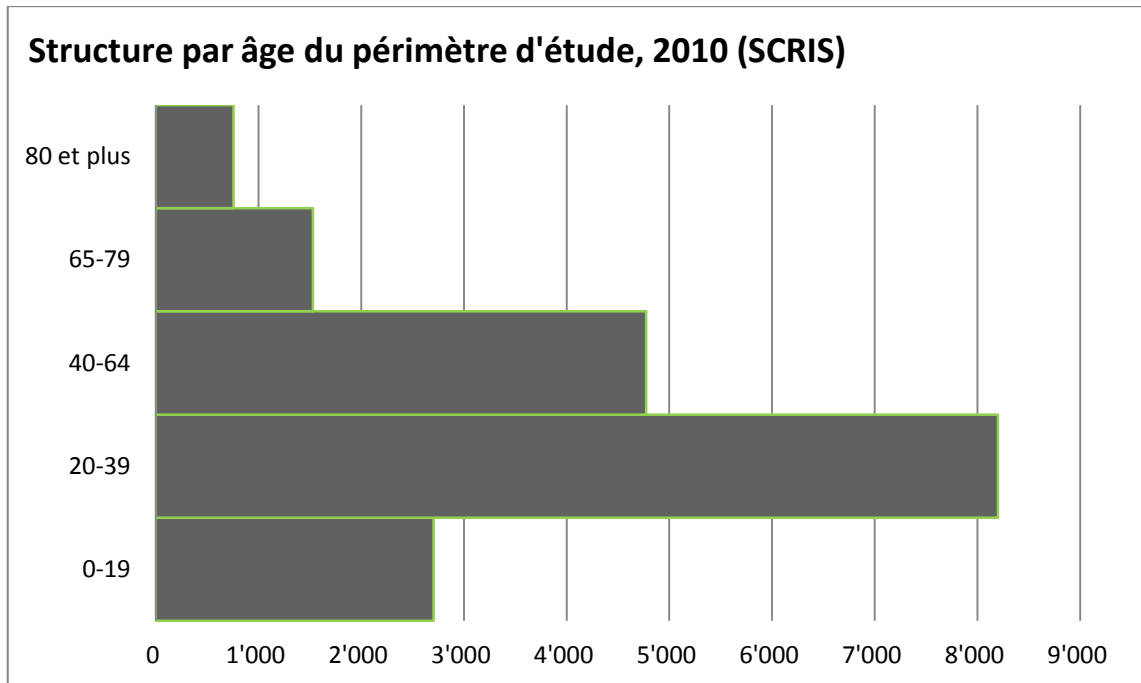
Et bien je crois qu'on a fait le tour des questions, je tiens encore à vous remercier de votre disponibilité et du temps que vous venez de me consacrer dans le cadre de mon travail de master.

ANNEXE 4 : DONNÉES STATISTIQUES

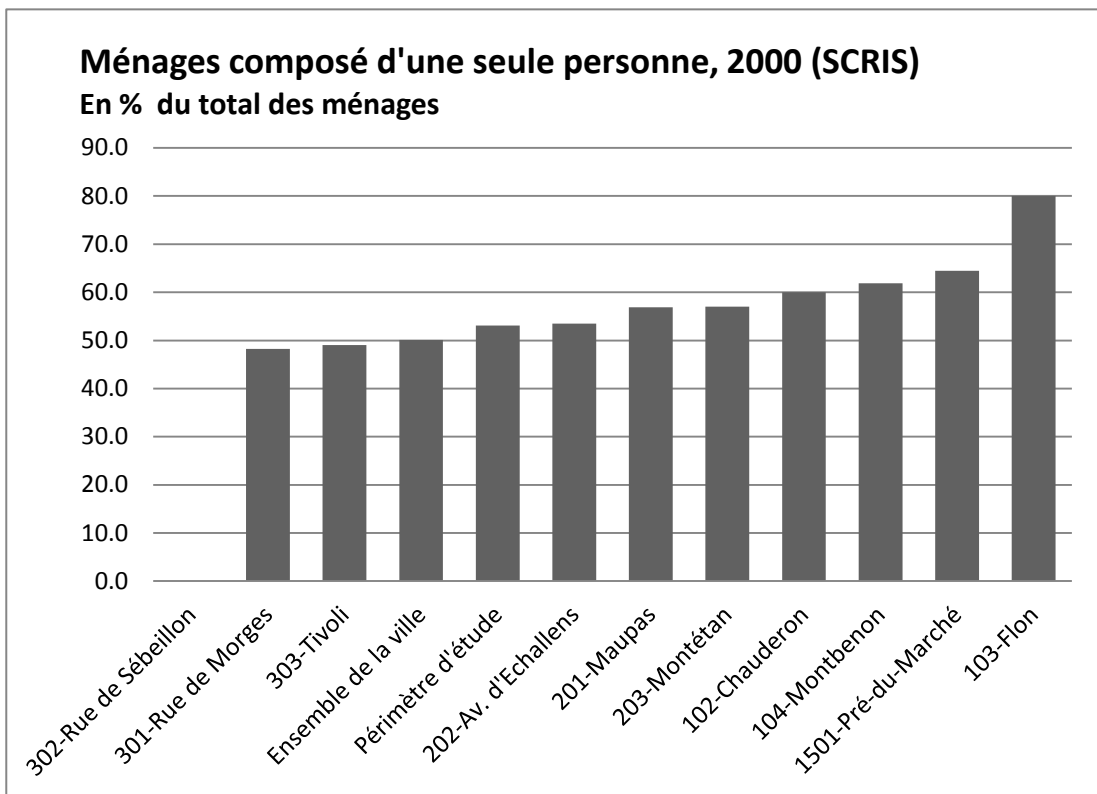
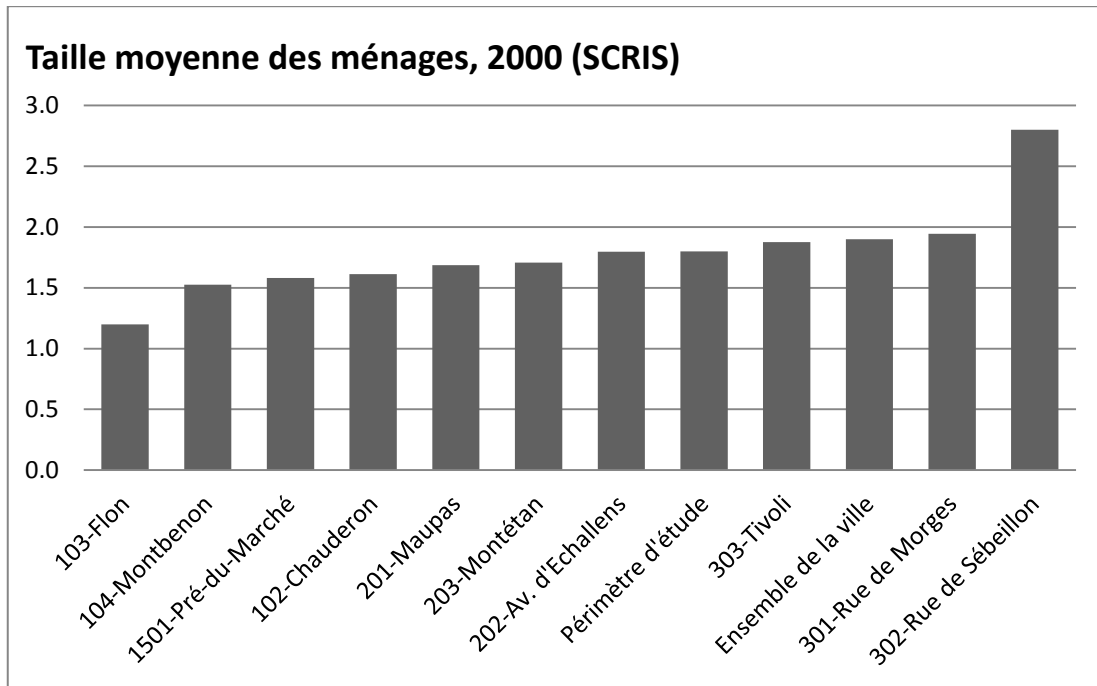
Annexe 4A : DENSITÉ DE POPULATION



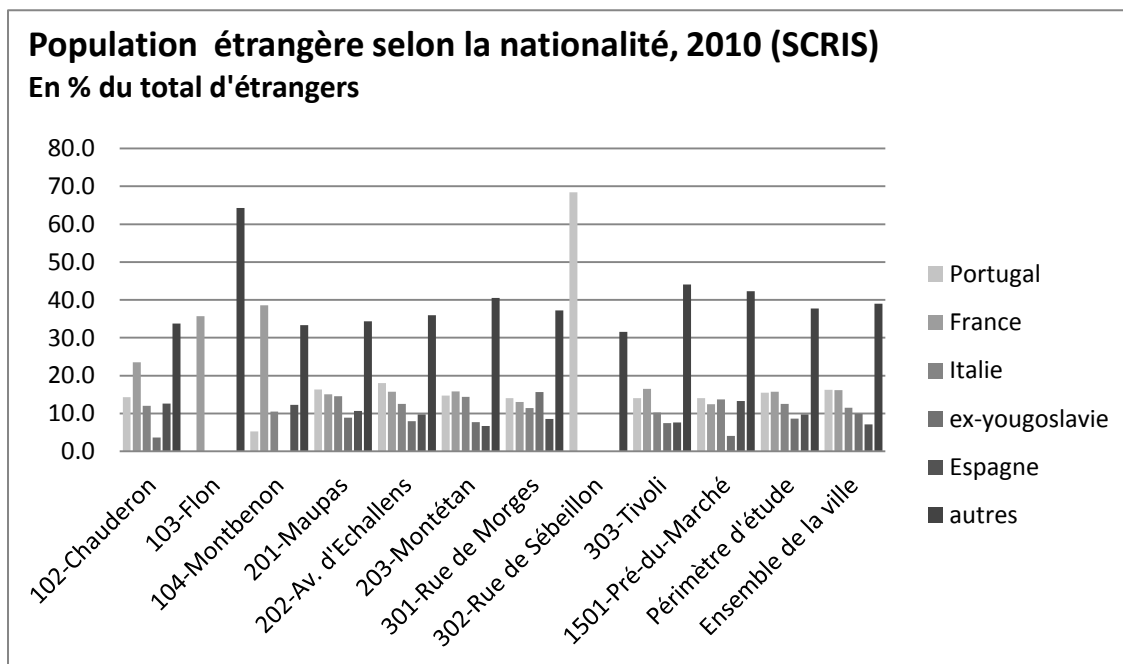
Annexe 4B : STRUCTURE PAR AGE



Annexe 4C : TAILLE ET STRUCTURE DES MÉNAGES



Annexe 4D : MIXITÉ CULTURELLE ET ORIGINE



Annexe 4E : REVENU

